



LA FRANCE PEUT-ELLE MENER UNE POLITIQUE DE PUISSANCE EN AFRIQUE ?

**Mémoire de géopolitique
du chef de bataillon Etienne GERMAIN
dans le cadre du séminaire « France, décentralisation et puissance »**

Directeur : Christophe REVEILLARD

Avril 2006

FICHE DOCUMENTAIRE

1. La France peut-elle mener une politique de puissance en Afrique ?
2. 2006_memoire_geop_politique de puissance en Afrique_Germain
3. Chef de bataillon, armée de Terre, GERMAIN Etienne , France
4. 10 avril 2006
5. Division C– groupe C3
6. Mémoire de géopolitique
7. L’Afrique vit aujourd’hui de profondes mutations tant à l’intérieur des Etats, qu’au niveau régional et voit l’arrivée de nouveaux acteurs concurrençant la puissance française. Ainsi la France semble aujourd’hui avoir perdu le monopole dans son ancien pré-carré et hésite entre désengagement total, dilution de sa politique africaine dans sa politique étrangère globale ou investissement via un acteur tiers. Or l’Afrique, et l’Afrique francophone en particulier, constitue un potentiel fort pour le rayonnement de la France et demeure surtout le seul axe géographique possible d’expression de sa puissance propre. Elle devrait donc adopter un véritable projet politique de puissance basé sur l’influence à long terme avec des objectifs clairement définis en adaptant ses outils.
8. Politique étrangère, France, Afrique, puissance, influence.

La France peut-elle mener une politique de puissance en Afrique ?

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : LA FRANCE FACE AUX RUPTURES GEOPOLITIQUES EN AFRIQUE,
PERTE D'INFLUENCE ?

La France face aux nouveaux acteurs

Les changements de mentalités

La régionalisation

La France face aux crises africaines

DEUXIÈME PARTIE: UNE ADAPTATION NECESSAIRE

La recherche d'une politique d'influence et de rayonnement

Les moyens d'une nouvelle influence

INTRODUCTION

La France a encore aujourd'hui une place prépondérante et particulière en Afrique sub-saharienne et notamment dans ses anciennes colonies :

Sur le plan économique, elle reste le premier fournisseur et le premier client du continent africain. Près d'un quart de toutes les exportations du Nord et du Sud du Sahara ont la France pour débouché. En termes d'aide publique au développement (APD¹), Paris continue d'occuper la première place vis-à-vis d'un continent qui absorbe, à lui seul, les deux-tiers de l'aide publique internationale. Si le niveau de cette aide a chuté de manière abyssale de 1992 à 2000, la France a toujours occupé la première place vis-à-vis du continent africain. Ainsi, sur 10 milliards 530 millions de dollars d'aide bilatérale accordée en 1999 à l'Afrique (dont les 5/6ème aux pays subsahariens), la France a fourni à elle seule 2 milliards 235 millions, soit presque autant que les États-Unis et le Japon réunis ; plus du double de l'Allemagne et presque le triple du Royaume Uni. L'augmentation de l'aide a amorcé une reprise dès 2002. Elle est donc passée de 0,31% du P.I.B en 2000 (4,6 milliards) à 0,43% (6,8 milliards) en 2004 et devrait atteindre en 2006 0,47 % du P.I.B.(8,2 milliards d'euros). 244 000 Français sont actuellement expatriés en Afrique, chiffre sensiblement stable depuis une demi-douzaine d'années, qui témoigne d'un certain intérêt porté à l'Afrique. Quant aux investissements des entreprises françaises (Investissements privés directs à l'étranger, ou IPDE), deux lectures peuvent leur être appliquées. La première consiste à souligner que la part de l'Afrique dans ces investissements a diminué de moitié entre 1995 et 2000. La seconde observe que si le pourcentage a baissé de 50 %, le volume des investissements a doublé, passant de 1 milliard 309 millions de francs de flux d'investissements en 1995 à 4 milliards 148 millions en l'an 2000. En fait, la part de l'Afrique dans les IPDE français n'a baissé ces dernières années que si l'on tient compte de la très forte croissance des investissements français en Europe et en Amérique du Nord. De même, les États-Unis ont, en l'an 2000, dépassé la France, reléguée à la deuxième place pour les flux d'investissements en Afrique. Il n'en demeure pas moins que la France reste numéro un sur le continent pour les stocks d'investissements et qu'elle conserve la première place en flux et en stocks d'IPDE en Afrique subsaharienne. Ce, alors que l'ancienne Caisse centrale de coopération économique, devenue Caisse

¹ APD : Ensemble des dons et prêts concessionnels (à conditions privilégiées) accordés par les gouvernements des pays donateurs pour soutenir le développement économique et social des pays inscrits sur la liste des bénéficiaires établie par le CAD (**Liste du CAD***). Il s'agit essentiellement des 49 pays les moins avancés (PMA) et de 24 autres pays à revenu faible dont le PNB par habitant ne dépassait pas \$ 760 en 1998. L'APD comprend le financement de la coopération technique. Les prêts et crédits militaires en sont exclus.

française de développement avant d'être baptisée Agence française de développement², demeure un outil bancaire essentiellement tourné vers le continent noir.

Sur le plan politique, la réorganisation structurelle n'a pratiquement pas changé le fait que l'Afrique reste un partenaire privilégié disposant de structures propres. La tradition post-coloniale – néo-coloniale pour certains – voulait que la politique africaine de la France soit élyséenne. Après une cohabitation désastreuse sur le plan des relations franco-africaines, la présidence a préservé la fonction de conseiller aux affaires africaines et malgaches et le président a gardé cette touche de « diplomatie au sommet » qui fait que les relations franco-africaines se font encore, beaucoup plus partiellement il est vrai, de chef d'État à chef d'État. Certes, le profil politique du ministre de la Coopération s'est substantiellement amoindri mais il existe toujours au sein du ministère des Affaires étrangères. Les grands-messes franco-africaines, loin d'appartenir au passé, ont admis en leur sein d'anciennes colonies britanniques et portugaises. Ainsi en est-il de ces forums de concertation que constituent les sommets France-Afrique, rehaussés, depuis celui de Paris en 1998, par la présence du secrétaire général des Nations unies. Enfin, la Francophonie est un instrument de rayonnement culturel qui cherche à se développer vers la politique ou l'économie.

Enfin, sur le plan militaire, la France semble donc avoir préservé l'essentiel de ses capacités en Afrique. En termes de pré-positionnement, le dispositif militaire français y est organisé autour de cinq bases et de trois groupements de forces : Djibouti pour le groupement Est ; le Tchad et le Gabon pour le groupement Centre, le Sénégal et la Côte d'Ivoire pour le groupement Ouest. Huit accords de défense (Gabon, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Togo, Comores, Cameroun, Sénégal et Djibouti) et plus de vingt accords d'assistance militaire technique (AMT) constituent, avec les conventions de soutien logistique, le fondement de cette politique militaire qui s'est caractérisée par des interventions, du Sénégal (1962) à la Côte d'Ivoire, en passant par le Gabon (1961), le Tchad (depuis 1983), la Somalie (1993) ou l'opération Turquoise au Rwanda (1994).

Cependant l'année 1994 a marqué un tournant dans la politique africaine de la France. D'une part au Rwanda, le génocide mit Paris en porte-à-faux. Et d'ailleurs elle a réagi en diligentant le rapport Quilès, mais pour démontrer que nous étions moins responsables que certains ne le prétendaient et que la France n'avait pas été directement impliquée. Mais en fait sa non-ingérence a été une rupture. D'autre part le malaise franco-africain s'est accentué aussi en 1994 avec la dévaluation, en janvier du franc CFA, victime de l'appréciation du franc et de la dépréciation du dollar. Au-delà des conséquences économiques qui ne sont pas spécialement mauvaises, l'événement revêt une forte

² AFD : Opérateur pivot de la politique française de coopération, l'AFD intervient dans plus de soixante pays (d'Afrique, du Pacifique, d'Asie, des Caraïbes, de l'océan Indien, de Méditerranée et d'Europe de l'Est) et dans les Dom-Tom. Institution publique, l'AFD finance par des prêts ou des subventions des projets et programmes visant à améliorer les conditions de vie des populations et à réduire la pauvreté. Elle contribue au développement des infrastructures et des entreprises, en favorisant l'emploi. Elle coopère avec les autres bailleurs de fonds (co-financements, etc.) et favorise les partenariats.

signification politique. Elle marque une rupture dans une relation fondée sur la permanence. Le sentiment qui prévaut alors en Afrique est celui d'un lâchage par l'ancienne puissance coloniale. De fait, en s'alignant sur la philosophie néolibérale des institutions de Bretton Woods, la France reconnaissait qu'elle n'avait plus les moyens d'entretenir la relation si particulière qu'elle avait jusque-là préservée au sud du Sahara.

Aujourd'hui, les « dossiers africains » de 1994 réapparaissent : fallait-il soutenir aussi volontairement le régime hutu de Kigali ? Si la décision d'une intervention militaire d'interposition avait été prise, n'aurait-elle pas pu stopper le génocide ? Quid de la République de Côte d'Ivoire ? Qu'en est-t-il de la zone Franc avec l'« Euroland » et, surtout, qu'en sera-t-il si aboutit le projet nigérian de créer une monnaie commune pour la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ? Ainsi la France a-t-elle encore la volonté et les moyens de rayonner en Afrique, de demeurer donc une puissance où au contraire n'est-elle pas en train de devenir un acteur parmi d'autres, voire un spectateur ?

L'Afrique vit aujourd'hui de profondes mutations tant à l'intérieur des États, qu'au niveau régional et voit l'arrivée de nouveaux acteurs concurrençant la puissance française. Ainsi la France semble aujourd'hui avoir perdu le monopole dans son ancien pré-carré et hésite entre désengagement total, dilution de sa politique africaine dans sa politique étrangère globale ou investissement via un acteur tiers. Or l'Afrique, et l'Afrique francophone en particulier, constitue un potentiel fort pour le rayonnement de la France et demeure surtout le seul axe géographique possible d'expression de sa puissance propre. Elle devrait donc adopter un véritable projet politique de puissance basé sur l'influence à long terme avec des objectifs clairement définis en adaptant ses outils.

Pour s'en convaincre il conviendra dans un premier temps de faire un point de situation de l'ensemble des ruptures géopolitiques ayant entraîné une perte d'influence de la France sur le continent africain. C'est à partir de ces éléments qu'il sera alors possible d'esquisser, dans une démarche prospective, des propositions pour mettre en œuvre une nouvelle influence française en Afrique.

PREMIERE PARTIE : LA FRANCE FACE AUX RUPTURES GEOPOLITIQUES EN AFRIQUE, PERTE D'INFLUENCE ?

La France fait face en Afrique à certain nombre de changements qui perturbent l'équilibre qu'elle avait créé avec ses partenaires africains au lendemain des indépendances. L'apparition de nouveaux acteurs extérieurs au continent, conjugué à un changement de mentalités fait apparaître de nouveaux rapports de force, d'autant plus que l'Afrique s'insère dans la mondialisation et tente de s'organiser par elle-même malgré de nombreuses crises ou tensions. Toutes ces ruptures ont plutôt tendance à affaiblir la position privilégiée de la France, y compris dans son ancien « pré carré ».

1. La France fait face à de nouveaux acteurs

L'intégration progressive de l'Afrique et des africains dans les grands agendas mondiaux, comme notamment l'environnement, la sécurité, le commerce et les ressources, ne fait plus de l'Afrique le continent oublié de la mondialisation, ce qui était le cas jusqu'au début des années 1990. Jusqu'alors, la France était l'un des seuls pays à entretenir des relations suivies avec ses anciennes colonies. Aujourd'hui, plusieurs grandes puissances ou continents courtisent les africains, et de ce fait concurrencent les relations privilégiées qu'avait la France avec eux. Elle doit donc aujourd'hui composer avec ces nouveaux acteurs qu'elle ne peut empêcher de s'implanter comme les Etats-Unis ou la Chine, ou qu'elle tente de contrôler ou d'utiliser comme tremplin pour relayer son action comme l'Union Européenne.

11. Etats-Unis : nouvel acteur africain

A. L'évolution de la politique américaine vers plus d'Afrique

Pendant des années, les Etats-Unis sont restés plutôt en marge des problèmes intérieurs africains. Ils n'ont en fait cherché qu'à contrôler soigneusement l'activité de l'URSS sur le continent. L'Afrique n'a donc été pour eux qu'un théâtre secondaire de la guerre froide et qu'une source énergétique. Les intérêts et les principes fondant son approche ayant changé avec l'effondrement du bloc communiste, les Etats-Unis ont redéfini leur politique africaine au début des années 1990 selon cinq objectifs essentiels :

1. encourager l'établissement d'Etats démocratiques respectant toujours plus les droits de l'homme.
2. soutenir la coopération entre les pays d'Afrique australe, en vue d'assurer la stabilité politique et le progrès économique de la région.
3. aider à régler pacifiquement les conflits

4. contribuer à soulager les situations de détérioration et la stagnation économique à travers l'établissement de l'économie de marché.

5. promouvoir l'adoption de politiques et de pratiques écologistes et sociales.

Un document provenant du Département d'Etat en 1992 démontre l'importance du continent africain pour les Etats-Unis en soulignant notamment le rôle africain dans les forums internationaux, l'importance du lien économique, y compris la dimension stratégique des hydrocarbures, sa potentialité comme foyers de rivalité et de confrontation entre puissances extra africaines, et finalement l'intérêt sentimental des Africains-américains pour le continent noir. Même si sur ce dernier point, il semble peu crédible de mettre en avant l'existence de lobbys. Ce type d'argument est essentiellement électoraliste et revient plutôt dans les discours précédant les investitures. Le seul véritable lobby africain-américain qui aurait peut-être joué un rôle significatif concerne l'action américaine en faveur de la lutte contre l'apartheid.

A la suite du 11 septembre, les discours et les actes se sont multipliés. Dans un document publié en septembre 2002 par le Conseil national de sécurité sur la stratégie des États-Unis en matière de sécurité nationale³, on peut lire : « *En Afrique, les espoirs et les opportunités côtoient la maladie, la guerre et une pauvreté désespérante. Cette situation est une menace pour une valeur fondamentale des États-Unis – le respect de la dignité humaine – et pour notre priorité stratégique : le combat contre le terrorisme global* ».

Plus loin, il est écrit : « *La grande dimension et la diversité de l'Afrique exigent une stratégie de sécurité basée sur un engagement bilatéral et la constitution de coalitions entre partenaires intéressés. La présente administration se concentrera, pour la région, sur trois stratégies interconnectées :*

- *les pays ayant une influence majeure sur leur voisinage, comme l'Afrique du Sud, le Nigeria, le Kenya et l'Éthiopie sont les pivots de tout engagement régional et demandent une attention soutenue⁴ ;*
- *la coordination avec les alliés européens et les institutions internationales est essentielle pour toute médiation constructive dans les conflits et le succès d'opérations de paix ;*
- *les États et organisations sous-régionales aptes à la réforme doivent être renforcés, en tant que premiers instruments de réponse aux menaces transnationales sur une base permanente.*

En fin de compte, le chemin de la liberté politique et économique est la plus sûre voie du progrès en Afrique subsaharienne, où la plupart des guerres résultent de conflits pour les ressources matérielles et où l'accès au pouvoir politique repose souvent, de manière tragique, sur les différences ethniques ou religieuses. Le passage à l'Union africaine, avec son engagement public en faveur de la bonne gouvernance et une responsabilité commune envers des systèmes politiques démocratiques, est riche d'opportunités pour renforcer la démocratie sur le continent ».

³ Source : <http://www.african-geopolitics.org/show.aspx?ArticleId=3465>

⁴ Cf carte en annexe 1

Dans un discours prononcé à Washington le 20 juin 2002 lors d'une cérémonie à la mémoire du pasteur Leon Sullivan, fondateur du Sommet africain afro-américain, en présence du président du Nigeria Olusegun Obasanjo, le président Bush annonce la volonté de son administration de consacrer 500 millions de dollars de plus pour la prévention de la transmission du Sida de la mère à l'enfant, de doubler – jusqu'à 200 millions de dollars sur cinq ans – les fonds affectés à l'éducation de base et à la formation d'enseignants en Afrique. Il annoncera également au cours de son discours : « (...) *J'ai demandé cette année au Congrès de débloquer 55 millions de dollars supplémentaires pour aider les pays africains qui sont en première ligne dans notre guerre commune pour la défense de la liberté* ».

Quelques jours après ce discours, le 24 juin 2002, la Maison Blanche publiait une fiche thématique (Fact Sheet) sur « l'engagement des États-Unis en faveur de la croissance et de la prospérité en Afrique » qui développait et détaillait les annonces présidentielles sur quatre directions⁵:

- L'amélioration de l'enseignement en Afrique
- La lutte contre le VIH/sida
- La réduction des obstacles à la croissance économique
- Le rétablissement de la paix et de la sécurité

L'agenda régional des Etats-Unis peut être aujourd'hui synthétisé en cinq points : éradiquer les cellules terroristes, exploiter les gisements pétroliers, garantir la sécurité des routes maritimes (Golfe d'Aden, Mer Rouge), tenter de projeter la puissance américaine à partir de l'île de Socotra, de Djibouti, etc. Et, enfin encourager la démocratisation et le libre échange. En définitive, nous observons que les Etats-Unis ont ces dernières années fait un retour remarqué sur le continent africain.

B. Les applications concrètes en Afrique

1. lutte contre le terrorisme

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les Etats-Unis ont pris un certain nombre d'initiatives en Afrique depuis 2002. Ainsi, dans le but de contrôler l'ancienne route des caravanes allant de la Libye à la Mauritanie, ils ont lancé l'initiative Pan Sahel. Ce programme qui s'est achevé fin 2004 consistait en un partenariat entre les Etats-Unis, le Mali, le Niger, le Tchad et la Mauritanie. Il portait sur la formation de militaires par le biais de militaires américains ou de sociétés privées et l'encouragement de la coopération sahélo maghrébine en matière de lutte contre le terrorisme. Financé à hauteur de 7,5 millions de dollars, il comprend une formation de base sur le maniement d'armes, la planification, les

⁵ Fiche jointe en annexe 2

communications, la navigation terrestre, la conduite de patrouilles et l'apport de soins médicaux⁶. A la suite de cette initiative, un certain nombre de coopération du même type se sont développées avec, entre autres, le Gabon, le Nigeria et le Rwanda.

En octobre 2002, les Etats-Unis négocient avec le gouvernement djiboutien la mise en place sur le territoire d'une force américaine, le « *Combined Joint Task Force Horn of Africa* » dont le but est d'assurer en quelque sorte la couverture des opérations principales menées en Irak. En effet, Djibouti est le lieu idéal de contrôle de la corne de l'Afrique, et sa relative sécurité permet d'installer la force dans de bonnes conditions, sachant que son but est bien de lutter contre le terrorisme en améliorant les conditions de sécurité en Ethiopie, en Erythrée, au Soudan, au Kenya, en Somalie, au Yémen et en Mer Rouge, dans le Golfe d'Aden et dans l'Océan Indien.

Les Etats-Unis ont également des visées sur l'île de Socotra, appartenant au Yémen qui pourrait permettre aux Américains d'être présents dans la zone sans dépendre des pays du golfe⁷.

Enfin, l'Erythrée a singulièrement renforcé ses rapports avec les Etats-Unis en leur permettant d'utiliser ses installations le long de ses côtes, et notamment ses deux ports en eaux profondes d'Assab et de Massawa ainsi que son aéroport de Massawa. De plus l'Erythrée a offert un droit de survol illimité de son territoire ainsi que le partage du renseignement obtenu par ses services⁸.

2. Le refus d'interventions directes

Les Etats-Unis restent cependant réticents à intervenir directement en Afrique pour régler des conflits internes ou ethniques. Hormis au Libéria naguère, les Etats-Unis n'avaient jamais envoyé des troupes. L'intervention en Somalie a donc été une première mais devant le peu de succès de cette opération relevant du « droit d'intervention humanitaire », les Etats-Unis n'ont jamais tenté de mener d'autres opérations « Restore hope ». Même pas dans un pays comme le Libéria où la gravité de la situation et leurs vieux engagements auraient pu provoquer leur engagement.

Favorisant plutôt les initiatives régionales, ils ont créé en septembre 1996, sous l'administration Clinton « *l'African Crisis Response Initiative (ACRI)* » pour répondre aux crises africaines. Le but initial était de former, avec un budget initial de 35 millions de dollars, une force africaine de maintien de la paix. A la fin du mandat présidentiel, quelque 6500 soldats africains avaient été formés au maintien de la paix. Cette initiative a été rebaptisée ensuite ACOTA (Africa contingency operations training assistance), et la formation de bataillons s'est poursuivie au Sénégal, au Ghana, au Kenya, en

⁶ Andrew Koch, « US is now set to turn the focus on African security », *Jane's Defense Weekly*, 21 Arpil 2004.

⁷ M. Bounajem, « Conjectures sur de nouvelles relations », *Arabies*, décembre 2000, pp. 30-31.

⁸ « L'Erythrée s'associe pleinement à la lutte contre le terrorisme », ambassadeur d'Erythrée auprès des Etats-Unis, M. Girma Asmerom, déclarations devant le Club national de la Presse, 26 mai 2004. WF-ACTUALITES Digest - 27 May 2004 to 28 May 2004 (#2004-103).

Côte d'Ivoire, en Ethiopie et au Bostwana, par le biais de forces spéciales et de la société privée MPRI (Military Professional Resource Incorporation)⁹

Ils interviennent surtout par le biais d'apports financiers et logistiques aux forces de maintien de la paix des différentes organisations africaines, comme l'Union africaine et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Enfin ils ont réussi à convaincre les chefs d'Etats et de gouvernement du groupe des huit (G8) de soutenir leur proposition du *Global Peace Operations Initiative*. Cette initiative ressemble un peu à ACRI, car elle propose également l'organisation et la formation d'une force internationale de maintien de la paix d'environ 75000 hommes issus pour la plupart du continent africain d'ici à 2010.

3. Des objectifs économiques : libre échange et énergie

Les Etats-Unis cherchent incontestablement à acquérir en Afrique une position stratégique forte mais leur ambition est peut-être encore plus prégnante sur le plan économique.

Favoriser le libre échange

Même si ils ne sont pas présents dans le processus de Barcelone, les Etats-Unis tentent tout de même de pénétrer une zone économique plutôt « réservée » à l'union Européenne et surtout à la France. Si cette politique remonte à la fin des années 1990, comme en témoigne par exemple le projet Eizenstat¹⁰, il semble que le processus se soit accéléré ces dernières années. En 2000 les Etats-Unis adoptent le projet *African Growth and Opportunity Act (AGOA)*. Cette loi accorde un droit d'accès accru aux produits africains sur le marché américain dans le but d'améliorer la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique. Cette loi a été renouvelée en juillet 2004 (AGOA III), en augmentant sa portée et en prorogeant sa durée jusqu'en 2015. 37 pays des 48 composant l'Afrique subsaharienne sont concernés par cette loi. Selon un rapport publié par la maison blanche¹¹, les importations couvertes par cette loi ont augmenté de 55% entre 2002 et 2003 et ont atteint 14 milliards de dollars.

⁹ Fondée en 1987 en Virginie. Dirigée par de hauts gradés de l'armée américaine en retraite, cette entreprise propose à des régimes amis son expertise militaire depuis l'entraînement de base, l'analyse des doctrines, la planification et même l'assistance à la transition démocratique

¹⁰ Eizenstat, Stuart : Sous-secrétaire aux affaires économiques, nommé en 1999 au département de la trésorerie où il continue à suivre le dossier maghrébin. Le projet dit Eizenstat vise à la pénétration des entreprises américaines dans un Maghreb démocratisé et dépourvu de barrières douanières.

¹¹ « Le vote au Sénat en faveur de l'AGOA III envoie un signal positif à l'Afrique », WF-ACTUALITES Digest - 25 June 2004 to 28 June 2004 (#2004-122).

Il existe d'autres programmes d'amélioration de la condition des Africains. Le « Compte du millénaire » (*Millennium Challenge Account*) et l'initiative de lutte contre le SIDA en sont deux exemples majeurs. Le premier s'adresse aux pays qui gouvernent de façon équitable, qui investissent dans leur société et qui encouragent l'économie de marché. Le financement initial de cette initiative s'élève à 1,3 milliards de dollars et devrait atteindre 5 milliards d'ici 2006. La lutte contre le Sida consiste en un plan quinquennal d'aide de 15 milliards de dollars répartis sur 5 ans.

Energie

L'autre facette de l'offensive économique américaine concerne les matières premières. L'Afrique dispose d'atouts importants en la matière, pétrole mais aussi gaz naturel, chrome, platine coltan... Aujourd'hui 15% des importations de pétrole proviennent de pays africains et ce pourcentage est appelé à augmenter. Certains experts parlent de 25% au cours des 10 années à venir au fur et à mesure de la découverte de nouveaux gisements. Quoiqu'il en soit, le Nigeria et l'Angola figurent dès à présent parmi les dix principaux fournisseurs des Etats-Unis. Les estimations de réserves prouvées de pétrole en Afrique varient considérablement d'une source à une autre, mais la plupart indiquent que les réserves prouvées de l'Afrique représenteraient environ 7 à 9 % des réserves mondiales, soit 80 à 100 milliards de barils. Nombre de ces pays ont, en outre, un avantage non négligeable par rapport au Golfe persique : la plupart des gisements sont off-shore, facilitant non seulement le transport maritime, mais permettant aussi la continuité de la production en cas d'instabilité dans les pays concernés. L'exploitation s'opère, en outre, par l'entremise de *joint-venture* ou au travers de contrats de partage de production associant les sociétés pétrolières nationales aux compagnies internationales¹². De là, découle également l'intérêt que portent les Etats-Unis à São Tomé pour y installer une base avancée en plein golfe de Guinée. Dans ce contexte, les Etats-Unis (avec l'aide du Portugal) attachent également une attention particulière au Cap Vert, archipel au sud des Canaries, afin de faire usage des ports et aéroports pour surveiller le Golfe de Guinée.

C. Partage d'influence avec la France

Dans un article de la revue géopolitique africaine¹³, la cubaine Clara Pulido Escandell écrivait : « *D'une façon schématique, on pourrait dire que la France a en Afrique des intérêts fondamentaux, avec un longue histoire des engagements et des compromis. Les Etats Unis, de leur part, ont seulement des intérêts spécifiques.* ». Dans son ouvrage, Michel Roussin affirme que « *les Etats-Unis ne perçoivent l'Afrique que lorsque ses problèmes rejoignent les inquiétudes et les*

¹² J. Bonnifat, « Grandes manœuvres aux pays de l'or noir », *Journal de l'Afrique en Expansion*, n° 353, février 2004, p. 52

¹³ Les nouvelles tensions France- Etats-Unis dans le pré carré africain

préoccupations de Washington »¹⁴. Il y a donc une approche différente qui débouche forcément sur des luttes d'influence plus ou moins visibles.

Sur le plan sécuritaire, les deux pays ont des approches différentes et semblent incapables de fédérer leurs énergies pour améliorer leurs contributions respectives à la sécurité africaine dans la complémentarité et la coopération. La France cependant semble vouloir adapter son dispositif en s'appuyant sur les organisations régionales dans le cadre de son programme RECAMP¹⁵ (renforcement des capacités africaines de maintien de la paix), alors que les Etats-Unis favorisent des pays partenaires ou pivots qui seraient des relais sécuritaires ou sein des sous région¹⁶.

Sur le plan économique, il est clair qu'Européens et Américains se disputent un marché de 60 millions de consommateurs potentiels et que les approvisionnements énergétiques déclenchent des conflits. Les Etats-Unis ont lancé une offensive en Afrique en ce qui concerne leurs intérêts envers le pétrole, surtout au Congo et au Gabon, ce que la France ne voit pas d'un très bon œil, de même qu'elle n'a pas apprécié la tenue de sommets africain-américains dans ses places fortes de Libreville, Abidjan et Dakar.

12. Chine

L'intérêt de la Chine pour l'Afrique n'est pas vraiment une nouveauté et remonte au début des années 1950 où, à cause de son isolement international, elle s'était déjà tournée vers l'Afrique au moment de la conférence de Bandung. Après la rupture sino soviétique de 1962, elle a pris une part non négligeable aux affrontements d'influence sur le continent noir avec l'Occident et l'Union Soviétique. Un certain nombre d'exemples l'attestent, comme son soutien au mouvement indépendantiste UNITA de Jonas Savimbi en Angola, ou la construction de la ligne de chemin de fer Tazara en Afrique de l'Est. Cette implication en Afrique servira d'ailleurs à faciliter son retour au Conseil de Sécurité de l'ONU en 1971. Cependant, la mort de Mao Zedong provoquera le ralentissement de la présence chinoise en Afrique, limitée à quelques Etats comme le Togo ou le Bénin. Même si la Chine n'a jamais réellement quitté le continent africain, un regain d'activisme semble se dessiner depuis quelques années, comme en témoigne les visites de janvier 2004 du président Hu Jintao au Gabon, en Egypte et en Algérie, ainsi que la mise en place d'un forum bilatéral de discussion sino-africain (FOCSA¹⁷).

¹⁴ M. Roussin, « Afrique majeure », *France Empire*, 1997, p. 29

¹⁵ Cf annexe 3

¹⁶ Cf carte en annexe 1

¹⁷ Le plan d'action du Forum sur la Coopération Sino-Africaine établi à Addis-Abeba le 29 décembre 2003 est disponible sur le site de l'ambassade de Chine en Algérie : <http://dz.china-embassy.org>

A. un regain d'activisme

La présence de la Chine se manifeste par une croissance des échanges commerciaux, par la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures et par une implication diplomatique et culturelle marquée.

Certes l'Afrique n'est pas un partenaire commercial capital dans la mesure où elle ne représente que 2,3% des exportations et 2% des importations. Mais le commerce entre la Chine et l'Afrique est passé de 12,39 milliards de dollar en 2002 à 18,4 en 2003. Ainsi la Chine est aujourd'hui parmi les premiers partenaires commerciaux de nombreux pays comme par exemple le Gabon (deuxième client après les Etats-Unis) ou le Bénin (deuxième fournisseur).

Les exemples sont très nombreux en terme d'infrastructures, notamment depuis une dizaine d'années (construction du barrage hydro-électrique d'Imbouli au Congo-Brazzaville, du palais des congrès de Yaoundé, du barrage de Lagdo au Cameroun, ou encore du Palais de la Culture à Abidjan et de l'Assemblée Nationale à Libreville...). Cette capacité à obtenir les marchés s'explique par le coût dérisoire de la main d'œuvre que les entreprises de BTP (comme le China Road and Bridge Corporation) font généralement venir de Chine. Ainsi elles éliminent facilement leurs concurrents, au premier rang desquels figurent des sociétés françaises comme Dumez, Vinci ou Bouygues.

La Chine manifeste de plus en plus sa volonté de peser dans les affaires africaines, comme en témoigne l'activisme de sa diplomatie. Dans une allocution prononcée le 08 février 2005 à Cotonou à l'occasion du nouvel ambassadeur¹⁸, S.E Mme Li Beifen, ambassadeur de Chine au Bénin souligne que « le renforcement de la solidarité et de la coopération avec les pays africains constitue une politique inébranlable du gouvernement chinois », puis annonce que la Chine « applique à partir du 01 janvier 2005 le traitement de tarif zéro en faveur de certains produits en provenance de 28 pays africains ayant des relations diplomatiques avec elle ». Dans le même ordre d'idée, les coopérations en matière de formation s'intensifient. Selon des statistiques encore incomplètes¹⁹, plus de 2100 africains ont fait un stage de formation en Chine entre janvier et novembre 2004 ; la Chine a envoyé plus de 300 experts agronomes et plus de 60 formateurs professionnels ; la Chine et l'Egypte se sont entendues sur l'établissement de l'Université Chinoise d'Egypte au Caire, la première université chinoise au Moyen Orient.

B. les motivations chinoises

¹⁸ Source : <http://bj2.mofcom.gov.cn>

¹⁹ Source : WWW.chinafrrique.com

La première raison de l'action chinoise en Afrique est naturellement d'ordre énergétique. En effet, la dépendance énergétique de la Chine est devenue une préoccupation principale des dirigeants chinois, qui cherchent autant que faire ce peut à diversifier leurs fournisseurs. L'Afrique, avec 8,9% des réserves et 11% de la production mondiale, est un terrain convoité, d'autant plus que les gisements de la mer Caspienne s'avèrent moins exceptionnels que prévu et que les américains parachèvent leur contrôle des gisements du Moyen Orient, à l'exception de l'Iran. Enfin, la Chine adopte une position prudente vis-à-vis de l'Amérique Latine, en dépit de relations nouées avec le Venezuela. Aujourd'hui la Chine est devenue le deuxième importateur de pétrole d'Afrique après les Etats-Unis et représente 25% de son approvisionnement pétrolier, contre 15% au milieu de la décennie 1980. Le président Hu Jintao a signé lors de sa visite à Libreville un accord de prospection et d'exploitation de pétrole avec le président gabonais Omar Bongo. De même, la société Total-Gabon et le groupe chinois SINOPEC ont signé un contrat de vente à la Chine de pétrole brut gabonais d'un volume d'un million de tonnes pour l'année 2004. La China National Petroleum Corporation (CNPC) mène des prospections en Mauritanie et au Niger. Enfin, la Chine cherche à s'implanter au Nigéria, mais pour le moment sans véritables résultats tangibles à cause de l'influence des sociétés multinationales anglo-saxonnes.

La deuxième raison s'explique également par une dimension commerciale. La Chine considère en effet l'Afrique comme un réservoir de matières premières (bois d'Afrique Centrale, minerais de Gabon...), mais également comme un débouché pour ses propres produits manufacturés. Les 900 millions de consommateurs potentiels sont un enjeu non négligeable, d'autant plus qu'ils sont moins exigeants et permettent à la Chine de tester sa production. Ainsi, la société de télécommunications Zhongxing Telecom multiplie les implantations en Afrique, comme par exemple la rénovation du réseau téléphonique à Djibouti. Pour s'installer, elle dispose d'un solide réseau de communautés chinoises bien implantées, notamment en Afrique francophone et en Afrique Orientale. Enfin, le décollage de la Chine a permis aux pays africains de bénéficier de la hausse sensible du cours des matières premières. Ainsi la tonne de nickel a été multipliée par dix entre octobre 2001 et juillet 2005, ce qui a permis des taux de croissance assez spectaculaires dans plusieurs pays africains).

Mais au-delà de ces intérêts mutuels existent des intérêts politiques. Certains pays africains voient aujourd'hui dans la Chine un puissant protecteur dont les crédits d'aide sont moins soumis aux contrôles ou à diverses exigences, notamment démocratiques. La Chine a par exemple menacé d'utiliser son droit de *veto* en juillet et en septembre 2004, pour s'opposer au projet de mise en place de sanctions politiques et pétrolières à l'encontre du Soudan à propos du conflit au Darfour. Ainsi les pays africains, et surtout ceux qui sont en délicatesse avec la communauté internationale, cherchent l'appui de la Chine pour compenser l'influence des Etats-Unis ou de la France, comme au Gabon ou au Congo Brazzaville, ou pour obtenir des armements (livraison par la Chine d'avions de surveillance F-7 au Soudan en 1996 ou de blindés légers à l'Angola).

C. une influence à tempérer ?

En effet, les rapports entre la Chine et les pays africains ne sont pas toujours idylliques. Celle-ci est souvent assez exigeante en contrepartie de la construction d'équipements, demandant par exemple l'octroi de zones de pêche importantes. D'autant plus que les gouvernements locaux soulignent souvent la piètre qualité des infrastructures construites. En outre les entreprises chinoises sont souvent accusées de fraude douanière (comme au Sénégal) ou de concurrence déloyale contre l'économie locale informelle. L'expiration de l'accord multifibre en janvier 2005 limitant les exportations chinoises vers l'Union Européenne provoque une véritable inquiétude en Afrique qui redoute la concurrence de la Chine.

Mais pour le moment, les gouvernements africains restent plutôt bienveillants, les intérêts communs commandant d'atténuer les critiques. Cette attitude place donc la Chine en concurrence larvée avec la France pour la conquête de marchés, pour la recherche d'intérêts économiques et pour la recherche d'influence.

13. L'Union européenne, acteur émergent en Afrique

A. L'importance grandissante de l'UE

L'intérêt de l'Europe pour l'Afrique n'est pas une nouveauté²⁰. L'Afrique est en effet le seul continent qui ait été ainsi de facto intégré dans les préoccupations de l'Union européenne naissante comme l'illustre dès 1957, via les articles 131 et 136 du Traité de Rome, la création du FED²¹ (Fonds Européen de Développement), instrument principal de l'aide communautaire à l'Afrique (étendu aujourd'hui à d'autres Etats des zones Caraïbe et Pacifique). Ainsi peut-on considérer que du point de vue des Européens, au début de la construction européenne, l'Afrique, c'était aussi l'Europe.

L'adoption du traité de Maastricht (entré en vigueur en 1993) a permis à l'Europe de s'investir directement dans la gestion des affaires africaines à un niveau supranational. En effet, le traité a ouvert la voie à l'émergence d'une politique étrangère de sécurité et de défense (PESD) qui offre notamment à l'Europe une autonomie d'action dans la gestion militaire des crises. Ainsi, un certain nombre de dossiers africains sont traités de manière commune par les 25 pays membres et la commission prend de plus en plus d'ampleur au détriment des anciens « pré-carrés » hérités de la colonisation.

²⁰ Cf annexe 3, « *historique des relations UE-Afrique* »

²¹ FED : Fonds alimenté par les contributions des pays membres de l'UE et géré par la Commission européenne. Ce fonds finance des programmes de développement élaborés conjointement avec les pays ACP. L'Accord de Cotonou a doté le 9^e FED d'un montant total de 13,8 milliards d'euros pour la période 2000-2005. En 2001-2002 la France a contribué pour 24,3 % de la dotation totale du FED.

B. Réorientation de la politique commerciale

Faisant suite aux accords de Lomé, l'accord de Cotonou constitue un virage crucial dans les relations ACP²²-UE. En effet, l'une des innovations marquantes du volet commercial est son changement de nature. L'objectif affiché est de promouvoir l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale, en leur permettant de renforcer leur capacité de production et d'attirer les investissements privés, en assurant la conformité du dispositif avec les règles de l'OMC²³, tout en tenant compte de la disparité des niveaux de développement.

La rationalisation de la coopération financière constitue l'une des avancées majeures de l'Accord de Cotonou. Afin de remédier à l'éparpillement des ressources du FED entre une multitude d'instruments avec des programmations et des procédures différentes (dont, prêts spéciaux, ajustement structurel, etc.), qui caractérisait la Convention de Lomé, la totalité des fonds disponibles est désormais dispensée via deux structures seulement. L'accord de Cotonou prévoit également d'associer davantage les pays bénéficiaires à l'élaboration de la programmation aux fins d'« appropriation » des objectifs de développement par l'Etat intéressé.

Contrairement aux Accords de Lomé, les Accords de Cotonou dissocient politique commerciale et aide au développement. La politique commerciale n'est plus conçue comme un instrument de l'aide au développement, elle devient un objectif en soi. Dès l'énoncé des objectifs de l'accord de Cotonou (article 1er), la volonté de traiter les Etats ACP comme les autres partenaires dans le domaine commercial apparaît clairement puisqu'est recherché leur « intégration progressive dans l'économie mondiale ».

L'Europe adopte donc dans son approche économique une logique sous-régionale et promeut la création d'entités régionales autour de trois zones principales :

- l'Afrique blanche (insérée dans le Partenariat méditerranéen)²⁴;
- l'Afrique subsaharienne (intégrée dans l'Accord de Partenariat de Cotonou)²⁵;

²² ACP : pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ayant signé avec l'Union Européenne (UE), le 23 juin 2000, l'Accord de Cotonou instituant un partenariat pour le développement des pays ACP. Ce texte fait suite aux accords de Lomé, associant les pays ACP à la Communauté économique européenne depuis les années soixante. Le groupe ACP comprend actuellement 78 pays. Cuba a été admis dans le groupe fin 2000, mais n'a pas encore signé l'Accord.

²³ OMC : organisation mondiale du commerce. Institution dont le siège est à Genève, qui a succédé en 1995 à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en tant que gardien du libre-échange. L'OMC sert de cadre des négociations commerciales multilatérales et arbitre les différends commerciaux entre ses pays membres.

²⁴ Déclaration de Barcelone créant le Partenariat euro – méditerranéen, 1995.

²⁵ Accord de Partenariat entre l'UE et les ACP, signé à Cotonou en juin 2000.

- l'Afrique du Sud²⁶ qui bénéficie d'un traitement distinct qui tient compte de son niveau élevé de développement.

Cette segmentation permet à l'UE de déployer des moyens de coopération qui répondent aux spécificités de chaque sous-partenaire. L'échec des politiques de développement depuis les indépendances a conduit les responsables européens à proposer cette démarche d'intégration comme outil de progrès économique mais aussi de prévention des conflits, à l'instar de ce que fut, pour elle, l'histoire de la construction européenne. Or, la mise en chantier d'interdépendances économiques transnationales n'a non seulement pas encore porté ses fruits en Afrique, mais surtout ne parvient pas à réduire les conflits armés qui y sévissent.

C. La gestion commune des enjeux de sécurité

Au milieu des années 1990, l'Europe a décidé de réorienter son aide au développement dans une optique plus politique afin de répondre aux défaillances des gouvernements locaux. Avec l'adoption du Partenariat de Cotonou, on est alors passé d'une vision négative du contexte politique à un dialogue politique ayant pour but d'accompagner les processus de démocratisation politique et de prévention des conflits en Afrique. En juin 2000, le dialogue politique de continent à continent fut officiellement lancé lors du Sommet des Chefs d'Etat à Lisbonne et résulte d'un effort conjoint lancé en avril 2000 à partir du Sommet du Caire qui vit l'adoption du Plan d'action éponyme.

L'article 11 de l'accord de Cotonou prévoit que l'Union mettra des moyens à la disposition de son partenaire pour prévenir, gérer et résoudre les conflits armés ainsi que leurs conséquences. Cet important article s'insère au sein d'un dispositif plus large concernant les relations politiques entre les deux continents. Outre le soutien à la diplomatie préventive, l'Union peut aider l'Afrique à organiser la gestion militaire de ses guerres et leur résolution pacifique. Ce renforcement des capacités africaines ira de pair avec un soutien institutionnel aux organisations régionales et sous-régionales de sécurité et aux Etats africains dans leurs pouvoirs régaliens. La mise en œuvre progressive de cette coopération rencontre non seulement l'adhésion des Etats membres de l'Union mais se révèle être une valeur ajoutée de l'Union.

Ainsi, la commission européenne a développé une coopération avec la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette organisation, qui prend une part active à la gestion des crises dans sa zone d'influence, a reçu 35 millions d'euros de la part de la commission au titre de son

programme indicatif régional. Ce dernier, signé pour la période 2002-2007, met en œuvre un système sous-régional de prévention et de règlement des crises.

Enfin, le dialogue politique entre l'UE et l'UA se développe et se concrétise de plus en plus. Ainsi en témoigne la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique²⁷ d'un montant de 250 millions € mis à la disposition de l'Union africaine par l'Union européenne. Elle doit permettre le financement des opérations de maintien de la paix, organisées par l'UA elle-même ou par les organisations sous-régionales, oeuvrant donc pour le renforcement de la capacité des africains eux-mêmes à gérer leurs crises internes.

D. De nombreuses incohérences

Cet investissement de l'Europe en Afrique est indéniable et assez positif, mais l'Europe doit cependant faire face à un certain nombre de contradictions internes qui nuisent à l'efficacité de son action.

En dehors des relations bilatérales que les Etats européens entretiennent en Afrique, notamment avec leurs anciennes colonies, l'Union Européenne met en œuvre en Afrique deux types de relations en propre :

- des accords de coopération au développement ou de coopération commerciale
- des liens particuliers entre l'Union et les organisations régionales ou sous-régionales africaines.

Cette concurrence entre les Etats membres et l'Union est une source indéniable de contradictions entre ces trois niveaux de relations. Le résultat se concrétise avec soit une aide trop importante et mal répartie, soit des résultats contre-productifs qui affaiblissent l'image globale de l'Europe en Afrique.

Sur le plan économique, la réalité d'une coopération ne peut se faire qu'en recherchant davantage de cohérence : On ne peut pas continuer à dire à l'Afrique qu'on veut aider son développement en offrant les milliards d'Euros du FED ; et de l'autre côté, instituer des systèmes tarifaires qui empêchent ses exportations vers l'UE ou au contraire détruisent ses cultures vivrières au profit d'exportations in fine dommageables au développement des pays concernés.

²⁷ Conseil de l'UE, *Décision du Conseil du 11 décembre 2003 concernant l'utilisation des ressources de l'enveloppe du 9^{ème} Fonds européen de développement consacrée au développement à long terme pour créer une facilité de soutien à la paix pour l'Afrique*, N° 3/2003, L245/108, 31 décembre 2003.

Enfin, l'Europe doit faire face à deux tropismes antagonistes : la prise en compte du Sud et l'élargissement à l'Est. Les nouveaux pays membres ont plutôt du mal à comprendre l'intérêt de l'union pour l'Afrique alors qu'eux-mêmes ont un cruel besoin d'aide au développement.

Ainsi, les africains ne se sentent plus les partenaires automatiques de la France et acceptent avec intérêt que d'autres pays, plus puissants et plus riches, s'intéressent à eux. Ils l'acceptent d'autant mieux que l'apparition de nouveaux acteurs coïncide avec l'émergence d'une nouvelle génération.

2. La relève générationnelle, tant en France qu'en Afrique, a changé les mentalités des élites qui ne voient plus vraiment l'intérêt d'une relation particulière issue de la colonisation

Les mentalités en Afrique sont réellement en train d'évoluer du fait de la fin d'une génération de leaders et de l'apparition de nouveaux acteurs sur les scènes politiques qui ont eu pour conséquence de faire évoluer les discours. De même en France, la perception de la nécessité d'une politique africaine n'est plus aussi prégnante que par le passé, tant au plan des dirigeants que de l'opinion publique.

L'évolution des mentalités peut aussi s'expliquer par la rupture qu'a pu provoquer l'année 1994 dans la relation de la France à l'Afrique, ou tout au moins dans la perception que l'on en a là-bas et ailleurs. Le drame rwandais et la dévaluation du franc CFA ont à tort ou à raison, montré l'incapacité de la France à garder une place prépondérante dans la gestion des affaires africaines, économiques ou sécuritaires. La disparition des blocs, l'éclatement de l'Union soviétique, la fin du monde communiste, avaient déjà amorcé la tendance. L'ouverture de l'Europe centrale et orientale, les perspectives nouvelles en Russie et en Asie centrale, l'essor des petits « dragons » en Asie du Sud-Est, allaient, en quelques années, attirer tous les regards – et les crédits – vers ces nouvelles zones de rapide croissance économique, rejetant du même coup l'Afrique au second rang.

21. Changement des mentalités africaines

A. Rupture générationnelle

Nous assistons tout d'abord à la fin d'une génération de dirigeants (ou d'opposants) africains nés sous le régime colonial et formés à l'école, l'université ou l'armée française. Ce changement d'époque vaut également pour les cadres de l'économie et les chercheurs, sensibles aux attraits des doctrines libérales, des technologies et des écoles de gestion anglo-saxonnes, notamment américaines. Ce renouvellement « biologique » entraîne de facto une recomposition de la classe politique africaine jusque là organisée autour de hauts fonctionnaires et d'universitaires forcément francophones.

B. Nouveaux acteurs

Ainsi de nouveaux acteurs émergent, déconnectés de l'ancienne génération, et qui s'affirment au fur et à mesure que le pluralisme politique devient une réalité. Le rôle de la presse, libérée de l'influence gouvernementale, les jeunes, le mouvement associatif, les professions libérales, les avocats surtout deviennent des éléments essentiels du paysage politique. Au cours des années 1990, les dignitaires religieux ont acquis eux aussi une place prépondérante sur la scène politique, comme par exemple, Mgr. Isidore de Souza, qui présida la conférence nationale du Bénin puis l'exécutif de transition ; de même au Congo-Zaïre, Mgr Monsengwo dirigea les travaux de la conférence nationale ou du côté islamique, le khalife des mourides qui contribua à la victoire d'Abdoulaye Wade au Sénégal.

C. Evolution des élites,

Donc, les discours et les prises de position évoluent. Les élites émergentes sont mécontentes d'un mélange d'arrogance paternaliste à l'ancienne et d'un désintéret dont ils perçoivent le reflet dans l'absorption du ministère de la coopération par le Quai d'Orsay et de l'Agence du développement par Bercy, dans la baisse en francs constants de l'aide directe bilatérale au développement et dans le constat d'une polarisation presque absolue de notre diplomatie sur les questions de construction européenne. Même si beaucoup de dirigeants ne souhaitent pas moins de France, ils la veulent autrement. Ils souhaitent des rapports plus décomplexés, plus concrets, plus tournés vers l'économie.

Concernant les problèmes de sécurité, la nouvelle politique africaine de la France engendre donc une aigreur défavorable à ses représentations en Afrique. La France n'est plus perçue comme une grande puissance mais comme une puissance régionale qui n'a plus les moyens de sa politique. Voici pourquoi ces pays recherchent une diversification de leurs relations, via de nouveaux accords bi et multilatéraux. Denis Sassou N'Guesso, lorsqu'il propose un pacte africain de non-agression explique : *« L'impuissance de notre continent à prévenir les crises et à réduire les conflits qui l'ensanglantent se double de l'humiliation de devoir faire appel aux anciennes puissances coloniales, la France au premier chef, mais aussi la Grande-Bretagne, pour y mettre un terme. Le manque de moyens logistiques et militaires n'est pas seul en cause. L'absence de détermination politique est notre plus gros handicap. Elle est la raison principale de notre impuissance. Notre volonté à nous, chefs d'État africains, de résoudre politiquement les conflits n'est pas toujours affirmée avec la force et la cohésion que les situations exigent. Nos engagements régionaux ou continentaux restent le plus souvent lettre morte, dans la mesure où, faute d'une perception claire de notre avenir commun, faute*

d'une vision objectivement partagée nous impliquant dans les affaires africaines, ils ne procèdent généralement que d'intérêts immédiats et d'une rhétorique vide de sens »²⁸.

Quant aux gouvernements africains, ils ont tout avantage à avoir de nouveaux partenaires, à coopérer tous azimuts et à sortir du confortable mais hypnotique tête-à-tête avec l'ancienne puissance coloniale. De plus en plus d'africains considèrent aujourd'hui la France comme un partenaire presque comme les autres.

La France voit donc sa légitimité remise de plus en plus en cause. De nombreuses explications peuvent être apportées :

- les déceptions suscitées par le raidissement de la politique d'immigration française,
- le culte du statu quo politique qui maintient des dictatures, et que le discours de la Baule n'a pas fondamentalement modifié.
- Un désengagement matériel certain : diminution importante du budget depuis 10 ans, diminution importante du nombre de coopérants et d'experts (diminution de l'assistance de 923 à 714 assistants).

22. Changement des mentalités en France

La France, dans son ensemble a évolué dans son approche africaine. Les relations bilatérales qu'elle entretenait avec ses anciennes colonies laissent de plus en plus la place à des relations multilatérales dans un cadre international. De plus, la spécificité d'une politique africaine propre est beaucoup moins marquée. Enfin, l'opinion publique est peu consciente de l'intérêt d'entretenir des rapports particuliers et manifeste plutôt peurs et incompréhensions devant ce continent.

A. Evolution des discours politiques en faveur de la démocratie et du multilatéralisme.

En 1990, au sommet franco-africain de La Baule, le président Mitterrand annonça la nouvelle doctrine en matière d'aide: « *La France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté (...) élections libres, multipartisme. Á vous de déterminer, vous peuples libres, vous États souverains que je respecte, à vous de choisir votre voie, d'en déterminer les étapes et l'allure.* »²⁹. La fin de la guerre froide ne justifiant plus le silence devant les atteintes aux droits de l'homme au nom de la solidité du bloc pro-occidental, le chef de l'état a voulu tenir compte de l'effet effondrement du Mur de Berlin et de l'aspiration des peuples à la liberté. Cette philosophie du discours de la Baule a toujours été reprise depuis dans les discours officiels, comme en témoigne par exemple cet extrait du discours de M. de Villepin devant l'Assemblée nationale, 18 juin 2003:« (...)Cet engagement repose sur une volonté de dialogue et sur des principes clairs. Tout d'abord, l'exigence de la légitimité concernant les conditions d'accession au pouvoir mais aussi

²⁸ Source : www.brazzaville-adiac.com/ImagesCongo

²⁹ source : <http://www.elysee.fr/>

concernant l'exercice du pouvoir en Afrique, c'est-à-dire le respect des Droits de l'Homme et le refus de toute impunité ».

Cette exigence démocratique conditionnant toute forme d'aide semble au fil des discours rechercher de plus en plus la légitimité d'organisations internationales, et le discours de M. Douste-Blazy lors de la XIII^{ème} Conférence des Ambassadeurs à Paris, le 30 août 2005 est à ce titre particulièrement significatif : *« En Côte d'Ivoire comme au Soudan, en Afrique de l'Ouest comme dans la région des Grands Lacs, la France continuera d'appuyer l'engagement politique croissant des médiations régionales, en particulier celui de l'Union africaine, en mobilisant en permanence à cet effet la communauté internationale, à travers les grandes enceintes où nous sommes présents : Conseil de sécurité, Union européenne, institutions financières internationales. Elle le fera avec le souci, ici comme ailleurs, de faire respecter le principe démocratique de base qu'est l'élection, la souveraineté de l'Etat, l'intangibilité des frontières et la sécurité des populations ».* Quant aux règles de gestion de l'économie et des finances publiques, la France s'appuie de plus en plus sur les institutions de Washington, Fonds monétaire international et Banque mondiale. Après les avoir longtemps critiquées, elle s'abrite aujourd'hui derrière leurs directives.

Enfin, la France semble aujourd'hui privilégier les organisations africaines plutôt que de continuer à entretenir des relations bilatérales rappelant trop l'époque clientéliste des réseaux Foccart. Le 13 juin 2003, inaugurant à Paris le 4^{ème} « forum de l'IHEDN sur le continent africain » (FICA), Dominique de Villepin, ministre français des Affaires étrangères, s'exprimait en ces termes : *« C'est pourquoi nous devons encourager les efforts d'intégration régionale, seuls capables de resserrer les solidarités et de résorber les tensions dans le calme et la durée. (...). La France n'entend pas intervenir de manière directe ou isolée pour imposer une solution extérieure. Elle veut s'impliquer avec constance et détermination pour soutenir les efforts menés par la communauté régionale, comme elle l'a fait sur le dossier malgache, en liaison avec l'Union africaine ; en Côte d'Ivoire, à l'appui de la Cedeao ; en Centrafrique avec la Cemac ; au Soudan, pour conforter la mise en œuvre des accords de Machakos ; et aujourd'hui en Ituri, pour faire respecter ceux de Lusaka. »*

B. Perte d'une spécificité africaine

Au-delà de cette évolution dans les discours, la spécificité africaine des hommes, des institutions, des procédures semble être minimisée. Ainsi le profil politique du ministre de la Coopération s'est substantiellement amoindri. Son ministère a été supprimé pour devenir une simple direction générale du Quai d'Orsay. En gardant son titre mais en perdant sa fonction, le ministre délégué à la coopération est devenu uniquement une sorte d'ambassadeur itinérant de la France en Afrique. La gestion des grands projets est de plus en plus confiée à des responsables issus des Finances : Or, le Trésor semble aujourd'hui bien davantage préoccupé par les perspectives

européennes et les équilibres internes que par les problématiques du Tiers-monde, en particulier africain.

La formation spécialisée, comme celle qu'assurait la défunte École de la France d'Outre-mer, implique une « normalisation » progressive des affectations africaines, alors que beaucoup d'agents, même jeunes, hésitent à y accepter des postes et que leurs familles sont encore plus réticentes à les y accompagner. La nomination à des postes clé de ce continent, de diplomates qui n'ont aucune expérience de l'Afrique et y font leurs premières armes de chef de poste, peut conduire à de redoutables erreurs de jugement et à d'embarrassants échecs.

La suppression du service militaire national a entraîné la perte d'effectifs de qualité, souvent très motivés. La professionnalisation de l'armée a conduit la réduction d'effectifs permanents dans les bases africaines. Tout cela n'est pas sans conséquences sociales, économiques, relationnelles et sont autant d'éléments qui contribuent à « normaliser » encore plus la politique africaine de la France.

Va également dans le même sens la suppression d'IBISCUS³⁰, véritable réseau de banques d'informations croisées et de connaissances sur tous les problèmes du développement, qui méritait sans doute d'être réformé pour ce qui est de la gestion, mais pas abandonné pour ce qui est des connaissances.

C. Peurs ou désintérêt de l'opinion publique

La population française dans son ensemble a une vision négative de l'Afrique, et ne ressent pas l'intérêt que peut avoir la France à entretenir des relations privilégiées ni avec ses anciennes colonies, ni avec l'ensemble du continent.

Les résultats d'une enquête sur les français et l'Afrique, réalisée pour le Pèlerin Magazine³¹, ont montré qu'à la question : « Parmi les qualificatifs suivants, quels sont ceux qui, selon vous, s'appliquent le mieux à l'Afrique noire aujourd'hui ? », les réponses ont été les suivantes

- Pauvre	76
----------	----

³⁰ Association créée en 1983 par le ministère de la Coopération pour gérer et valoriser la documentation générée par l'ensemble des activités de la coopération française

³¹ Enquête réalisée en face à face du 26 au 27 mars 2003 pour Le Pèlerin Magazine auprès d'un échantillon national de 1000 personnes représentatif de l'ensemble de la population française âgée de 18 ans et plus. Méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage PCS) et stratification par région et catégorie d'agglomération.

- Instable	52
- Corrompue	39
- Violente	32
- Jeune	16
- Diversifiée	11
- Solidaire	6
- Dynamique	3
- Sans opinion	4

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner plusieurs réponses.

(2) (Réponses données à l'aide d'une liste)

Cette perception négative est par ailleurs alimentée par la plupart des sujets consacrés par la Presse à l'Afrique qui sont systématiquement négatifs et donnent l'image d'une Afrique incapable de ou désintéressé de la presse qui donne une image essentiellement mauvaise de s'en sortir.

Cette vision négative augmente les peurs et les fantasmes des français qui ont du mal à percevoir de manière raisonnée et pragmatique les problèmes d'immigration et semblent toujours devoir assumer le fardeau de l'homme blanc face aux erreurs de la colonisation. Cette victimisation, parfaitement relayée par les médias français, est bien souvent instrumentalisée ou tout au moins utilisée par les responsables politiques ou les intellectuels africains.

3. La régionalisation

La régionalisation qui commence à devenir une réalité permet aux africains de prendre de plus en plus en main leur destin et dénature, vide de leur substance les relations bilatérales que la France entretenait jusqu'alors avec ses ex-colonies.

Malgré un certain nombre de freins au mouvement, la tendance générale en Afrique tend à s'orienter vers les regroupements régionaux, notamment dans le but de pallier les insuffisances de la représentation africaine sur la scène internationale. Dans l'Afrique en question, Gabriel Wackermann³² souligne dans la conclusion de son chapitre consacrée aux dynamiques et mobilités africaines : « *Sociétés et territoires africains sont à présent soumis à des mouvements qui relèvent les uns d'une lente évolution aux divers rythmes mondiaux, les autres de forces centripètes, actives et/ou réticentes, voire opposées à un alignement pur et simple aux principes dominants de la géopolitique, notamment de ceux des grands groupes de pouvoirs, ainsi que du marché international. Les orientations en cours, l'état- d'esprit général font présager le succès de la première option* ». Sans

³² Anne-Marie Frérot (de), *L'Afrique en questions*, éditions Ellipses, Paris 2004.

nier les freins au mouvement, les impulsions à ce mouvement sont plus fortes et se manifestent dans un certain nombre de domaines, et conduisent donc à la création d'un certain nombre de structures qui prennent de plus en plus d'importance.

31. les freins au mouvement

- Il existe des barrières anciennes, culturelles ou géopolitiques, qui existent encore aujourd'hui malgré les éléments de maîtrise technologique mis à la disposition de l'homme. Le milieu physico-social impose des barrières, notamment en termes de rapport à la terre. Ainsi les groupes de pionniers de l'économie moderne, souvent insuffisamment respectueux de la forêt, entrent en conflit avec les partisans de la culture traditionnelle. L'Afrique cherche incontestablement à renouer avec ses traditions locales, comme en témoigne la forte poussée muséologique qui traverse le continent aujourd'hui³³. De même, les guerres et conflits divers, externes ou internes, contribuent à renforcer l'isolement des acteurs et à créer des barrières. Fréquemment, les dissensions contemporaines ne sont que la suite des oppositions et confrontations qui ont vu le jour durant les périodes précoloniales. La période coloniale n'a en effet qu'interrompu, contrecarré, parfois par la force, les rapports de force autochtones. Depuis l'indépendance, les enjeux politiques liés à l'accès à la terre ont resurgi ou se sont amplifiés.

- Depuis les indépendances, de nouvelles discontinuités génératrices de conflits sont apparues, principalement liées aux frontières de tout genre. Ces dernières sont bien souvent le fruit de partage entre colonisateurs et ne reflètent pas systématiquement les réalités ethniques, claniques, ou culturelles. D'autant plus que se greffe la situation et les traditions des pasteurs nomades aux mœurs et aux mentalités forcément extraterritoriales qui ont du mal à s'identifier à un Etat et à ses frontières.

- Enfin, l'Afrique est très marquée par les Etats enclavés, qui éprouvent parfois de nombreuses difficultés pour établir ou rétablir des liens avec les pays maritimes. D'autant plus que ces enclavements ne sont pas ancrés dans l'histoire ancienne et ne remontent qu'à un demi siècle, et moins pour l'Ethiopie depuis que l'Erythrée a décidé de proclamer son indépendance.

32. les impulsions au mouvement

- La période coloniale a provoqué la création de grands espaces coloniaux, sans chercher forcément à créer des entités culturelles cohérentes, mais plutôt à former des ensembles de puissance économiquement rentables, reliant les arrières pays riches en ressources minières aux littoraux par des

³³ A. Gaugue, *Géopolitique des musées en Afrique tropicale*, université Paris III, thèse de doctorat en géographie, Paris 1995.

chemins de fer. L'ouverture psychologique suscitée par cette ouverture fut extraordinaire pour l'époque et ses effets sont encore perceptibles de nos jours. Des visions d'unité continentales ne tardèrent pas à se préciser, comme en témoigne les projets britannique de liaison « Le Cap Le Caire » ou le rêve français d'un axe transsaharien.

- Les infrastructures et les moyens de transport jouent un rôle crucial dans le désenclavement et ont un rôle capital au niveau local et subrégional. Ils permettent en effet l'accès aux marchés environnants, aux soins sanitaires. Les ports constituent des points névralgiques pour les échanges, d'autant plus que la plupart sont aussi capitales de leurs pays vers lesquelles convergent les axes routiers et ferroviaires venant de l'intérieur. Les infrastructures aéroportuaires ont contribué à favoriser les désenclavements de manière exemplaire, notamment pour les pays de l'intérieur. Le réseau général africain est couvert par de multiples firmes aériennes publiques et privées. Par exemple, un système a été mis en place en 1959 en Afrique francophone par 15 pays africains et la France pour gérer l'espace aérien. Nommée Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), elle couvre 16 100 000 km² d'espace aérien et assure les aides terminales sur 24 aéroports principaux des Etats concernés³⁴.

33. Structures régionales

A. L'intégration africaine : une histoire ancienne

Le rêve panafricain, né sur le continent américain au tournant des XIXe et XXe siècles, se donnait pour mission de réhabiliter les civilisations africaines, de restaurer la dignité de l'homme noir et de prôner le retour à la "mère patrie" - celle des racines de la diaspora. Burghart Du Bois, fondateur de l'Association américaine pour le progrès des gens de couleur (Naacp), a organisé le premier congrès panafricain, à Paris, en 1919, qui a revendiqué l'adoption d'un "code de protection internationale des indigènes d'Afrique": droit à la terre, à l'éducation et au travail libre. A partir des 6e et 7e congrès panafricains, à Kumasi (1953) et à Accra (1958), l'enjeu de la décolonisation et la confrontation Est-Ouest bouleversent la donne politique et diplomatique, donnant naissance à deux formes de panafricanisme.

Il s'agit d'abord d'un panafricanisme "maximaliste", dont le but ultime est la fondation des Etats-Unis d'Afrique, susceptibles de faire du continent noir un acteur sur la scène mondiale : l'unité économique, politique et militaire est la condition majeure pour relever ce défi, estime le leader ghanéen Kwame Nkrumah, qui lance le mot d'ordre "l'Afrique doit s'unir", auquel se rallie, en janvier 1961, le "groupe de Casablanca" (Ghana, Egypte, Maroc, Tunisie, Ethiopie, Libye, Soudan, Guinée-Conakry, Mali et gouvernement provisoire de la République algérienne, GPRA).

³⁴ ASECNA, rapport d'activité, Paris 2002

Ce pari a buté sur deux vulnérabilités. D'abord, le poids des anciennes puissances coloniales : bien qu'affaiblies par la seconde guerre mondiale, soumises au nouveau leadership américano-soviétique et contraintes à la décolonisation par les Nations unies, elles détenaient encore une capacité de pénétration forte. Ensuite, Kwame Nkrumah et le groupe de Casablanca espéraient naïvement le soutien attendu du camp "progressiste" (Union soviétique et Chine populaire en tête), et celui des Etats-Unis, chantres de la liberté individuelle et du droit à l'autodétermination. Or l'appui du camp progressiste est resté surtout verbal, et celui de Washington est allé aux puissances coloniales alliées, au nom d'un principe de "containment" destiné avant tout à stopper l'expansion communiste dans le monde.

L'autre courant est celui d'un panafricanisme minimaliste qui a généré l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Cette stratégie est fondée sur le droit inaliénable de chaque Etat à une existence indépendante. Son mot d'ordre est " l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation ", son principe est le respect de la souveraineté et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Cette stratégie a été incarnée par le "groupe de Monrovia", fondé dès mai 1961 et dominé par les figures des présidents ivoirien Félix Houphouët Boigny, et sénégalais Léopold Sédar Senghor.

L'Organisation de l'unité africaine, qui voit le jour en 1963 à Addis Abeba, est la sanction de cette division. Cela explique pourquoi le bilan de l'OUA est globalement négatif au regard des objectifs prévus, notamment à l'article 2 de sa charte fondatrice: le renforcement de la solidarité entre Etats et de la coordination de leurs politiques a buté sur l'échec du plan de Lagos (1980) et de la Communauté économique africaine (1991); la défense de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des Etats membres a été contrecarrée par l'incapacité à régler les conflits du Liberia, de Somalie, de Sierra Leone, du Rwanda, du Burundi, et de la République démocratique du Congo.

En outre, le non-paiement de leurs cotisations par la majorité des Etats membres (50 millions de dollars d'arriérés en 2001) a privé l'OUA de sa première source de financement et l'a contrainte à la mendicité et aux incantations stériles.

C'est dans l'espoir de remédier à ces insuffisances que l'Union africaine a été créée pour remplacer l'OUA avec, notamment, de nouvelles institutions.

B. L'accélération de l'intégration africaine depuis 1999

Au sommet de Syrte en 1999, la décision a été prise de créer une Union Africaine. L'Acte constitutif de l'UA a été adopté au sommet de Lomé en juillet 2000. A Lusaka, l'année suivante, les chefs d'Etat se sont accordés sur les étapes de la transition entre OUA et UA, et sur l'adoption du NEPAD comme programme socio-économique. L'Union Africaine a été formellement créée à Durban en juillet 2002, sous présidence sud-africaine, et ses premières institutions ont été mises en place au sommet de Maputo de juillet 2003, sous présidence mozambicaine.

La conférence des chefs d'Etat demeure l'instance principale. Elle se réunit une fois par an (Sommet). La présidence en est assurée par un Etat-membre dont le gouvernement est régulièrement élu. Elle est appuyée par un secrétariat général. Le conseil exécutif est composé des ministres des Affaires étrangères. Des comités techniques spécialisés réunissent les ministres techniques. Le comité des représentants permanents (COREP) est constitué des Ambassadeurs des pays-membres accrédités auprès de l'UA, à Addis Abeba.

La Commission de l'Union Africaine, mise en place à Maputo, est une instance permanente, composée d'un président, d'un vice-président, et de huit commissaires désignés avec un souci d'équilibre géographique.

Leur compétence porte sur : paix et sécurité, politique, infrastructures et énergie, affaires sociales, ressources humaines sciences et technologie, commerce et industrie, économie rurale et agriculture, affaires économiques. Cinq bureaux régionaux devraient être institués, dans chaque région de l'UA (Nord, Ouest, Centre, Sud, et Est°).

La création d'un parlement panafricain, en mars 2004 à Addis Abeba, répond à un souci de rapprochement de l'UA et des populations. Les députés sont désignés ou élus, à raison de cinq dont une femme, par chaque parlement national. Le siège est en Afrique du Sud. Il a tenu deux sessions depuis sa création, en septembre 2004 et mars-avril 2005. Il a des pouvoirs consultatifs jusqu'en 2009.

La cour africaine des droits de l'homme et des peuples peut constituer une voie de recours pour les Etats, les organisations intergouvernementales et la Commission Africaine pour les droits de l'homme et des peuples.

C. Des ambitions nettes en matière de paix et de sécurité

L'Union africaine (UA) a officiellement inauguré, en mai 2004, son Conseil de paix et de sécurité et le président de la Commission africaine, l'ancien chef d'Etat malien Alpha Oumar Konaré, qui a fait du maintien de la paix une des priorités de son mandat, s'est fixé comme objectif de constituer à l'horizon 2010 une Force africaine en attente (Standby Force). Cette force d'intervention doit s'appuyer sur des brigades régionales, à mettre en place dans chacune des cinq régions du continent - Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est, centrale et australe. Ces brigades seront en principe liées aux organisations régionales, là où elles existent et sont opérationnelles, comme la Cedeao, la SADC, la CEEAC ou l'IGAD³⁵.

Pour le moment, la sécurité reste encore l'apanage des Nations unies et de ses casques bleus. La moitié des seize opérations de maintien de la paix de l'Onu en cours dans le monde ont lieu en Afrique : Burundi, Côte d'Ivoire, Liberia, Ethiopie et Erythrée, République démocratique du Congo (RDC), Sahara occidental, Sierra Leone et Soudan. L'Onu travaille en liaison avec l'UA et a décidé de

³⁵ Cf annexe 5 : carte des organisations régionales

renforcer ses relations avec les organisations régionales dans le domaine du maintien de la paix. Pour le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, le succès de la mission de maintien de la paix de l'Onu en Sierra Leone - qui a mis fin à des années de guerre civile - « a représenté un tournant » en rendant à l'Organisation la confiance dont elle avait besoin pour soutenir à nouveau le déploiement d'opérations de paix complexes en Afrique, après les échecs des années quatre-vingt-dix (Somalie, Rwanda, tentatives en Angola). Pour lui, la plupart des nouvelles missions sont « pluridisciplinaires » car elles ne se contentent pas d'observer et d'assurer l'application des accords de paix qui ont été signés. Elles ont aussi pour objet de s'attaquer aux « causes profondes » des conflits, d'où l'importance à la fois de la prévention et de l'aide post-conflit.

D. Le volet institutionnel économique et financier

Le traité portant création de la communauté économique africaine, décidé en 1991, était entré en vigueur en 1994.

De nouvelles institutions économiques sont annoncées : La Banque centrale africaine, Le fonds monétaire africain, La Banque africaine d'investissement, Le fonds africain pour le développement de l'agriculture, Le conseil économique, social et culturel (ECOSOCC).

Elles devraient accentuer l'intégration économique déjà entamée :

Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été adopté comme programme socio-économique de l'UA. Le mécanisme de revue par les pairs commence à fonctionner (Ghana, Rwanda, Maurice, Kenya). La Banque Africaine de Développement joue déjà un rôle de financier et d'expertise dans les programmes régionaux. Les communautés économiques régionales conduisent leurs propres programmes.

E. La France soutient la construction régionale africaine

Toutes les sources officielles consacrées à la politique africaine de la France soulignent sa volonté de privilégier les relations avec les organisations régionales ou sous-régionales, tant sur le plan économique que dans le maintien ou le rétablissement de la paix, en insistant sur sa volonté de voir les africains résoudre eux-mêmes leurs problèmes avec le soutien de l'extérieur.

Dans le cadre des Nations-Unies et de la résolution des crises, la France souligne systématiquement le rôle dévolu, dans le respect de la Charte, aux organisations régionales dans le maintien de la paix. Elle prône une représentation de l'Afrique au Conseil de Sécurité, et promeut un engagement systématique des organisations régionales africaines dans le règlement des crises, sur le terrain et dans les négociations.

Dans le cadre de l'Union Européenne, la France a soutenu l'adoption de la Facilité de Paix.

D'un montant de 250 M€ elle est financée sur le 9ème FED et peut bénéficier à l'UA et aux organisations régionales. Elle peut être mobilisée pour des opérations de maintien de la paix et pour des actions de renforcement des capacités. Par ailleurs, la France a soutenu l'adoption de lignes directrices sur la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD), fin 2004, qui accordent un large soutien à un partenariat avec les organisations africaines. Dans le domaine du développement : la France est le principal contributeur du Fonds Européen de Développement. Elle soutient la conclusion d'accords de partenariat entre l'UE et les organisations régionales africaines.

Dans le cadre du G8, La France a été l'un des artisans de l'inscription de l'Afrique parmi les toutes premières priorités des travaux du G8. En particulier, elle a promu le dialogue entre les pays membres du G8 et les pays fondateurs du NEPAD, notamment à travers le Forum pour le Partenariat avec l'Afrique. En matière de paix et sécurité, elle soutient les initiatives du G8 portant sur le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix et l'appui à la mise en place de la Force Africaine en Attente.

En complément des actions conduites dans les enceintes multilatérales et européennes, la coopération française a été entièrement réorientée pour prendre en compte les axes prioritaires définis par le NEPAD³⁶. De nouveaux programmes sont développés en concertation avec l'UA et les communautés économiques régionales. L'UA a pu bénéficier, en 2005, d'une aide budgétaire bilatérale d'un montant de 5 M€

Le soutien aux capacités africaines de maintien de la paix et à l'architecture africaine de paix et de sécurité constitue un des volets prioritaires :

Le cycle RECAP V (renforcement des capacités africaines de maintien de la paix), qui se tient en 2005-2007 dans le cadre de la CEEAC, a été ouvert à un large partenariat avec l'UE et l'Union Africaine, et a vocation à ouvrir la voie à un outil européen.

Si cela rencontre l'assentiment des partenaires africains, les forces françaises présentes sur le continent africain pourraient voir leur mission en partie adaptées pour accompagner la mise en place, au niveau de chacune des sous-régions concernées, des états-majors régionaux de la Force Africaine en Attente.

4. L'ensemble et l'ampleur des crises africaines tend à démonter l'incapacité de la France à les résoudre seule ?

Jusqu'aux années 1990, la France assurait une bonne part de la stabilité politique de l'Afrique francophone. Cette stabilité était tout d'abord le fruit d'une présence militaire marquée par des troupes permanentes et des interventions ponctuelles au titre des accords de défense. Sa participation au

³⁶ Cf annexe 6

développement économique par des investissements privés et publics était aussi facteur de paix, et son rayonnement culturel sur les pays du « pré carré » par le biais de la francophonie lui assurait enfin légitimité et crédibilité. Cependant, les crises politiques, économiques, épidémiologique, démographique, ethniques ou religieuses, exacerbées depuis la fin du bipolarisme, ont entraîné une remise en question de cette prépondérance politique, économique, militaire et culturelle de la France qui n'a pas les moyens de faire face à cette nouvelle situation de crise.

41. Conflits protéiformes, permanents et étendus

A. caractéristiques des conflits africains

L'Afrique subsaharienne concentre près de la moitié des trente quatre conflits recensés par les analystes. Ces conflits sont considérés comme des nouveaux conflits, soit des affrontements locaux ou internes non susceptibles de mettre en cause les équilibres ou enjeux internationaux. Ils génèrent, outre un nombre important de morts, des déplacements massifs de population. Ainsi, la moitié des déplacés (réfugiés ou déportés) sont des africains. Ils ont tendance à dépasser le cadre étatique et s'étendent très souvent aux pays voisins. Enfin aucune sous-région du continent noir n'est aujourd'hui épargnée par la guerre³⁷.

Pascal Chaigneau, dans un article intitulé : « géopolitique des conflits africains », dresse une typologie des conflits africains et définit des : « *guerres d'annexion (hier visées libyennes sur le Tchad, aujourd'hui démembrement du Congo démocratique) ; des guerres de sécession (le Sud Soudan en étant le plus fort exemple) ; des guerres identitaires (Sahraouis, Touaregs à un moindre niveau) ; des guerres ethniques (Rwanda, Burundi) ; des guerres claniques (Somalie) ; des guerres de prédation (Liberia, Sierra Leone) et des « jacqueries » (Casamance au Sénégal, bande Caprivi en Namibie).* »

À l'aube des années 1990, la fin de la Guerre froide et la disparition de l'apartheid en Afrique du Sud n'ont pas provoqué la fin des violences. Les affrontements se sont régionalisés comme le montrent les phénomènes de contagion observés dans l'Afrique des Grands lacs et le long du golfe de Guinée. Le retrait des troupes étrangères (les dernières troupes cubaines quittent l'Angola en 1991) s'est accompagné d'un accroissement des ventes d'armes aux plus offrants. L'arrêt du soutien occidental a déstabilisé le régime du Maréchal Mobutu au Zaïre. Des recompositions et de nouvelles alliances internationales sont apparues dans la région : d'un côté la RDC, le Zimbabwe, la Namibie, l'Angola et de l'autre l'Ouganda et le Rwanda.

³⁷ Cf carte en annexe 7

Pour les géopoliticiens, les conflits africains de la période récente présentent des caractéristiques particulières. Si ils ne remettent pas en cause les équilibres internationaux, ils se signalent par leur durée parfois interminable, ainsi que par l'absence de véritables fronts, de réelles idéologies et par l'enrôlement des "enfants soldats". Cette situation découle en partie de l'incapacité des États à assurer le contrôle de leurs territoires et la sécurité des populations. Cette impuissance est exploitée par de véritables bandes armées incontrôlées qui se substituent aux États défaillants et pratiquent le banditisme et le pillage des ressources nationales, à peine dissimulées par des prétextes ethniques ou des revendications politiques parfois très vagues. La création de zones d'instabilité permet, au-delà de l'objectif de renverser certains pouvoirs, de mettre la main sur les richesses du sous-sol. Face à l'incapacité des appareils d'État à assurer leur sécurité, les populations cèdent souvent à la tentation de constituer des milices à leur tour manipulées par les acteurs du conflit (exemple : Kamajors en Sierra Leone, Naparamas au Mozambique, Maï-Maï en RDC ou encore Murahelin au Soudan).

On peut ainsi évoquer la notion de système de conflits, caractérisé par l'absence d'un véritable front, par le poids des logiques informelles, par des phénomènes de contagion et de prolifération. Ces mouvements ne se limitent pas à un seul État, ils se développent à l'échelle de sous-ensembles régionaux créant de vastes zones d'instabilité. En voici des exemples, du génocide rwandais en 1994 aux guerres du Congo Kinshasa en 1996-1998 qui ont déstabilisé une vaste zone en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs, des conflits libériens et sierra léonais qui ont débordé sur toute l'Afrique de l'Ouest.

B. Causes

- Si les litiges frontaliers de la post-colonisation peuvent expliquer un certain nombre d'affrontements, ceux-ci sont dans l'ensemble demeurés limités. Les conflits relatifs à la question des frontières ont davantage été liés à des crises intérieures aux États issus des indépendances. Il s'agit, par exemple, des tentatives de sécession, guerre du Katanga de 1960 à 1963 dans l'ancien Congo belge, guerre du Biafra au Nigeria de 1967 à 1970, suscitées d'ailleurs dans les deux cas par la volonté d'une partie de la population de s'approprier la rente procurée par de riches gisements miniers ou pétroliers.

- L'ethnisme est une constante des conflits africains. En effet les affrontements touchent principalement les pays où se mêlent différentes ethnies et les trois grandes religions (la bande sahéenne) ou dans des régions périphériques mal contrôlées par l'Etat (Afrique centrale). Il est effectivement difficile de nier les tensions ethniques fondées sur un certain nombre d'héritages historiques : rôle de la traite des esclaves entre les peuples négriers et leurs victimes, responsabilité du

colonisateur avec, en particulier, le système de l'administration indirecte qui a privilégié certaines ethnies au détriment des autres. Il faut toutefois souligner que l'exacerbation des rivalités a été souvent ravivée dans la période récente par des tensions religieuses (Nigeria), par le contexte de pression démographique en l'absence de possibilités d'ajustements positifs (Rwanda, Kenya), par les manipulations politiques que les gouvernements organisent eux-mêmes sur fond de crise économique et de diminution de la manne étatique (Côte d'Ivoire).

- L'instabilité politique est la principale constante des conflits africains. L'on peut dénombrer 189 coups d'état réussis et 381 tentatives depuis les indépendances. D'une manière générale, l'affaiblissement des États a entraîné de brusques flambées de violence alimentées par la pression démographique et la question foncière (Rwanda bien sur, mais également Kenya, Côte d'Ivoire, etc.). Très souvent les clivages d'ordre ethnique, socio-économique ou religieux ont été manipulés par des pouvoirs aux abois. En Côte d'Ivoire, à l'issue de la période de prospérité, la manipulation du concept d'ivoirité a permis de mettre en accusation, non seulement des émigrés burkinabés mais également des populations du nord, accusées de venir s'emparer des ressources des "vrais ivoiriens", les Bétés et les Baoulés de la zone forestière

La perte de contrôle des États sur le territoire national a suscité aussi des phénomènes de recomposition territoriale, en particulier au niveau des marges et des zones frontalières (frontière entre le Nigeria ou le Ghana et leurs voisins francophones, région périphérique de la République Démocratique du Congo), où se sont développés de nombreux trafics jouant sur les différentiels des taux de change et sur les réseaux mafieux (drogue, diamants, etc.). L'émergence de ces territoires trans-étatiques informels révèle certes la faiblesse actuelle de nombreux États. Elle apparaît également comme un élément de réorganisation territoriale qui ne remet pas en cause les frontières étatiques, mais au contraire les exploite³⁸.

C. Un nouveau rôle pour la France

La complexité et l'enchevêtrement des nouveaux conflits africains rendent leur règlement particulièrement délicat pour une puissance extérieure seule³⁹. D'autant plus que l'ingérence étrangère n'est pas toujours bien acceptée (opérations Turquoise au Rwanda, *Restore Hope* en Somalie) et que l'Afrique cherche en son sein les moyens de circonscrire ces conflits. Les organisations africaines régionales ont un rôle essentiel à jouer. Ainsi, la CEDEAO est intervenue dans les conflits de Sierra Leone et du Libéria en créant une force.

³⁸ Christel Alvergne - Quelle intégration régionale pour l'Afrique de l'Ouest ? - XLème Colloque de l'ASRDLF : <http://www.ulb.ac.be/soco/asrdlf/> - Les politiques régionales à l'épreuve des faits Bruxelles – 1, 2 et 3 Septembre 2004 : <http://www.ulb.ac.be/soco/asrdlf/documents/Alvergne.pdf>

³⁹ Cf annexe 8 : carte sur les opérations internationales de maintien de la paix en Afrique

Depuis septembre 2002, avec l'interposition en Côte d'Ivoire, les opérations d'évacuation au Liberia et de sécurisation au Congo démocratique, avec l'assistance fournie par ailleurs, Paris s'implique à nouveau militairement en Afrique. La France semble vouloir relever le défi d'être leader sur le continent le plus « crisogène » de la planète. On a même pu parler d'un « nouvel interventionnisme » français, du « grand retour » de la France en Afrique.

Toutefois, si la France entend rompre, ces dernières années, avec un immobilisme jugé coupable, elle souhaite désormais intervenir autrement que dans le passé. Le « réengagement » se fait dans un contexte, avec des principes et des modalités différents par rapport à la période d'après les indépendances.

Au principe « *ni ingérence, ni indifférence* », qui masquait un désengagement de fait, on entend passer, avec Jacques Chirac, à la volonté « *d'accompagner sans dicter* ». L'ambition est d'aider mieux que par le passé à la sécurité du continent africain par une politique « active », de « *mettre la main à la pâte* », selon le mot d'un diplomate, sans que cela aboutisse à la reconstitution d'un « *protectorat éclairé* ». Il s'agit de respecter les autorités régulièrement et démocratiquement établies, de condamner les prises de pouvoir par la force, de refuser la violence, de respecter les libertés publiques, les souverainetés nationales, l'intégrité des territoires et l'intangibilité des frontières, d'apporter un appui systématique aux médiations africaines. À partir de là, sous mandat de l'Onu et sur requête de pays et d'organisations africains, donc avec l'accord préalable des parties concernées, la France est prête désormais, dans un cadre régional ou multilatéral, à répondre à une demande d'engagement militaire pour aider au règlement des conflits.

En d'autres termes, Paris n'entend plus avoir d'engagement militaire unilatéral, mais parer ce dernier de couleurs multilatérales (Onu, Europe), même si, dans la réalité, il en est l'élément moteur, pour ne pas dire exclusif. Sous la responsabilité et l'égide de l'Onu, garante de la légitimité internationale, la France agit désormais comme « nation cadre », « État extérieur leader », avec le concours de grandes organisations régionales africaines et de forces multilatérales, impliquant l'Europe si possible, pour tenter de ramener une « *pax franca* », mieux, une « *pax europeana* ».

42. Explosion démographique programmée, urbanisation et Sida,

A. Explosion démographique

D'après les études de l'ONU, l'Afrique connaîtra dans les 20 ans à venir la plus forte explosion démographique : 1,350 milliard dont 1 en Afrique noire. Ainsi l'Afrique pourrait dépasser en 2025 la Chine et l'Inde. Cependant cette prévision est très contestée par plusieurs auteurs qui lui reprochent d'occulter le changement de comportement démographique en Afrique face aux contraintes économiques, sociales et politiques actuelles. La "surprise" des autorités Nigérianes lors du recensement de novembre 1991 constatant 88 millions au lieu de 123 millions prévus, alimentent une certaine perplexité sur les données démographiques en Afrique. Quelles que soient leurs limites, ces

statistiques demeurent tout de même des outils d'analyse non négligeables. Les données de l'ONU donnent déjà une représentation de la population en Afrique Subsaharienne : une population plus rurale qu'urbaine (avec une évolution inverse et accentuée à venir), des poids régionaux dans cette évolution somme toute stable et une augmentation de la population en 35 ans de 264 % prévue en 2025, concentrée sur les côtes Est et ouest. La principale cause de l'accroissement démographique est incontestablement la conjonction d'un taux de natalité (nombre de naissance vivante rapporté à l'ensemble de la population, sans condition d'âge ni de sexe) élevé et d'un taux de mortalité notamment infantile en baisse. Cette baisse de la mortalité est le fait essentiellement de progrès effectués sur une longue période au niveau de la médecine, de l'hygiène, de l'alimentation, de la formation,...

B. Urbanisation

Cette explosion démographique s'accompagne d'un mouvement d'urbanisation qui remonte aux indépendances. À partir des années 1960, l'ère des indépendances s'accompagne d'une véritable explosion urbaine : d'abord, du fait de l'exode rural (la migration vers la ville est ressentie comme une avancée vers l'eldorado ; les prix des produits manufacturés montent, tandis que ceux des produits agricoles stagnent), puis d'une croissance démographique exceptionnellement forte et rapide. Les Africains se sont appropriés un espace généralement conçu par et pour des étrangers ; mais les politiques urbaines sont en crise – qu'il s'agisse du logement, des déplacements, de l'emploi. Les conséquences en termes d'urbanisation galopante non maîtrisée se font aujourd'hui sentir puisque le phénomène d'urbanisation s'est amplifié entre 1960 et 1990⁴⁰. Ainsi le taux d'urbanisation est passé de 14% à 30% pour les pays d'Afrique francophone entre 1960 et 1990, et de 15% à 45% sur la même période pour les pays anglophones. Le rythme de la croissance urbaine en Afrique s'accélère et l'ampleur est plus importante. Par conséquent, sur une courte période, la région accueillera un nombre important de personnes (soit environ 540 millions entre 1980-2020), dans les villes, avec tous les problèmes que cela posera dans les domaines du logement, de la santé, du transport, de l'alimentation,...

Ces migrations internes causées par la pauvreté et l'explosion démographique pourraient engendrer des migrations inter région puis des migrations massives vers l'étranger et notamment l'Europe, phénomène qu'il convient de prendre en compte et d'anticiper de manière globale afin d'en limiter les excès aux conséquences désastreuses tant pour l'Afrique que pour les pays d'accueil, au premier rang desquels la France pourrait bien figurer. L'émigration a été l'une des premières solutions de régulation démographique envisagée par le politique notamment en Occident. L'émigration n'est pas en effet une solution exclusive à notre siècle adoptée par les pays en développement pour résoudre le problème de déséquilibre entre croissance économique et croissance démographique. Cependant, l'émigration africaine actuelle n'a jamais été collective et organisée par une politique volontariste, ni consolidée par

⁴⁰ Cf annexe 9

une quelconque volonté militaire. Elle n'a pas non plus été une croisade religieuse, ni doctrinaire. Les migrations vers les pays riches ne constituent pour l'instant que de réponses individuelles et non collectives aux défis que posent la démographie en Afrique.

L'Afrique a tout intérêt à ne pas marginaliser économiquement, culturellement, spatialement et politiquement sa population rurale. Cette dernière a montré son efficacité démocratique (à travers les coopératives,...) et est susceptible de constituer la base de son développement économique. L'intérêt continental serait de ne pas de "laisser-faire" et laisser-aller le développement artificiel et informel des villes, que l'on arrive pas à maîtriser à l'heure actuelle. Par ailleurs, une croissance urbaine plus extensive qu'intensive, constitue une perte d'efficacité dans les villes et de grandes atteintes à l'environnement. L'alternative efficace à une organisation urbaine de plus en plus difficile à gérer serait de faire des campagnes et des provinces africaines, des zones attractives. D'autant plus que l'urbain semble être la zone de développement "privilégié" de la nouvelle pandémie : le Sida.

C. SIDA

Le Sida représente l'un des plus grands séismes sanitaires de l'Histoire : Jeanne-Marie Amat-Roze analyse dans tous ses effets, démographiques, économiques et sociaux⁴¹. Une pandémie fulgurante, au rythme de propagation inédit : en deux décennies, le sida a emporté 16 millions de vies et la population séropositive est de 33 millions d'êtres humains ; or, l'Afrique supporte le plus lourd fardeau, car elle concentre 85 % des décès par le sida, 70 % des personnes infectées, 90 % des infections infantiles. Plus de 25 millions de vies africaines sont hypothéquées ; le vieux fléau du paludisme est nettement relégué au second rang. L'épidémiologie sud-saharienne revêt des caractères particuliers : la plus grande ancienneté de circulation du virus en Afrique ; la transmission hétérosexuelle comme mode de contamination majeur, avec comme corollaire le risque de transmission mère-enfant plus grand que sur les autres continents et, dans certaines sous-régions, l'hécatombe de la population féminine (30 % des femmes de 15 à 49 ans sont séropositives à Kisumu, au Kenya).

Toutefois, sous l'image « globalisante » de la catastrophe africaine, cette fracture survenant après un siècle d'évolution sanitaire favorable, on doit distinguer, selon Mme Amat-Roze, des épidémies distinctes. Dans la première décennie, celle des années 1980, l'Afrique centrale et orientale forme l'ensemble régional le plus affecté (dès 1982, des manifestations caractérisées de sida se multiplient entre les lacs Victoria et Tanganyika) ; en revanche l'Afrique australe est épargnée, ainsi

⁴¹ Actes du colloque « Où va l'Afrique noire : état des lieux démographiques, sanitaire et alimentaire » du 13 décembre 2001 de l'Institut de géopolitique des populations
Présentation de Pierre Messmer. Conclusions d'Yves-Marie Laulan

que l'Afrique occidentale, à l'exception de la Côte-d'Ivoire. À partir des années 1987-1989, la charnière de l'Afrique centrale et australe est atteinte : en Zambie, au Zimbabwe, au Malawi, la séropositivité atteint 10 % de la population. La décennie 1990 est celle de l'embrasement de l'Afrique australe. L'un des indicateurs retenus, le taux d'infection parmi les femmes enceintes, est, en 1998, de 30,4 % dans certaines localités du Malawi, de 31 % en Zambie, de 32,5 % dans la province du Natal, en Afrique du Sud, de 34,4 % en Namibie, de 34,8 % au Swaziland, de 43 % au Botswana (Francistown) et de 59 % –funeste record mondial – au Zimbabwe, à Beitbridge, à la frontière de l'Afrique du Sud.

Aujourd'hui, les situations régionales africaines semblent plus nettement diversifiées : tendance à la décroissance en Ouganda (où la séroprévalence a été divisée par trois en dix ans) et au Rwanda ; stabilisation au Sénégal, au Burkina Faso, au Ghana, en Côte-d'Ivoire (sauf à Abidjan) ; croissance en Afrique australe, au Kenya, au Nigeria, au Tchad... Comment expliquer ces disparités ? Mme Amat-Roze oppose le Sénégal, un « finistère » relativement replié sur lui-même depuis l'éclatement de la Fédération du Mali, à la Côte-d'Ivoire, terre d'immigration, vaste couloir correspondant au grand axe international de l'Afrique de l'Ouest.

Roland Hureau donne une autre interprétation de la carte de propagation effective du sida en Afrique, à partir de deux paramètres : l'urbanisation et les rapports entre religions. La propagation serait moins forte dans les régions rurales et islamisées ; elle est particulièrement forte en Afrique du Sud, très urbanisée et christianisée ; l'Ouganda, premier pays christianisé d'Afrique il y a un siècle, a été le premier touché par le virus. Mais Hureau reconnaît que d'autres facteurs sont à retenir : l'engagement des chefs d'État, la prise de conscience des Églises...

Kofi Annan, lors de la première réunion du Conseil de sécurité consacrée à la lutte contre le Sida en Afrique, le 10 janvier 2000, érigeait cette maladie en menace majeure « à la stabilité de l'Afrique australe et orientale ». Dans le même sens, Jeanne-Marie Amat-Roze désigne le sida comme le « déstabilisateur démographique », mais aussi « économique et social ». Impact direct sur les effectifs de population : en 2025, trois États, l'Afrique du Sud, le Zimbabwe et le Botswana, devraient avoir une population inférieure à celle de 1997 ; l'Afrique du Sud devrait tomber de 42,5 millions d'habitants en 1997 à 35 millions en 2025... alors que l'Onu prévoyait un doublement de population à cette date ! Nouveau profil de la pyramide des âges : alors que les épidémies du passé touchaient uniformément toutes les classes d'âge, le sida affecte surtout les jeunes adultes et les très jeunes enfants. Désastre social : à la fin de 1999, le Sida a laissé derrière lui 12 millions d'orphelins en Afrique. Désastre économique : le sida ralentit la croissance des États affectés, désorganise les services publics, pèse sur les capacités de production des entreprises et sur l'agriculture qu'elle prive de bras, accroît la paupérisation et la précarisation des conditions de vie.

Les nombreux défis que représentent la santé, la pauvreté, l'éducation, la gestion de l'explosion démographique et son corollaire qu'est l'urbanisation galopante sont des défis continentaux qui nécessitent de fait une action internationale coordonnée qui dépasse très largement les capacités limitées de la France. La prise de conscience internationale de l'urgence de la situation est relativement récente et bouscule les approches purement nationales qui étaient jusque là de mise. Un autre phénomène inquiétant car potentiellement déstabilisant est l'islamisme qui se répand en Afrique sub-saharienne.

43. Islamisation et islamisme : risques majeurs que la France ne peut appréhender seule

A. Islam en Afrique subsaharienne : une longue histoire

L'islam au sud du Sahara concerne environ 150 millions de personnes, soit un Africain noir sur trois⁴². Cette communauté représente le huitième de la *umma* ("communauté musulmane") mondiale. L'islam africain est un phénomène historique qui remonte au Moyen Age, et qui s'est développé par le biais des échanges commerciaux à travers le Sahara et l'océan indien. Deux grandes voies de pénétration avaient permis de véhiculer le Coran vers le sud : les pistes sahariennes et la vallée du Nil. Cet héritage explique la disposition géographique de l'Afrique noire islamisée: une bande de territoires soudano-sahéliens qui traverse le continent africain, entre le Sénégal et la Corne de l'Afrique, avec un prolongement le long de la côte de l'Océan Indien.

Par ce lien fort avec les échanges commerciaux à longue distance et par une vieille cohabitation avec les tenants des cultes animistes, l'Islam africain possède ses caractéristiques propres: des affinités durables avec le monde des commerçants et des habitudes de vie enclavée (zones, villes ou quartiers islamisés) au milieu d'autres croyances. Il en découle des formes de tolérance, inhabituelles ailleurs, que les colonisateurs avaient remarquées.

Dans cette expansion islamique à la périphérie du monde arabo-persan, des mouvements d'accélération ont vu le jour au cours de l'histoire:

- celui des empires soudanais médiévaux, entre le VIIIème et le XVIème siècle;
- celui des révolutions islamiques et des "guerres saintes", endogènes (El Hadj Omar et Usman dan Fodio) ou dirigées contre des forces étrangères (Mahdi soudanais et Mad Mullah somalien), du XVIIème au XIXème siècle;

⁴² Cf carte en annexe 10

- celui du partage colonial, qui s'accompagne, surtout en Afrique de l'Ouest, d'une progression de l'islam due à l'utilisation des nouveaux moyens de transport, à l'exode rural, et aux réflexes identitaires face au pouvoir colonial.

- La dernière période d'accélération remonte au début des années 1970. La Guerre de Kippour, le choc pétrolier et les sécheresses favorisent un rétablissement des relations entre Afrique noire islamisée et Etats arabes. Ces relations s'accompagnent d'un activisme religieux marqué de la part des Etats arabes, et notamment de l'Arabie saoudite. De cette période date la multiplication de mosquées monumentales, d'écoles et instituts arabes, l'envoi de boursiers africains dans des universités arabes et d'enseignants arabes dans les établissements d'enseignement africains.

B. L'émergence du risque islamiste

Sur ce terreau, deux foyers islamistes principaux se sont développés récemment : en 1989 au Soudan, où un mouvement affilié au Frères Musulmans, le Front National Islamique, s'est emparé du pouvoir par le biais d'un coup d'Etat militaire, et le Nigeria, où, à la fin des années 1990, la *shari'a* (législation islamique conçue au cours des premiers siècles de l'islam) a été proclamée dans plusieurs Etats du nord de la Fédération⁴³.

Dans ces deux pays, cette poussée de revendication islamique s'accompagne de conflits avec les chrétiens voisins : ceux du Sud Soudan, en guerre depuis plus de trente ans avec le régime de Khartoum, et ceux du Nord Nigeria, hostiles à la *shari'a*. Partout on assiste, avec le surgissement de nouvelles générations et de nouveaux cadres, à une ré-islamisation qui va à l'encontre de l'islam africain traditionnel, domaine des confréries, c'est-à-dire de structures de patronage religieux contrôlant leurs fidèles et naturellement enclines aux compromis avec les pouvoirs.

Ces nouveaux acteurs religieux, sont souvent rejoints par des diplômés de l'enseignement occidental - qui ont "basculé" de la contestation marxiste-léniniste à la contestation islamique

Outre ces deux pays, une tendance au basculement progressif vers des régimes de nature islamique s'affirme. En Gambie, au Sénégal, au Tchad, au Kenya, en Erythrée, ...

C. Quelle signification de ces phénomènes ?

Il existe tout d'abord un retour du phénomène religieux en Afrique au sein duquel s'inscrivent les mouvements islamistes. Ainsi, la "laïcité à la française", inscrite dans les constitutions de l'Afrique francophone des années 1960, s'est partout effondrée. A côté de ces mouvements, des pasteurs religieux prennent de plus en plus d'importance. Cf RCI

⁴³ d'abord le *Zamfara*, fin août 1999, suivi par neuf autres Etats, qui ont adopté ou annoncé leur intention de promulguer à leur tour la *shari'a*.

Mais, la militance islamique peut être aussi vue comme une forme particulière de décolonisation. L'instrumentalisation d'une religion non-occidentale et de la langue arabe, permet en effet de marquer une rupture totale avec la culture des anciennes puissances coloniales. Car l'affirmation islamique s'enracine dans la profonde déception née de l'échec des modèles occidentaux, imputé aux seules puissances coloniales et post-coloniales. L'islam offre ainsi, après l'échec du modèle marxiste, une nouvelle utopie "tiers-mondiste", débarrassée des liens de dépendance avec l'Occident. Il y a, dans cette affirmation islamique, un puissant ressort identitaire. L'appartenance à l'islam est présentée comme le meilleur moyen de rester Africain et l'on met, à cet égard, en avant tous les points de contact entre les cultures islamiques et africaines (respect des aînés, polygamie, famille élargie, organisation sexuée de la société, etc...).

Même si l'on ne voit pas vraiment trace de partis islamistes transnationaux de masse se profiler dans le paysage politique de l'Afrique subsaharienne contemporaine, l'alternative islamique représente une entrave potentielle à une politique influente de la France en Afrique. Le phénomène doit donc être étudié, cerné, et des parades ou des ripostes doivent être envisagées pour contrer son expansion ou limiter ses effets pervers, notamment par la collaboration avec les régimes politiques en place.

DEUXIEME PARTIE LA FRANCE DOIT S'ADAPTER A CES CHANGEMENTS POUR RESTER UN ACTEUR MONDIAL

1. La recherche d'une politique globale de puissance par l'influence

La recherche d'une politique de puissance est une nécessité et une nouveauté pour la France. Ses structures ne sont pas réellement adaptées pour la mise en œuvre d'une telle entreprise et aucune volonté commune n'existe pour en ressentir la nécessité. De ce fait, la France se situe plutôt dans une attitude réactive face aux événements africains que dans une approche volontariste fondée sur la recherche d'un but, qui serait la puissance de la France, puissance qui, en s'adaptant au nouveau contexte mondial et africain, s'appuierait davantage sur le « *soft power* » que sur le « *hard power* », selon les définitions qu'en donne Joseph S. Nye.⁴⁴

11. Existe t-il une politique de puissance ?

A. Les particularités de la guerre froide

Il n'existe pas réellement de politique de puissance depuis le général de Gaulle qui avait tenté de définir une troisième voie entre le communisme et l'axe atlantique. Aucun de ses successeurs n'ont depuis ressenti le besoin de définir une voie pour le pays. Seule la construction européenne a donc servi d'ersatz à cette non pensée stratégique. Ce refus de politique de penser la stratégie a aussi faussé notre approche des rapports de force entre les puissances. La France, à l'instar du camp occidental, s'est focalisée sur l'URSS à la traîne des USA sans approche propre, se contentant de gérer la décolonisation sans projet de puissance.

Plusieurs traits peuvent caractériser les éléments fondamentaux de la doctrine gaullienne en matière de politique extérieure ou étrangère. Il s'agit d'abord, dans sa méthode, d'une politique présidentielle, déterminée et conduite par le chef de l'État, avec les instruments politiques, diplomatiques, financiers et militaires à sa disposition ; ensuite, dans son contenu, d'une politique d'indépendance nationale, ce qui implique indépendance de l'État d'un côté, et recherche d'une valorisation des apports nationaux de l'autre, sur les plans économique ou culturel ; d'une politique active, qui ne vise pas à isoler le pays en le plaçant dans une sorte de position d'indifférence ou de neutralité à l'égard du monde extérieur, mais s'efforce à l'inverse de peser sur ses orientations ; il s'agit à cet égard d'une politique réformatrice, qui se propose de modifier les équilibres résultant de la Seconde Guerre mondiale au profit de ceux qui n'en ont pas été les bénéficiaires, et plus largement en faveur d'une conception interétatique des rapports internationaux ; d'une politique articulée, en ce qu'elle s'efforce de lier les dimensions interne et internationale de l'activité de l'État, en donnant la

⁴⁴ Joseph S. Nye jr, *Redefining the national interest*, Foreign Affairs, volume 78, N° 4 , juillet - août 1999

priorité aux objectifs internationaux ; d'une politique universelle, à la fois dans son extension géographique et dans son champ matériel d'intérêt.

Dans ce cadre, la politique africaine de la France a longtemps constitué un domaine particulier, relevant d'une implication directe du président de la République et d'un département ministériel propre, celui de la coopération, et fondé sur le maintien de liens étroits avec les États issus de l'ancien Empire, éventuellement étendus aux autres États francophones de la région. Elle favorisait la stabilité politique de ces États y compris par un soutien militaire à leurs régimes et à leurs dirigeants, fondé sur des accords bilatéraux de défense et sur la présence de bases militaires. Elle était attentive au maintien d'une solidarité diplomatique avec eux et s'efforçait de tenir particulièrement compte de leurs intérêts économiques. Elle visait plus généralement à maintenir sur une base volontariste des relations privilégiées avec les anciens membres de la Communauté franco-africaine et souhaitait que la France puisse conserver avec eux, soit bilatéralement soit collectivement, des liens spéciaux.

B. Les changements des années 1990

Si la politique africaine de la France pendant la guerre froide a constitué un instrument de rayonnement international et de conservation de son rang de « grande puissance moyenne », la transformation de l'ordre international et les évolutions survenues sur le continent au cours des quinze dernières années ont amené le dérèglement de ce système d'influence. La fin de la guerre froide, les attentats du 11 septembre et les interconnexions fragilisantes de l'économie mondiale ont fait réapparaître la nécessité de mettre en œuvre une politique de puissance.

La marginalisation du continent africain dans les années 1990 a convaincu les dirigeants français que l'Europe constituait le nouveau « *multiplicateur de rayonnement* », les amenant à réformer le cadre de cohérence d'une politique africaine théorisée lors des indépendances politiques sous la présidence de de Gaulle, et, qui faisait jusqu'alors l'objet d'un consensus au sein de la classe politique française. Les résultats de cette réforme - parfois qualifiée de « *politique d'abandon de l'Afrique* » - amènent cependant à s'interroger car rarement « *sursaut* » s'est révélé aussi peu créateur tant de puissance pour la France que de stabilité pour le continent africain, l'uniforme de « *gendarme de l'Afrique* » ayant été repris à leur compte par une kyrielle d'États africains au fait de leurs intérêts de puissance ou de groupes armés dont les ingérences antagonistes ont amené la constitution en systèmes de conflits régionaux de crises infraétatiques.

Ainsi, la volonté française de participer au renforcement du pilier PESC de l'UE destiné à doter l'Europe d'une consistance politique, diplomatique et militaire propre - dans la lignée de la conception particulière dont la France a fait preuve en se retirant de l'OTAN en 1966 - n'a pas cessé. Or, l'engagement des Britanniques - connus pour leurs conceptions nettement plus atlantistes - en Sierra

Leone en 1998 a démontré non seulement que l'interventionnisme en Afrique pouvait être source d'influence en Europe, mais encore que la France, qui venait de s'interdire ce recours par sa doctrine de « *ni-ingérence, ni-indifférence* », n'était plus la seule à pouvoir jouer le rôle de nation-cadre d'une intervention européenne en Afrique. Les tentatives françaises de « réengagement », qui semblent prévaloir depuis 2002 paraissent plus dictées par des impératifs de réaction face à la crise qu'inscrites dans une volonté de recréer une politique de puissance. Il apparaît bien que la France tente de s'adapter au nouveau contexte africain. Mais la perte de l'unanimité dans la volonté d'une politique africaine propre (dûe entre autre aux effets de la cohabitation) entraîne hésitations et atermoiements au détriment de la cohérence, gestion des événements au coup par coup et en réaction et enfin perte d'une approche purement nationale dans sa politique africaine.

C. Quelle approche économique de la puissance ?

Sur le plan purement économique qui constitue un champ de puissance particulièrement prégnant, il n'existe pas non plus de réflexion stratégique coordonnée ou efficace. Christian Harbulot évalue quatre formes d'économie prédominantes avant l'ère industrielle qui ont façonné les réflexes stratégiques des pays considérés. Il distingue notamment les pays ayant une économie de subsistance, comme la France, disposant en propre des ressources suffisantes à leur survie, et générant de ce fait une culture défensive du renseignement, des pays ayant une économie d'espace vital, qui doivent aller chercher ailleurs ce qu'ils n'ont pas sur leur sol, comme l'Allemagne ou le Japon. Ainsi, la diversité des affrontements économiques, qui sont bien réels, font de ce champ économique un déterminant majeur de la puissance qui doit être intégré dans toute les réflexions qui visent à la définition d'une politique de puissance ou d'accroissement de puissance. « *Une stratégie de puissance ne s'arrête pas au respect du droit international et à une stricte application de la philosophie onusienne des relations internationales. Elle implique une vision moyen/long terme de la préservation et de l'accroissement des intérêts français dans les domaines militaires, commerciaux, financiers, industriels et culturels* »⁴⁵ écrit Christian Harbulot.

Les Etats-Unis, la Chine ou la Corée du Sud ont discrètement mis en œuvre des politiques de sécurité économiques fondées sur la recherche de puissance. La nécessité pour la France d'accroître son influence sans remettre en cause les liens privilégiés avec ses alliés se fait jour et devrait se concentrer géographiquement sur des territoires où elle dispose d'atouts incontestables. Il existe en effet des affrontements économiques entre pays occidentaux auxquels s'ajoutent depuis peu de nouvelles puissances industrielles comme la Chine ou l'Inde qui utilisent les méthodes capitalistes, et les manœuvres des uns et des autres sur le continent africain sont là pour le prouver. La citation de Edward Mead Earle illustre assez bien la situation dans laquelle se trouve notre pays : « *S'il était*

⁴⁵ Christian Harbulot (de), La France a-t-elle une stratégie de puissance économique, Paris, Lavauzelle, 2004.

possible de séparer la puissance économique de la puissance politique, ce ne serait que dans les sociétés les plus primitives. Dans les temps modernes, avec l'émergence de l'Etat national, l'expansion de la civilisation européenne dans le monde entier, la révolution industrielle et les progrès constants de la technologie militaire, il nous a fallu envisager la question de l'interdépendance entre, d'une part, la force commerciale, financière et industrielle, et d'autre part, la force politique et militaire. Cette corrélation est l'un des problèmes les plus critiques de l'art de gouverner. Elle implique la sécurité d'une nation, et dans une large mesure, détermine le degré de vie, de liberté, de propriété et de bonheur dont peut jouir l'individu. »⁴⁶

Les affrontements deviennent alors plus indirects que directs et découlent de stratégies d'influence, qui, pour être efficaces, doivent privilégier l'offensive, ce que la France a du mal de par son passé d'économie de subsistance à accepter :

Ainsi, l'absence de stratégie de puissance en matière de politique étrangère africaine s'explique par des facteurs historiques généraux conjugués à un désintérêt conjoncturel géographique. La France, contrairement au Royaume Uni⁴⁷, n'a pas eu besoin d'une politique étrangère pour accroître sa puissance, car elle possédait la puissance de l'intérieur et ne cherchait alors qu'à rayonner. Aujourd'hui, cette politique d'accroissement de puissance, inscrite dans les réflexes insulaires britanniques, est devenue une nécessité, un besoin si la France veut demeurer un acteur majeur sur la scène internationale.

12. Un manque de vision globale

A. Diversité des approches selon les acteurs

La diplomatie publique se décline au pluriel. En effet, plusieurs administrations se partagent les actions tournées vers l'étranger et notamment vers l'Afrique. La multiplicité et la rivalité des centres de décision (présidence de la République, cabinet du Premier ministre, quai d'Orsay, Trésor, direction de la Coopération, État-major des armées, DGSE, Ministère de l'Intérieur), contribue inévitablement au manque de cohérence de la politique africaine de la France. Chaque acteur a en propre une vision particulière de l'Afrique et des rapports que la France doit entretenir avec elle, agit donc isolément selon sa propre logique, sans coordination particulière. En outre, les collectivités territoriales entrent, du fait des lois de décentralisation, dans des logiques propres de rayonnement international et mettent en œuvre des dispositifs d'aide ou de coopération totalement déconnectés des

⁴⁶ Edward Mead Earle, *Les maîtres de la stratégie*, tome 1, Paris, Flammarion, 1986.

⁴⁷ Neil Wood *La dynamique de la puissance britannique pendant l'âge victorien* publié, infoguerre.com, novembre 2005.

approches du pouvoir central. Au-delà des problèmes de cohérence interne au public, le privé, entreprises ou ONG, agissent également selon des approches propres.

Ainsi, l'administration participe donc elle-même à l'éclatement des représentations de la France à l'étranger. Bernard Dorin le déplore. " *La volonté de nombreux ministères de mener une politique étrangère propre paraît pernicieuse. Un pays ne peut négocier en position favorable s'il prétend défendre une quinzaine d'opinions sur chaque sujet. Il existe un organisme pour concevoir et mettre en œuvre la politique étrangère de la France : c'est le ministère des Affaires étrangères. Si d'autres ministres ont un message à faire passer, ils doivent passer par le Quai d'Orsay. Celui-ci, compte tenu de la politique globale de la France - quand elle en a une - le répercute sur les ambassadeurs qui font alors le nécessaire*"⁴⁸. En suivant plusieurs logiques à la fois, la France met en oeuvre, dans un même espace, plusieurs politiques, ainsi que l'a remarqué un observateur attentif des relations franco-africaines : «(...) *La France a au moins trois politiques au Cameroun : celle qui vise à la mise en oeuvre de la «doctrine d'Abidjan»; celle qui privilégie la stabilité du régime de M. Biya dans le cadre de nos accords secrets de défense avec le Cameroun; enfin, une politique traditionnelle de clientélisme, d'influence économique et de coopération policière*»⁴⁹.

La réforme de la coopération, qui s'inscrit dans le cadre de la « nouvelle politique africaine de la France », a des conséquences plus vastes. Elle minimise la spécificité africaine des hommes, des institutions, des procédures, et confie davantage la gestion des projets à des responsables issus des Finances. Or, le Trésor semble aujourd'hui bien davantage préoccupé par les perspectives européennes et les équilibres internes que par les problématiques du Tiers-Monde, en particulier africain. Même si la persistance de la zone Franc oblige Bercy à y prêter quand même attention. Mais le ministère des Finances ne saurait à lui seul arbitrer l'orientation de la coopération avec l'Afrique et, donc, de la politique africaine.

Les coopérations décentralisées sont encore un autre aspect de la difficulté à coordonner les initiatives publiques en matière de développement. On entend par **coopération décentralisée** l'aide apportée par une ville à une autre, pour contribuer à son développement économique et culturel, notamment en mettant à sa disposition des ingénieurs, des médecins, des techniciens⁵⁰. Le terme "décentralisée" s'entend au sens juridique du terme, car il s'agit bien d'un transfert des compétences de l'état à des collectivités territoriales qui sont dotées du pouvoir juridique et de l'autonomie financière. De fait la coopération des villes, et/ou de leurs groupements, a été attribuée par la loi aux

⁴⁸ Bernard Dorin, *Appelez-moi Excellence. Un ambassadeur parle*, Stanké international, juin 2001.

⁴⁹ J. F. Bayard, *Réflexions sur la politique africaine de la France*, Politique Africaine, n°58, juin 1995.

⁵⁰ La coopération est différente du jumelage qui se concrétise plutôt par des échanges culturels, amicaux et inter-structures.

collectivités locales.⁵¹ Ainsi, les grandes villes ou les communautés d'agglomérations qui cherchent à rayonner sur le plan international se sont largement investies dans ces programmes de coopération. La ville de Marseille, par exemple, annonce sur son site Internet : « *Entre 1981 et 2004, la Ville de Marseille a signé 28 accords de coopération. Ces accords de coopération s'inscrivent dans des domaines d'interventions techniques très précis comme : la planification urbaine, la gestion des risques, l'eau, la santé, l'environnement et la culture. (...) Les nombreux accords signés mettent en exergue la politique active de la Ville de Marseille en matière de coopération bilatérale dont l'objectif principal est de tisser un maillage diversifié et de qualité lui permettant de renforcer sa présence à l'étranger, valoriser son image et affirmer son rayonnement et sa place de métropole internationale.* »⁵²

Signe des temps, le nombre d'associations, d'entreprises et d'administrations qui entendent développer une action internationale connaît une croissance exponentielle. Toutes ces relations d'intérêts privés prennent de plus en plus souvent le pas sur la mise en œuvre d'une diplomatie au service de l'intérêt national. En effet, les entreprises nationales ou multinationales ne cessent de prospecter des marchés dans le vaste monde. Ce qui contribue sans nul doute à l'excédent de la balance commerciale française mais probablement aussi, à travers le poids des intérêts financiers en jeu, à peser sur la politique étrangère.

Ces initiatives sont autant de moyens de rayonnement pour la France, mais il existe, au delà d'un risque de dilution des moyens, un manque de clarté dans les objectifs de la France qui s'avère difficilement capable de fixer les priorités qui correspondent à ses ambitions et à ses objectifs de rayonnement et de puissance.

B. Absence de stratégie

La multiplicité des acteurs ne permettrait donc pas de connecter une pensée stratégique, liant des aspects économiques, politiques et militaires, si cette pensée existait. Mais il existe peu d'études relatives aux affaires étrangères en France par rapport à nombre d'autres pays, particularité d'autant plus étonnante pour un pays qui veut jouer un rôle majeur sur la scène internationale. Nadège Ragaru et Pierre Conesa apportent des explications à ce phénomène dans un article de la revue internationale

⁵¹ La loi du 6 février 1992 a confié aux collectivités locales le soin de développer des actions de coopération décentralisée.

La loi 2005-95 du 9 février 2005 dite loi Oudin permet aux collectivités chargées des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement de consacrer jusqu'à 1% de leur budget "eau" à des actions de coopération décentralisée, d'aide d'urgence ou de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.)

⁵² Mairie-marseille.fr

et stratégique⁵³ : « les praticiens seraient trop impliqués dans la gestion quotidienne des questions internationales pour disposer du temps, du recul, et peut-être, de la liberté de parole nécessaires à une telle réflexion. Quant aux chercheurs français, confinés dans leurs bureaux et leur science, privés d'accès aux milieux décisionnels, ils ne sauraient fournir des éclairages suffisants. » Ainsi les fonctionnaires français n'écrivent pas, probablement aussi parce qu'issus du même moule, ils n'ont pas eu de formation par la recherche au sein du monde académique. De plus, la France ne dispose pas de réelles institutions de débat et d'échange de dimension internationales qui pourraient inscrire notre pays dans le paysage mondial de la pensée stratégique. La France manque donc bien de relais d'acteurs non officiels et de travail d'analyse, essentiels à l'élaboration d'une stratégie.

A titre de comparaison et/ou d'exemple, le Royaume Uni semble quant à lui avoir une vision beaucoup plus globale de sa politique extérieure vouée à un accroissement de puissance. « *Les nations riches ne peuvent plus se couper du reste du monde et croire pouvoir s'enfermer dans un cocon ou un bulle ou même une forteresse dont la protection est illusoire. La nouvelle politique étrangère doit, en fait, répondre simultanément à une double question, démontrant par là même l'extrême interdépendance du monde dans lequel nous vivons : Le choix de telle politique rend-il mon pays plus riche et plus sûr, en donnant une base matérielle à la justice sociale, et la même politique réduit-elle les causes de la terreur, de la pauvreté et de l'inégalité dans le monde ?* »⁵⁴ Le discours de la Baroness Symons à la Chambre des Lords établit un lien très clair entre les affaires étrangères, le développement international et les questions de défense. Elle souligne la collaboration interministérielle qui s'est établie dans le cadre de la Defense Diplomacy entre le FCO, le Ministère du Développement International (DFID), le Ministère du Commerce et de l'Industrie (DTI), British Trade International et Trade Partners UK. « *Dans notre monde globalisé, insiste-t-elle, non seulement la prospérité suppose la sécurité, mais ce qui se passe à l'étranger affecte directement la Grande-Bretagne, et inversement. Cette interdépendance de la politique étrangère et de la politique intérieure est devenue une certitude profondément ancrée chez tous les membres du gouvernement Blair.* » (...) « *C'est parce qu'il existe un lien de causalité directe entre mauvais gouvernement et mauvaise gouvernance, c'est parce que les questions économiques, sociales et environnementales affectent inmanquablement les relations entre les peuples et les Etats que l'action du FCO doit être prolongée par celle du DFID, du DTI et autres ministères concernés dans le monde entier, mais surtout en Afrique* ». Dans cette optique, le Royaume-Uni s'est lancé dans une entreprise de grande envergure, concentrant son action sur ces « géants » que sont l'Afrique du Sud et le Nigeria tout en gardant au feu de multiples fers, consolidant ses liens avec ses anciennes colonies, nouant de nouvelles et fructueuses relations avec d'autres jusqu'ici étrangers à sa sphère d'influence. La politique suivie par la Grande-Bretagne en Afrique

⁵³ Nadège Ragaru et Pierre Conesa, *Les stratégies d'influence en affaires étrangères: notion insaisissable ou absence de volonté*, Revue internationale et stratégique n°52.

⁵⁴ FCO, *The Return of Foreign Policy, Speech by the Foreign Office Minister, Dr Denis Macshane, Chatham House, London, 13 February 2002*

illustre avec pertinence le concept de diplomatie économique appliqué à l'échelle d'un continent tout entier.

Il semble cependant que les réformes induites par la LOLF permettraient au moins du point de vue budgétaire d'avoir une vision globale de la répartition de l'aide pour le développement (APD), ce qui était jusque là quasiment impossible. L'APD étant **rattachée à un document de politique transversale** (DPT) intitulé « *Politique française en faveur du développement* », et qui tient compte de l'ensemble des missions du budget général et des comptes spéciaux qui concourent à cette politique. Cette présentation doit permettre de mettre en évidence une politique transversale pilotée par plusieurs institutions (telles que le CICID) et processus communs. Sont par exemple recensées la mission « *Solidarité et intégration* », commune à plusieurs ministères, et la mission « *Recherche et enseignement supérieur* », qui relève du ministère de l'éducation nationale et de la recherche (cf. *infra*). Le chef de file de ce DPT est le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie. Selon le Sénat, le document rassure : « *quant à la capacité du gouvernement à rendre compte d'un pilotage présenté comme coordonné de l'APD. Le DPT revêt en effet une importance majeure, compte tenu de la multiplicité des intervenants (ministère ou opérateurs), de la difficulté du MAE à faire valoir son rôle de chef de file dans ce domaine, et de la traditionnelle discordance entre la nomenclature budgétaire et la comptabilisation des crédits d'APD communiqués à l'OCDE* »⁵⁵.

Ainsi, un outil, même imparfait, existe, et il convient alors de définir une politique cohérente de répartition de l'aide, en rapport avec des objectifs préalablement définis, pour que cet outil puisse représenter une réelle avancée dans une stratégie d'accroissement de puissance ou en tout cas de rayonnement efficace de la France en Afrique.

13. Une politique d'accroissement de puissance devient nécessaire aujourd'hui

Il est nécessaire pour la France de mettre en place une politique globale volontariste et cohérente en s'insérant dans la concurrence internationale. Il lui faut donc s'accorder sur intérêt d'une telle entreprise et en définir les buts.

A. L'Afrique est rentable

Il y a trois raisons principales au maintien d'une politique africaine déconnectée du reste de la politique extérieure de la France. L'une est officielle et concerne le devoir historique et la solidarité qui sont, bien évidemment, les arguments avancés pour légitimer la politique française en Afrique. Ce

⁵⁵ Sénat.fr

devoir a été soumis à certaines conditions depuis le fameux discours du président Mitterand au sommet de La Baule (1990) dans lequel il conditionne l'aide au respect de certains critères de démocratie et de bonne gouvernance. Ceci étant ce devoir reste toujours le fond de commerce des discours officiels.

Derrière ces hautes idées, la raison principale de l'intérêt pour l'Afrique est sa rentabilité. Car contrairement aux idées reçues, les échanges commerciaux avec l'Afrique sont rentables. Ainsi, en l'an 2000, la France a-t-elle exporté pour plus de 600 milliards en Amérique du Nord, y dégageant quelque 50 milliards de bénéfices. Certes elle n'a exporté vers l'Afrique qu'un volume inférieur à 150 milliards, mais elle y a dégagé 40 milliards de bénéfices. En termes de flux financiers, notre solde avec l'Afrique reste positif, même en incluant notre aide publique et nos annulations de dettes. Plus de 70 % des 1 300 filiales et succursales des entreprises françaises implantées en Afrique ont été bénéficiaires en l'an 2000. En plus notre aide bilatérale (comme celle de tous les pays dispensateurs) est bien souvent traduite, à travers des entreprises, en projets spécifiques ou moyens de transport, et on constate donc que plus de 95 % de notre aide publique est réinjectée sur les carnets de commande des entreprises françaises.

Des raisons plus difficilement quantifiables, comme le souci de préserver un clientélisme, expliquent enfin notre politique africaine. Les États-Unis exercent un hégémonisme mondial, le Royaume-Uni a préservé un Commonwealth de 54 membres, l'Allemagne reconstitue dans sa périphérie géopolitique et géo-économique son espace d'influence et de solidarité. Le seul continent où la France puisse espérer préserver un « leadership » est l'Afrique. Ce clientélisme fut tellement utilisé qu'il a été légitimement brocardé pour ses dérives et ses abus. Il n'en demeure pas moins que, lorsque Jacques Chirac était critiqué pour la reprise des essais nucléaires, la France fut bien contente, à l'ONU, de voir ses amis africains voter comme un seul homme pour la soutenir, alors que même la Belgique et l'Allemagne s'opposaient à elle. Demain, avec l'élargissement lent mais inéluctable de l'Organisation mondiale du commerce, la France ne pourra compter que sur ce type de solidarité si elle entend préserver une minorité de blocage face aux anglo-saxons dans les rapports de force commerciaux internationaux. Sous-estimer l'importance de l'Afrique, au demeurant notre *continuum* géographique, serait une grave erreur d'appréciation. Et si nous entendons rester dans les années qui viennent un acteur global des relations internationales, nous aurons au moins autant besoin d'elle qu'elle a pu avoir besoin de nous.

B. La nécessité d'une approche stratégique

Une approche stratégique globale, fondée sur l'accroissement de puissance est une démarche nouvelle pour la France alors qu'elle s'inscrit dans les réflexes insulaires britanniques. Ainsi cette politique de puissance est à réinventer car elle est nécessaire, au moins si l'on veut donner à la France

une ambition mondiale. Sans renier ses engagements européens, la France peut définir une politique propre en vue d'atteindre des objectifs personnels, et cela sembla tout particulièrement nécessaire dans la mesure où l'Europe n'est pas prête de s'accorder sur la définition d'une ambition de puissance commune. Cette politique de puissance doit dépasser la simple logique industrielle ou commerciale et s'inscrire dans une démarche globale de pilotage afin d'atteindre des objectifs définis. Il s'agit bien de dépasser les stratégies de lobbies corporatistes pour entrer dans une logique commune. Cette réflexion sur la puissance commence à se faire en France, et la nomination de M. Alain Juillet au sein du Secrétariat Général de la Défense nationale (SGDN), témoigne de cette volonté de repenser notre politique extérieure à travers le prisme de l'accroissement de la puissance propre.

Dans le cas plus précis de l'Afrique, une politique d'accroissement de puissance ne peut se concevoir qu'à travers la réalisation d'objectifs stratégiques précis, définis et suivis à un même niveau de coordination. Sans mener une réflexion poussée sur ce que pourraient être ces objectifs stratégiques, plusieurs directions sont ici exposées à titre d'exemples :

- Traiter les problèmes communautaristes.

La recherche d'une collaboration poussée avec les musulmans africains constitue un objectif capital. La France a intérêt à œuvrer pour un Islam africain, déconnecté de l'islam wahhabite saoudien, de la même manière qu'elle cherche à favoriser un islam « à la française », qui, à défaut d'être contrôlé, permettrait de susciter le débat sur l'islam, la démocratie et la modernité. Cela participerait à l'apaisement des relations entre musulmans africains et occidentaux, permettrait de limiter l'influence de fondamentalismes divers, contribuerait à limiter les phobies occidentales potentiellement dangereuses en matière de paix sociale intérieure.

- Recherche d'une relation privilégiée en matière économique. A l'instar du gaz algérien, une volonté de promouvoir une relation privilégiée avec des pays producteurs d'énergie ou de matières premières se base elle aussi sur une stratégie « gagnant-gagnant ». Encore faut-il une volonté de rechercher cette relation particulière en donnant aux africains des raisons valables de traiter avec la France plutôt qu'avec d'autres. Par exemple en soulignant que les rapports nous unissant dépassent la simple relation commerciale, et peut-être en promouvant plus que les autres la transformation sur place des matières premières.

.

- Développer le rôle français d'avocat de l'Afrique au sein de l'Europe et du monde. Ce rôle est déjà celui de la France mais il doit être systématiquement mis en avant, et notamment en insistant sur le fait que les pays africains ont tout intérêt à disposer d'un allié de poids, capable de défendre leurs intérêts devant les instances européennes ou celles de Bretton Woods.

- Réguler l'immigration illégale. La recherche d'un compromis en matière d'immigration est une nécessité pour la France si elle veut trouver un accueil favorable en Afrique. Cela passe par une politique claire en matière de visas, et un traitement bilatéral des problèmes avec chaque partenaire africain.

- Libéralisme économique et dynamique sociale. Œuvrer pour le libéralisme économique tout en préservant une approche sociale pourrait probablement davantage profiter à l'ensemble des acteurs plutôt qu'un discours essentiellement centré sur la démocratie et les droits de l'homme, approche humaniste tout à fait respectable qui toutefois ne représente pas toujours correctement la réalité africaine. Le respect des cultures réciproques serait certainement mieux admis que l'imposition d'un modèle occidental pas forcément adaptable en l'état.

- Privilégier la sortie de crise au détriment de son règlement. A travers RECAMP ou ses interventions militaires sous l'égide d'organisations multinationales, la France est de nouveau assez présente dans le règlement des crises africaines. Mais la partie purement militaire visant au rétablissement de la paix est probablement la partie de la crise la plus facile à régler, et de ce fait la plus facile à transférer aux africains eux-mêmes, ce qui d'ailleurs semble être la volonté de la France. Mais la phase de stabilisation qui suit le retour à la paix est une phase particulièrement complexe à gérer. La nature des quatre piliers de la stabilisation⁵⁶ suppose la participation de l'ensemble des ministères du pays considéré ou du pays en charge d'assister à la stabilisation. La France aurait tout intérêt à se spécialiser dans ce créneau spécifique de la stabilisation, qui lui permettrait de développer ses marchés et son influence tout en apportant paix et prospérité aux pays aidés.

L'atteinte de chaque objectif n'est réalisable qu'à travers une coordination des actions à un niveau de décision unique, doit également s'appuyer sur la recherche systématique de l'adhésion de chaque partenaire africain qui doit voir son intérêt propre à privilégier la France dans ses rapports avec l'extérieur.

C. L'accroissement de puissance par l'influence

La notion d'influence désigne aujourd'hui la capacité à structurer son environnement en fonction de son propre intérêt. Mais il faut aussi comprendre l'influence comme la capacité à obtenir d'un autre une action sans avoir de contrôle direct sur lui. Mener une politique d'influence implique donc bien d'agir sur des comportements afin que ces derniers soient favorables à nos intérêts. La question qu'il faut se poser est bien celle de savoir qu'est ce que l'on attend des africains vis à vis de

⁵⁶ La sécurité, la gouvernance et participation des populations au processus en cours, l'économie et le bien-être social et, enfin la justice et la reconstruction.

nous. Car à la différence de la communication, l'influence implique des actes et oblige une inversion des approches car elle se fonde d'abord sur la recherche d'une action volontaire de l'autre au delà de toute logique de persuasion et de conviction, registre le plus souvent utilisé par les démocraties occidentales. La réalisation de nos objectifs stratégiques en matière de recherche de puissance doit donc s'appuyer dans sa mise en œuvre par une volonté de jouer sur les comportements finaux recherchés de nos partenaires africains. Cette approche pragmatique n'est pas éthiquement condamnable, même si elle semble cynique à priori car elle s'inscrit dans une logique où chacun des protagonistes ressortent gagnants. Le discours tenu aux africains pourrait être que la France n'est plus la meilleure amie mais elle est sûrement le moins mauvais ennemi. Cette approche implique une forte planification afin de préempter les thèmes sur lesquels on risque d'être vulnérables.

L'influence peut revêtir un grand nombre de formes : culturelle et linguistique, technologique, juridique, réglementaire, fonctionnelle (conseils, audits, formation), morale (corruption, droits de l'homme, écologie), multimédiatique (Internet). Les politiques d'influence sont de l'ordre des stratégies indirectes. A une époque où celles des actions directes sont de plus en plus rares et bridées pour les Etats industriels démocratiques, il n'est pas étonnant que les stratégies d'influence soient considérées comme particulièrement importantes. Elles constituent des vecteurs subtils, plus ou moins feutrés, pour conforter des positions économiques, politiques et culturelles.

L'utilisation de la stratégie indirecte toute de plasticité et d'adaptabilité suppose l'existence d'objectifs politiques bien définis et d'une organisation des moyens à cet effet. C'est la cohérence de ce projet adapté à nos moyens et à nos buts qui rend efficace une stratégie d'influence. Mener une politique d'influence implique donc trois éléments fondamentaux : des buts soigneusement définis et cohérents, une cohésion dans l'exécution et une continuité dans l'action. Les Etats-Unis mènent une réelle politique d'influence et à ce titre leur exemple est intéressant. Elle est diffusée par un certain nombre de vecteurs :

- L'idéologie, c'est-à-dire la démocratie, l'économie de marché et les droits de l'homme ;
- La langue anglaise parce qu'elle est devenue mondiale, permet de véhiculer des messages si l'on maîtrise les moyens, soit Internet, CNN, radios (Board of international broadcasting, Radio free Europe, Voice of America), cinéma...
- L'influence sur les organisations ou institutions internationales comme la banque mondiale, le Fonds monétaire International, mais aussi la FAO, l'UNESCO et l'ONU ;
- Les réseaux enfin, jouent un rôle capital. Il existe des réseaux religieux (pentecôtistes par exemple en Côte d'Ivoire), politiques, interpersonnels avec tous ceux qui sont allés étudier ou travailler aux Etats-Unis. Des fichiers existent, par pays ou par profession et les contacts sont maintenus de manière organisée.

Il y a en France de réels blocages culturels à la mise en œuvre d'une politique d'influence. Philosophiquement, nous préférons croire en un combat direct, codifié, et maîtrisé. De plus, pour des raisons culturelles, les Français assimilent trop souvent l'influence à des actions secrètes, voire honteuses. Enfin la France a toujours tendance à croire à son rayonnement, entendu comme le produit de son prestige historique et culturel. L'influence s'exerce quant à elle par le truchement de la puissance politique et économique d'un Etat, l'influence culturelle étant la conséquence de cette puissance. Cette approche plus pragmatique correspond probablement mieux au monde dans lequel nous vivons.

2. Les moyens d'une nouvelle influence

21. La recherche systématique de légitimités supérieures

A. Repenser les accords bilatéraux

Jusqu'au milieu des années 1990, l'armée française intervenait dans le cadre d'accords de défense signés avec sept Etats et de coopération militaire avec vingt-cinq pays, et grâce à un réseau de forces prépositionnées sur cinq bases⁵⁷ ainsi qu'à des échanges permanents avec les armées locales (une quinzaine d'exercices et 250 escales de bâtiments de la marine nationale chaque année). Les accords de défense remontent pour la plupart aux années 1960, au temps de la « Communauté », sauf pour le Cameroun (1975) et les Comores (1981). Certaines clauses relatives au maintien de l'ordre sont secrètes. Si ces traités ont parfois été dénoncés (comme à Madagascar, en 1973), ils ont rarement été révisés. En 2000, la commission de défense de l'Assemblée nationale a demandé le contrôle des opérations extérieures impliquant des militaires français et des accords de défense « *par une instance parlementaire habilitée défense* »⁵⁸. Mais le dispositif n'a jamais été mis en place, et le Parlement français, auquel a été « accordé » en octobre 2002 un débat sur la crise avec l'Irak, n'a pu se prononcer sur l'opération « Licorne » en Côte-d'Ivoire, pas plus qu'il n'avait eu à donner son avis, par exemple, sur la politique du gouvernement durant la crise politico-militaire à Madagascar, entre janvier et juin 2002. Un certain nombre d'arguments militent donc à la remise en cause des accords bilatéraux entre la France et les pays africains de l'ancien pré carré ou en tout cas à une réflexion sur leur bien-fondé en l'état :

- En effet, le contexte international actuel qui prévaut et pour lequel la France se pose en défenseur, tend à obtenir en préalable à toute action une légitimité incontestable obtenue au sein d'instances multinationales et principalement au sein de l'ONU. Il semble donc particulièrement délicat

⁵⁷ Cf carte en annexe 11

⁵⁸ « Les interventions militaires sous l'oeil du Parlement », *Le Figaro*, 9 mars 2000.

d'intervenir dans un pays africain en vertu d'accords de défense signés au lendemain des indépendances qui n'ont bien souvent pas la légitimité suffisante dans la mesure où ils privilégient parfois des régimes politiques contestables. Le risque est qu'elle soit montrée du doigt comme un pays néocolonialiste.

- De plus, l'Union Africaine et les différentes organisations régionales ont à cœur de se doter de structures de maintien de la paix, ce que la France non seulement approuve mais agit aussi pour qu'elles deviennent efficaces le plus vite possible.

- En outre, la France n'a souvent pas d'intérêt à intervenir en vertu d'accords bilatéraux, car elle devient de facto juge et parti et devient donc un acteur engagé au côté d'une des parties en présence, dans des luttes intestines de répartition des pouvoirs bien souvent inextricables.

- Enfin, il existe un risque non négligeable que les pays signataires remettent en cause ces accords de manière unilatérale, les considérant comme caducs ou obsolètes. Cela entraînerait une perte d'image pour la France, et remettrait en cause sa stratégie de puissance aux yeux des africains eux même ainsi qu'aux yeux du reste du monde. Si un pays commence à dénoncer ces accords, cela risque probablement d'entraîner les autres à le faire aussi. Djibouti par exemple, longtemps monopolisée par l'armée française, accueille désormais des soldats allemands et américains, et demande la révision des accords de défense avec Paris.⁵⁹

Le cas de la Côte d'Ivoire est assez significatif de la réticence française à mettre en œuvre les accords de défense. Cette fois, à nouveau et sur demande insistante du gouvernement d'Abidjan, Paris s'est finalement résolu, tout en se refusant à faire jouer le traditionnel accord de défense franco-ivoirien, qui ne peut être actionné qu'en cas d'« agression extérieure » - à fournir à l'armée régulière, au titre de la coopération militaire « normale », un soutien en matière de transmissions, de transport et de ravitaillement, au risque de s'impliquer plus avant dans le conflit. En apparence limité, et d'ailleurs accordé au bout de dix jours et après de nombreuses hésitations, ce soutien « logistique » a contribué à redonner au commandement ivoirien un semblant de moral et d'efficacité. « *La France ne nous lâche pas* », avait d'ailleurs commenté le ministre ivoirien de la défense, quelques jours avant d'être lui-même limogé. « *Paris choisit Gbagbo* », avaient conclu la plupart des organes de presse. Plus encore, après la conclusion, le 17 octobre 2002, d'un premier cessez-le-feu, l'armée française a reçu pour mission officielle, avec l'accord du président ivoirien et des rebelles, de contrôler temporairement l'application de l'accord en se déployant d'est en ouest du pays. Et d'assurer, de fait, l'« interposition » dont elle s'était toujours défendue, entre une armée ivoirienne décidée (« *Nos forces*

⁵⁹ AFP, Djibouti, 30 septembre 2002.

de l'ordre doivent quand même se consolider ») et des rebelles refusant de rendre les armes (« Nous n'avons jamais eu confiance en Gbagbo »⁶⁰.

Pour démentir tout « désengagement » et éviter les interventions militaires au nom des accords de défense, la France s'investit dans le projet RECAMP (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix), auquel est consacré un cinquième du budget militaire de coopération. Ce projet, placé sous le signe du multilatéralisme, a pour l'armée française un effet « rédempteur ». En se plaçant sous l'égide des Nations unies et de l'Union africaine, il s'inscrit dans le droit-fil des efforts de prise en main des questions de sécurité régionale par les Africains. Mais ce nouvel ordre des choses ne doit pas occulter la réalité des accords de défense qui, si la question n'est pas prise en compte, risque fort de créer de nombreuses difficultés à l'avenir.

Cependant, la France ne doit pas se priver d'une approche bilatérale qu'elle a tissée plutôt avec succès depuis les indépendances. Et ce d'autant plus que les organisations sous régionales, régionales ou continentales, même si elles se développent enfin avec à priori une certaine efficacité, ne sont pas encore suffisamment fortes et charpentées pour dépasser les souverainetés des Etats en matière de politique étrangère. Ainsi, la recherche d'une approche multilatérale systématique représente un certain danger car elle entraînerait une perte d'influence de la France auprès de ses partenaires africains, dont chacun possède ses propres particularismes qu'il convient donc de traiter à part dans une démarche de dialogue direct.

B. Européaniser ?

L'Europe est un partenaire incontournable de la France en matière de politique africaine. D'une part parce que ses moyens sont importants et permettent donc d'augmenter le montant des aides apportées à l'Afrique, tout en les rationalisant. A ce titre, elle représente effectivement un relais de puissance de la France, qui se fait souvent l'avocat de l'Afrique auprès des européens le plus souvent attirés vers l'Est plutôt que vers le Sud. D'autre part, l'Europe, en tant qu'organisation régionale, accorde un surcroît de légitimité à la France dans ses actions en Afrique. A ce titre l'opération « Mamba noir » d'entrée de théâtre à Bunia le 6 juin 2003, illustre parfaitement ce partenariat entre la France et l'Union Européenne. En effet cette opération européenne a été conçue et voulue par la France, qui a réussi à mobiliser l'Europe pour cette intervention en Afrique. La France s'engageait dans une opération militaro humanitaire dont l'objectif politique consistait à tenter de rééquilibrer sa position dans une Union européenne où la perspective d'élargissement à 25 laissait entrevoir la marginalisation des conceptions françaises au profit de celles de son partenaire britannique. Répondant à une demande de Kofi Annan, la France a assigné à l'UE une mission à même de susciter chez ses

⁶⁰ Déclarations du président Laurent Gbagbo et de M. Guillaume Soro, secrétaire général du mouvement rebelle, Radio France internationale, 18 octobre 2002, après la conclusion d'un accord de cessez-le-feu.

membres la volonté politique d'exiger que lui soit reconnue plus d'importance dans les relations internationales (pour preuve, la très neutre Suède déploiera ses forces spéciales tandis que l'Allemagne évoquera l'envoi de soldats de la Bundeswehr) ; elle a, par là même, contredit l'affirmation de R. Kagan selon laquelle la seule mission de l'Europe consiste, par faiblesse, à seulement s'opposer à la puissance. L'opération a par ailleurs démontré la nécessité pour l'Europe de se doter d'un outil militaire lui assurant une autonomie d'action à même d'épauler son action politique et économique au service de la communauté internationale. La création d'un « quartier général européen » et, surtout, le ralliement de Tony Blair à ce projet ont constitué les résultantes d'« Artémis ». En effet, de leur participation à la première intervention de l'UE en toute autonomie hors d'Europe (l'OTAN fournissait la logistique des éléments européens en Macédoine), et malgré quelques réserves initiales, les Britanniques n'ont pu manquer de tirer des enseignements.

La France a tout intérêt à se faire l'avocat de l'Afrique au sein de l'Union Européenne. En invitant les pays membres de l'UE et la commission de Bruxelles à participer au développement de l'Afrique, elle renforcera son crédit auprès de ses partenaires africains et augmentera l'ampleur de ses actions par des financements plus importants. Mais il convient aussi de ne pas s'effacer derrière un nouveau dialogue euro-africain qui empêcherait la France de maîtriser ses propres relations, notamment au plan des flux commerciaux et des mouvements de personnes. La France a en effet vocation, non seulement à tenir une place originale en Europe, mais aussi à construire une nouvelle relation extérieure, qui d'ailleurs, contribuera certainement au rayonnement de l'Europe dans le monde. C'est d'ailleurs précisément ce qu'est en train de préparer le gouvernement de Tony Blair pour le compte du Royaume Uni en direction de l'Afrique. Une objection souvent énoncée concerne la dispersion des initiatives nationales qui nuirait à l'efficacité de l'Europe. Mais la France reste un grand pays qui se doit de mener encore une politique étrangère, cette dernière comportant une part significative de coopération pour le développement. « *La France est dans son rôle en l'affirmant, en tant que membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, en temps que moteur de l'Europe (aux côtés de l'Allemagne et du Royaume Uni), en tant que pilier de la francophonie, en tant que nation principale de la Méditerranée, et en tant que chargée, encore et toujours, d'une mission universaliste.* »⁶¹

C. Répondre aux sollicitations de l'ONU, voire les provoquer

La volonté de la France de n'agir plus que dans le cadre de l'ONU, dans une perspective plus globale de promotion d'un monde multipolaire fondé sur les principes de responsabilité collective

⁶¹ Louis et Francis Dominici, *France Afrique : Echecs et renouveau*, Paris, l'Harmattan, 2005.

et de solidarité internationale, lui donne évidemment une légitimité plus grande, et elle a donc tout intérêt à poursuivre ses efforts pour obtenir l'aval et la caution des Nations Unies avant de s'engager dans le règlement d'une crise africaine. En parvenant à intervenir en Ituri - district de la RDC où pas moins de 50 000 personnes seraient mortes entre 1999 et 2003 - avec l'aval de l'ensemble des membres du Conseil de sécurité de l'ONU, la France s'est ainsi démarquée de la position de Washington, partisan de l'action préventive hors cadre onusien, et a démontré qu'elle avait pris la mesure du défi posé à la sécurité du monde par les conflits asymétriques. Elle a fait la démonstration à ses partenaires africains qu'il n'était pas question pour elle d'en revenir à une politique interventionniste unilatérale dont elle n'a plus les moyens, mais plutôt de définir, sous la pression des événements, une nouvelle interprétation de la politique de non-ingérence qui soit plus profitable au continent en termes de sécurité. Ainsi, la France est parvenue à faire accepter le principe d'une intervention à l'Ouganda et au Rwanda - certes en s'appuyant sur ses partenaires européens entretenant de meilleures relations avec ces pays -, tous deux pourtant fortement impliqués dans les troubles en RDC. L'Ouganda ira même jusqu'à accueillir la Base de soutien à vocation interarmées de l'opération.

En se proposant d'assumer le rôle de chef de file et de poing armé de la communauté internationale en Afrique, Elle s'est assurée des sympathies qui se sont même traduites sur le terrain ex-zaïrois par la participation du Brésil, du Canada ou encore de la République sud-africaine à la Force multinationale intermédiaire d'urgence à Bunia.

Le succès de l'opération en Ituri démontre le bien-fondé d'une position française volontariste, capable d'obtenir l'engagement du Conseil de Sécurité et de se poser en défenseur zélé de la cause africaine. En provoquant les décisions et initiant la réaction, elle assied ainsi son influence sur une légitimité incontestable

22. L'orientation des structures existantes vers plus d'efficacité et de cohérence.

A. Francophonie⁶²

La Francophonie est l'objet régulier de grands discours, qui ne rendent en aucun cas compte de la réalité de cette institution. La Francophonie est à la fois un véritable instrument politique, encore à l'état de brouillon, et un vrai mythe, nourrissant l'imaginaire collectif français d'un pays encore influent sur la scène internationale. La Francophonie est un facteur d'identité extrêmement efficace et doit donc être renforcée ou développée là où elle existe. Mais une approche idéologique de la francophonie réduirait sa force ou son intérêt et pourrait même devenir un obstacle à l'influence française. L'utilisation de la langue française ne devrait pas être un dogme et le message français

⁶² Carte et définition en annexe 12

devrait être diffusé en dehors de la sphère francophone selon un principe d'efficacité, et donc dans des langues comprises par le public que l'on souhaite atteindre. La traduction en anglais d'articles, de livres, de ce qui est original doit être favorisé, tant pour l'Afrique anglophone que pour le reste du monde.

Mais l'espace francophone peut devenir un moyen de poursuivre une stratégie de puissance. Il est n'est en réalité aujourd'hui qu'un simple réseau de relations conventionnelles dont il est difficile de cerner la vision politique. Réduit à quelques rares échanges culturels, il convient de lui instiller une vraie ambition, un vrai projet afin qu'il devienne une réalité vivante. Pour ce faire, il est nécessaire de rompre avec l'angélisme ambiant et d'adopter une stratégie de puissance qui implique trois conditions: la France doit en être le moteur principal, l'économie doit y trouver sa place et la Francophonie ne doit pas être en contradiction avec la construction européenne. :

La principale faiblesse de la France ne réside pas dans son économie, ni même dans sa diplomatie ou son outil de défense mais dans ses complexes. Son peuple s'entredéchire sur des questions passées et ne semble connaître que les pages sombres de son histoire. Pourtant les étrangers, censés avoir subis ses sévices, ne lui trouvent pas autant de reproches. Au contraire dans la plupart des pays du monde la France est admirée pour ses lettres, son art de vivre et sa culture politique. Il n'empêche que cette peur conduit la France à adopter une position de retrait quand les pays membres de la communauté francophone voudraient la voir jouer en première ligne. En osant enfin occuper cette place qui lui revient elle renforcerait assurément la cohésion et donnerait du sens à l'espace Francophone. En effet, la France est le pays de l'espace francophone ayant le plus d'influence sur le plan des relations internationales. Ses prises de position au sujet de l'Irak en sont la preuve irréfutable. Elle est également le seul membre du Conseil de sécurité de l'ONU. En s'investissant dans une politique francophone dont elle serait le principal inspirateur, elle pourrait donner une voie au plus haut niveau à tous les pays membres.

La mondialisation ouvre une nouvelle ère dans l'organisation des sociétés. De manière générale, le politique s'efface au profit des intérêts économiques. Ce glissement vers une prééminence économique ne convient visiblement pas à la culture politique française. Pays des droits de l'homme et de l'Etat omniprésent, c'est une nation dont les stratégies politiques sont souvent guidées par des principes et des idéaux. La Francophonie subit aussi cette vision peu pragmatique et semble marquée par l'idée selon laquelle sphère publique et privée poursuivent des logiques opposées. Pourtant, si la diplomatie est un soutien indispensable à la promotion culturelle, la puissance économique est un vecteur non moins négligeable. L'utilisation du réseau francophone pour la création d'un espace d'échanges économiques dans lequel des coopérations étroites (échanges d'étudiants, migrations organisées, transferts technologiques, exonérations de charges, etc) seraient créées pourrait donner une véritable ampleur à l'Organisation. Attirer des investisseurs privés dans cette dynamique apporterait plus de moyens, créerait une nouvelle dynamique et donnerait pouvoir et légitimité à l'ensemble. Il ne

s'agit pas pour autant de sacrifier la culture à l'économie. Les débats engagés sur les brevets et sur le cinéma de production française doivent être poursuivis, mais au lieu d'opposer culture et économie il convient de les associer pour mener une même politique de Défense.

Du point de vue de la politique extérieure et de la stratégie un tel projet ne serait viable que dans la mesure où il ne s'opposerait pas à la construction européenne mais viendrait en complément. Dans un recueil publié par l'Institut Montaigne⁶³ intitulé « La sécurité extérieure de la France face aux nouveaux risques stratégiques » (sous la direction de Nicolas Baverez) est évoqué le concept d' « autonomie stratégique » qui consiste à laisser aux pays membres de l'U.E la possibilité d'intervenir lorsque leurs propres intérêts les y conduisent. On peut imaginer alors que la Francophonie serait un cadre d'action privilégié où la France interviendrait en dépit de l'Europe. Cette liberté d'action ne rentrerait pas pour autant en contradiction avec les intérêts européens. La position diplomatique privilégiée qu'offrirait le réseau francophone pourrait servir également la politique européenne. La France y développerait les relations avec le continent et assurerait sa représentation notamment auprès des pays du tiers monde conservant ainsi un lien précieux entre Nord et Sud.

La création d'un réseau international vise soit à unir les peuples soit à unir les Etats. La forme actuelle de la francophonie sert plutôt les peuples que les relations internationales. Lors des dernières grandes crises, en Côte d'Ivoire et en Irak, il n'a jamais été question de solidarité francophone. Pourtant dans l'organisation d'une force de paix en Afrique de l'Ouest ou lors des tractations au Conseil de Sécurité de l'ONU, les pays francophones étaient au cœur des enjeux. Il est certain que s'il existait un sentiment de solidarité francophone ces conflits auraient connu une issue différente. La francophonie doit donc développer les liens entre états et économie afin d'établir une diplomatie et des marchés communs qui lui permettront de devenir un véritable pôle d'influence.

B. La coopération

En 2006, l'aide publique au développement de la France devrait atteindre 0,47 % du P.I.B., soit 8,2 milliards d'euros. L'objectif intermédiaire, défini par le Président de la République, de porter l'effort français à 0,5 % du P.I.B. en 2007, pourrait ainsi être atteint.

La mission interministérielle « Aide au développement » ne comprend pas la totalité de ce montant. Elle regroupe les crédits des deux principaux ministères contributeurs à l'effort budgétaire : le ministère des finances, pour moins d'un milliard d'euros, et le ministère des affaires étrangères, pour plus de deux milliards d'euros. Entre les deux programmes de la mission interministérielle, aucune

⁶³ « La sécurité extérieure de la France face aux nouveaux risques stratégiques », président du groupe de travail : Nicolas Baverez, Institut Montaigne, Paris, mai 2002

règle de partage ne semble clairement établie entre les deux ministères. Le programme relevant du ministère de l'économie et des finances comprend, pour l'essentiel, des crédits destinés à des fonds multilatéraux, ce qui est également le cas de celui du ministère des affaires étrangères. Les deux ministères financent l'assistance technique, tandis que les crédits destinés à l'Agence française de développement (AFD) empruntent les deux canaux. En outre de nombreux budgets en exclus comme le traitement de la dette et les opérations de prêt, les frais d'accueil des étudiants étrangers dans les universités françaises, les crédits de recherche pour le développement et les crédits de soutien aux demandeurs d'asile, ainsi que les crédits d'intervention d'une dizaine de ministères qui, bien que concourant au développement sont restés inscrits sur leurs propres budgets. La réforme du système de coopération entreprise depuis quelques années était indispensable et positive dans son principe, mais il eût été sans doute été préférable de donner au ministère des affaires étrangères un rôle pilote dans le domaine du développement, ce qui est encore loin d'être le cas aujourd'hui.

Le budget d'aide au développement pour 2006 est marqué une tendance claire: l'augmentation des crédits bénéficie intégralement aux contributions multilatérales, tandis que, d'autre part, les dépenses bilatérales stagnent. Parmi les augmentations les plus marquantes figurent la contribution de la France au Fonds européen de développement (FED), au Fonds Sida, aux organismes des Nations unies, ainsi qu'à l'Association internationale de développement et au Fonds africain de développement. Les trois principaux canaux multilatéraux de l'aide, l'Union européenne, les institutions financières internationales et les Nations unies, ont donc été privilégiés, avec le souci de renforcer la présence française dans ces enceintes et de mettre en adéquation le discours français sur le partenariat mondial pour le développement et son effort financier au bénéfice des institutions multilatérales. La part de l'aide bilatérale, et singulièrement de l'aide-projet, n'a quant à elle pas été augmentée. Depuis 1998 et la réforme de la coopération, la France est à la recherche d'un équilibre qui s'est établi au détriment de l'aide bilatérale. Ce choix pose directement la question de la lisibilité d'une aide qui se dilue dans une aide multilatérale parfois très lente à décaisser et n'apparaît plus aux yeux des populations locales.

La création d'une grande agence de développement, à l'instar de celle de la Grande-Bretagne a été une bonne idée. Mais la faiblesse des moyens alloués à l'agence française de développement (AFD) pour intervenir sur dons dans la zone de solidarité prioritaire, environ 100 millions d'euros par an, ne lui a pas permis de développer une activité significative sur subventions. Afin que l'AFD devienne un véritable opérateur pivot, il est indispensable de lui donner les moyens d'intervenir dans les pays les plus pauvres. Il conviendrait aussi d'aménager le régime des sanctions de l'AFD, qui lui interdit d'intervenir dans les pays en situation d'arriérés à son égard. La rigidité de ce principe fait perdre à la France des parts de marché considérables.

Après avoir absorbé le ministère de la coopération, le ministère des affaires étrangères se recentre sur ses fonctions stratégiques en déléguant à l'Agence française de développement les

compétences dans le domaine du développement économique et social, tout en conservant ses prérogatives classiques dans les domaines culturels et de la gouvernance, ce qui nuit évidemment à la cohérence du système. La modification du partage des compétences entre l'Agence et le ministère des affaires étrangères pose aussi la question des effectifs de l'assistance technique, dont le niveau est au plus bas. Seuls, 1.753 postes, dont 320 volontaires, ont été maintenus. Or la présence et la qualité des coopérants français est l'un des principaux atouts de notre pays. En l'espace de dix ans, le nombre des coopérants est passé de 15.000, ce qui était sans doute excessif, à 1.500, ce qui est certainement insuffisant pour suivre l'ensemble des projets de coopération menés par la France. Il conviendrait donc que l'augmentation de l'aide française s'accompagne d'une augmentation du nombre des coopérants. La modernisation du dispositif de coopération a conduit à une perte de présence humaine, ce qui se traduit non seulement par une perte d'influence, mais aussi d'efficacité.

En outre la notion de zone de solidarité prioritaire (ZSP) a conduit à une dispersion des moyens, même s'il est clair qu'il y a une grande difficulté à définir des priorités, ce qui conduirait à remettre en cause les liens noués par la France avec certains de ses partenaires traditionnels. De plus, les organismes créés, comité interministériel pour la coopération internationale et le développement⁶⁴ (CICID) et direction générale de la coopération internationale et du développement⁶⁵ (DGCID) du ministère des affaires étrangères ne semblent pas avoir atteint leurs objectifs en terme d'efficacité et de cohérence. Ainsi M. Jean-Louis Bianco, président du Haut Conseil pour la coopération internationale, évoquait en 2001 dans une audition au Sénat un certain manque de transparence dans le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID), ainsi que le risque possible d'une complexité accrue des procédures de gestion de l'aide publique au développement. Durant cette audition, il mettait également en l'insuffisance des moyens

⁶⁴ Créé par le décret n° 98-66 du 4 février 1998, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) s'est substitué au Comité Interministériel d'Aide au Développement.

Présidé par le Premier ministre, il est composé des 12 ministres les plus directement concernés par les questions de développement (tout ministre du Gouvernement peut être appelé à participer à une réunion du CICID, en tant que de besoin). Un représentant du Président de la République prend part à ses travaux.

Le ministère des Affaires étrangères (DGCID) et le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (Trésor) en assurent conjointement le secrétariat permanent. Le CICID s'est, à ce jour, réuni à six reprises, les 28 janvier 1999, 22 juin 2000, 14 février, 11 décembre 2002, 20 juillet 2004 et 18 mai 2005.

Le CICID définit les axes prioritaires de la politique française d'aide au développement et, d'une manière plus générale, fixe la doctrine française en matière de coopération :

- ▶ Il détermine les contours de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) regroupant les pays de concentration de la coopération française.
- ▶ Il fixe les orientations relatives aux objectifs et aux modalités de la politique de coopération internationale et d'aide au développement dans toutes ses composantes bilatérales et multilatérales.
- ▶ Il veille à la cohérence des priorités géographiques et sectorielles des diverses composantes de la coopération.
- ▶ Il assure une mission permanente de suivi et d'évaluation de la conformité aux objectifs fixés et aux moyens assignés des politiques et des instruments de la coopération internationale et de l'aide au développement.
- ▶ Il définit les secteurs prioritaires d'intervention.

⁶⁵ cf annexe 13

de fonctionnement de la direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) du ministère des affaires étrangères⁶⁶.

Dans l'approche française et européenne, les partenariats avec les pays du Maghreb sont très largement privilégiés. Il n'est pas question ici de militer pour la relance d'une coopération privilégiée avec les seuls pays francophones d'Afrique Noire, à la manière de l'ancien ministère de la Coopération. Mais il ne s'agit pas non plus de privilégier uniquement les pays du Maghreb, ce que, selon Louis et Francis DOMINICI : « *personne en comprendrait en France et en Afrique, aussi bien dans les pays du Maghreb où l'on regarde désormais vers toute l'Afrique noire, que dans les pays francophones au sud du Sahara, où l'on estime, aussi, que les pays africains doivent se rapprocher, et que ceux qui sont entièrement ou partiellement francophones ont vocation à s'entraider*⁶⁷ ». Il conviendrait plutôt de relancer une coopération d'un autre ordre, basé sur le principe du co-développement. Louis et Francis DOMINICI militent pour la mise en œuvre de projets trilatéraux entre la France, un pays du Maghreb et un pays d'Afrique noire tout en étant conscients que l'entreprise ne sera pas aisée parce qu'il faudra beaucoup d'efforts pour obtenir les adhésions, rassembler les décideurs, trouver les moyens financiers. Ces initiatives ne peuvent que s'inscrire dans des projets plus vastes.

La France peine à définir de véritables priorités dans son action extérieure et a du mal à faire reconnaître sa part au sein de l'aide multilatérale, en particulier celle mise en œuvre par l'Union européenne. Ainsi l'on peut se demander si la réforme de la coopération n'a pas péché par excès d'ambition et défaut de logique. L'extension du champ de la coopération aboutirait, dans les faits, à une certaine paralysie de l'action française.

C. Les forces militaires prépositionnées

Le dispositif militaire permanent compte environ 6 000 hommes répartis essentiellement entre le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Tchad et Djibouti, et peut éventuellement être complété par les forces françaises à la Réunion. Dans ce cadre, le Président de la République a décidé une réorientation axée sur une aide à la montée en puissance des brigades en attente dont devaient se doter les organisations sous-régionales. Ainsi, les états-majors français de Dakar, Libreville, la Réunion et Djibouti seront à terme respectivement chargés du soutien à la mise sur pied des brigades relevant de la CEDEAO (Communauté économique et monétaire des Etats d'Afrique de l'ouest), de la CEMAC (Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale), de la SADC (Southern african development community) et de l'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement). La France conduit majoritairement son action militaire dans le cadre du programme RECAMP (renforcement des capacités africaines de maintien de la paix) : soutien à la formation de cadres

⁶⁶ source : <http://www.senat.fr/commission/etr/etrangeres010502.html>

⁶⁷ Louis et Francis Dominici, *ibid.*

militaires africains ; aide à l'entraînement et à la réalisation d'exercices ; soutien direct aux pays engagés dans les opérations par la fourniture de matériels et l'aide logistique. Mais elle souhaite que ce programme soit désormais pris en charge par l'Union européenne, et en a fait la proposition au Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, M. Javier Solana, ainsi qu'au comité politique et de sécurité (COPS).

Ainsi là aussi, la France privilégie nettement l'approche multilatérale au détriment des relations bilatérales. Cette approche est logique et cohérente dans la mesure où elle entend participer à la crédibilité et l'efficacité des organisations régionales ou sous-régionales. Mais, elle comporte encore des limites, notamment dans la défense de ses intérêts propres (comme l'évacuation de ses ressortissants) ou tout simplement parce que les organisations africaines ne sont pas encore en mesure de prendre le relais (la présence française sur la ligne de confiance en Côte d'Ivoire le prouve). Dans ce contexte, la France ne devrait pas passer trop vite le flambeau aux forces africaines, encore incapables aujourd'hui de résoudre seules les crises.

De plus, le visage des troupes prépositionnées a changé et n'est plus aussi efficace et crédible qu'avant. La majorité des soldats prépositionnés sur le continent noir appartiennent à des « compagnies tournantes » de régiments basés dans l'Hexagone, relevées tous les quatre mois, et manquent donc de recul et de connaissance du milieu dans lequel ils pourraient intervenir. Cet état de fait résulte d'une part de la sensibilité non interventionniste des gouvernements de gauche, entre 1981 et 2002, et d'autre part d'un effet induit de la professionnalisation qui a vu fondre les effectifs permanents outre-mer au profit d'éléments « tournants ». Une refonte du système prépositionné vers plus de stabilité et de rationalité est donc absolument nécessaire pour agir efficacement sur le continent africain.

Quant à la coopération Militaire, elle doit trouver un nouveau souffle en organisant de véritables échanges entre armées et en valorisant les cadres qui en sont chargés, lesquels doivent être formés et suivis. Il est impératif qu'elle soit placée sous les ordres d'un officier général ayant une solide expérience de l'Afrique.

De façon révélatrice, les activités africaines de l'armée française sont de plus en plus coordonnées par la Direction de la coopération militaire et de défense⁶⁸ (DCMD), au ministère des Affaires étrangères. De nombreux « détails » montrent que la tutelle de ce dernier s'accroît avec la multilatéralisation. Par exemple, depuis peu, il a un droit de regard sur le contenu de la revue *Frères d'armes*, traditionnellement consacrée à la coopération militaire avec les Africains.

⁶⁸ Cf annexe 14

23. Retrouver crédibilité et confiance

A. Améliorer la connaissance

Le renouveau des relations entre la France et l'Afrique ne peut reposer que sur un travail d'amélioration des connaissances : il faut retrouver le chemin de la compréhension, reformer des spécialistes. Heureusement, tout n'est pas à faire à partir de rien ; il existe des hommes, des organisations, des entrepreneurs, des administrations qui possèdent de solides expériences africaines ; il suffit de les rechercher et de les écouter. Les responsables doivent faire preuve de modestie, admettre que le seul fait d'être désigné à un poste ne leur confère pas pour autant toutes les connaissances nécessaires.

Il faut instaurer, pour chaque pays, des structures pluridisciplinaires, mobilisables à la demande. Composées en fonction des besoins, celles-ci pourraient disposer de secrétariats permanents chargés de la synthèse des informations de tous ordres et de tenir à jour la liste des personnes dont l'expérience peut être utile. Le Quai d'Orsay entretient en Afrique un réseau unique d'ambassades, de consulats, d'agences culturelles ; mais les crises récentes semblent montrer que ce réseau n'est peut-être pas aussi performant que ce qu'il devrait être. L'ambassadeur se considère, souvent, comme le seul dépositaire de la vérité sur le pays où il est résident et son appréciation, construite quelquefois sans contact réel avec la base, n'est peut-être pas assez souvent remise en cause.

Les armées entretiennent des forces de présence. Leurs relations avec les forces armées nationales ne font pas l'objet d'instructions précises de l'état-major ; reposant généralement sur la personnalité des chefs de corps ou des commandants de forces, elles sont marquées par la cordialité, mais aussi par une certaine distance, qui n'est d'ailleurs pas imputable aux seuls militaires français. Les activités communes sont une occasion précieuse d'échanges de vue avec les cadres africains et cette solidarité, qui doit encore être développée, peut aussi constituer une source d'informations. Dans tous les cas, elle permet la constitution de viviers de personnels qui, une fois rentrés en France, sont capables d'apporter des renseignements de détail toujours utiles en cas de crise – pour peu, bien sûr, que l'on songe à les solliciter. Dans une préoccupation d'efficacité, la nouvelle coopération militaire gagnerait à être rattachée au Ministère de la Défense.

Les entreprises installées en Afrique se regroupent au sein de structures comme le Medef ou le Centre des investisseurs en Afrique noire (Cian), qui entretiennent des relations étroites avec les gouvernements africains pour promouvoir leurs activités. Ces organismes sont en mesure de fournir, sur chaque pays, des informations économiques et politiques ; par leurs contacts et par leurs adhérents, qui sont autant de capteurs, ils sont à même de déceler les crises possibles et d'apprécier, à travers leurs employés africains, certaines réactions des populations.

Les ONG sont particulièrement nombreuses en Afrique. En raison de la tendance de certains États

ou organisations internationales à sous-traiter des programmes, elles montrent une propension à proliférer avec les crises. Vouées, en principe, à la solution de problèmes ciblés, elles sont bien au courant des conditions de vie des populations et peuvent, pour la plupart d'entre elles, permettre d'évaluer l'évolution du moral des populations et sentir les moments où les tensions risquent de ne plus être contenues. D'autres institutions, comme le clergé, les « clubs », peuvent être utiles à cette compréhension.

Il faut apprendre à gérer ces expériences pour prévenir les crises, tout au moins pour ne pas perdre de temps lorsqu'il faut s'attaquer à leur résolution. Cela revient, en fait, à constituer des réseaux motivés et facilement mobilisables.

B. Maîtriser l'information

La mise en place d'actions d'influence passe tout d'abord par la maîtrise et la diffusion de l'information. La France entretient encore une culture du secret qui freine la mobilisation de tous autour d'un projet commun. Selon Paul Verluise : *« Pour mieux travailler en équipe et écouter autrui, les Français ont à engager une véritable révolution culturelle. En effet, l'Etat français s'est construit sur un système étatico-militaire qui reste encore assez présent dans l'ensemble de la société. D'une façon générale, il existe aujourd'hui encore dans la haute fonction publique et dans les directions des grandes entreprises françaises une tradition du secret. Toute information est d'abord jugée à l'aune de sa diffusion et de ce qu'elle représente en terme de pouvoir pour qui la contrôle.⁶⁹ »* La collecte, l'interprétation et la diffusion de l'information doit donc être une réalité tant à l'intérieur de la fonction publique que vers les dirigeants d'entreprises afin de pouvoir innover et entreprendre à l'étranger. Le système public d'information ne permet pas toujours aux entreprises une bonne compréhension des opportunités des marchés extérieurs. La mise au service des entreprises, et notamment des PME-PMI, qui n'ont pas les moyens de se doter de structures propres, des organismes étatiques⁷⁰ disposant d'informations les aiderait formuler des besoins d'information et à définir une stratégie et des objectifs.

Cette maîtrise de l'information passe aussi par l'impérieuse nécessité de convaincre la population française du bien fondé d'une politique africaine propre. Il convient de dresser un inventaire des intérêts de la France en Afrique – qu'ils soient politiques, économiques, culturels, militaires – et d'expliquer leur importance aux Français. Il est, en effet, curieux de constater le peu d'intérêt pour l'Afrique des médias, qui jouent un rôle majeur dans la marginalisation de ce continent. Il faut éclairer de leur vrai jour les intérêts français sur le continent et souligner les responsabilités – conséquences des relations anciennes mais aussi espoirs pour l'avenir.

⁶⁹ Paul Verluise Quelle France dans le monde au XXI e siècle ?, Diploweb.com

⁷⁰ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, Centre Français du Commerce Extérieur

C. Rechercher une logique « gagnant gagnant »

Cette connaissance accrue des attentes de l'Afrique devrait permettre, dans une logique de stratégie indirecte, d'augmenter notre influence sur le continent en axant notre action sur la réponse à ces attentes, et de ce fait entrer dans une spirale « gagnant gagnant ». Cette direction implique un respect mutuel des interlocuteurs qui obligerait les acteurs français à se départir d'un sentiment de supériorité ethnocentré et à vouloir à tout prix imposer un modèle politico social inapplicable en l'état.

Cette écoute et ce respect pourrait par exemple trouver son application dans la contractualisation de l'aide, au lieu qu'elle ne soit la plupart du temps que pourvoyeuse de rentes. Des contrats portant engagement réciproque, loin des pratiques laxistes, et fixant de manière concertée des objectifs à atteindre et des résultats à obtenir pourraient être utilement conclus. La définition de ces objectifs devrait faire l'objet d'une négociation afin d'éviter que les conditions fixées par les bailleurs ne déresponsabilisent les bénéficiaires. Il s'agirait d'un nouveau pilier de l'aide publique au développement qui s'attacherait à la satisfaction directe des besoins élémentaires des populations les plus démunies à travers la prise en charge, par ces mêmes populations, des éléments-clés de leur subsistance. Mais ce renforcement prioritaire des sociétés ne saurait négliger l'État. Des accords-cadres pourraient alors articuler les rôles respectifs des États et des sociétés civiles, du Nord et du Sud. In fine, cette approche permettrait aux populations concernées de définir leurs priorités puis de participer, dans le cadre de leur terroir et avec l'appui de l'extérieur, à la conception et à la mise en oeuvre des réponses à leurs besoins fondamentaux.

De même, la spécialisation de la France dans les phases de sortie de peut apparaître comme une excellente application du principe « gagnant gagnant ». La sortie de crise fait apparaître de nouveaux interlocuteurs à deux niveaux, d'une part sur la scène internationale, avec l'émergence d'un gouvernement à la recherche de reconnaissance et de légitimité et d'autre part au niveau interne, avec la restructuration d'une société civile remaniée par la crise. Cette étape complexe et cruciale de l'histoire d'une société fragilisée nécessite l'implication d'acteurs externes tant étatiques (diplomatiques, opérateurs économiques ou militaires), que non étatiques (organisations non gouvernementales agissant auprès des populations civiles, ou sociétés investissant dans la reconstruction).

Dans ce contexte, la formation des nouvelles élites africaines est capitale pour recréer un tissu d'interlocuteurs convaincus. Il existe en effet deux conséquences des amitiés anciennes entre les élites dirigeantes africaines et françaises qu'il faut aujourd'hui prendre en compte. D'une part la longévité au pouvoir finissante des présidents d'Afrique francophone et les solides amitiés qu'ils ont nouées avec les élites politiques françaises au cours de l'exercice de leur mandat ne manqueront pas d'impliquer d'office la France dans les successions qui se profilent à court terme. Ces successions


remettront probablement en question les contrats et les équilibres sociaux qui s'étaient établis au lendemain des indépendances. Si la France ne s'y prépare pas, elle en subira le choc de plein fouet, ce qui a été le cas en Côte d'Ivoire où la déliquescence du pouvoir était largement prévisible. Et dans le cas où ces obstacles seraient surmontés, Il manquera probablement à la France des interlocuteurs valables si les jeunes élites africaines montantes sont celles qui ont été formées ailleurs que dans l'hexagone pendant les années 1990 ? Tous ces arguments militent pour que Paris s'intéresse davantage aux jeunes sociétés civiles africaines qu'aux élites politiques dépassées. Ainsi la France, au lieu de laisser se perpétuer la discrimination qui frappe ses jeunes d'origine africaine, devrait faire le maximum pour les intégrer en favorisant les mieux formés et ceux qui ont gardé un lien fort avec l'Afrique pour qu'ils deviennent ses relais avec le continent, comblant ainsi le fossé des années 1990. Car ces jeunes élites constituent une opportunité et non une menace à partir du moment où elles seront convaincues qu'elles entrent dans un processus « gagnant gagnant » en acceptant d'être formées en France. Certes, la France investit chaque année environ 80 million d'euros dans la formation des élites étrangères. Mais il n'existe aucune coordination entre les Affaires Etrangères, l'Education Nationale, les Affaires sociales et les entreprises pour que cet outil d'expansion économique et de rayonnement soit réellement efficace. Les buts ne sont donc pas définis en commun, le suivi des formations et surtout l'entretien des réseaux ainsi créés ne sont pratiquement pas mis en valeur, et surtout pas au sein d'une instance de concertation et d'action commune entre tous les acteurs intéressés. Ainsi, les filières de formation des étudiants étrangers financées par le budget public ne correspondent pas forcément à des besoins émis par des entreprises françaises. Faute d'annuaires d'anciens boursiers, celles ci ne peuvent pas les contacter pour leur offrir un emploi ou mettre en œuvre un contrat à l'exportation. Comme le dit Pierre Verluise : « *Au lieu de payer la formation d'élites étrangères allant ensuite se mettre au service d'un pays concurrent – ce qui s'avère contre-productif – il serait adroit d'envisager une réorientation des formations et un meilleur suivi des boursiers, mieux en rapport avec les besoins de la société française dans le monde émergent* ». ⁷¹

⁷¹ Pierre Verluise, *Quelle France dans le monde au XXI e s. ?*, diploweb.com, 2001.


CONCLUSION

Quels que soient les moyens disponibles, la France ne pourra pas poursuivre l'objectif qui a longtemps été le sien, celui d'une relation idyllique, dans un cadre durable et conforme au passé, entre une Afrique émancipée et son ancien colonisateur. La crise ivoirienne depuis septembre 2002 a confirmé avec cruauté l'analyse qui avait justifié le programme RECAMP. Paris n'a plus les moyens politiques ou militaires pour imposer sa volonté exclusive à l'Afrique et y infléchir le cours des choses. Elle ne peut plus aujourd'hui que chercher à atténuer des tensions ayant leurs logiques propres, dont beaucoup sont celles de l'affrontement communautaire ou générationnel. Cette situation découle des effets de la mondialisation que la France n'a pas su anticiper, comme par exemple la montée de l'immigration ou de l'islamisme, ou l'apparition de nouveaux acteurs ayant des intérêts propres en Afrique. La France ne pouvait poursuivre coûte que coûte son ancienne route et a du faire preuve de modestie, ce qui selon François Gouttebrune est « *une dure leçon pour un pays qui s'est toujours autant rêvé que projeté avec efficacité dans le monde*⁷² ». Il n'est cependant pas question de renoncer à tous les moyens financiers, humains et à l'expérience dont la France dispose en Afrique. Car ceux-ci sont loin d'être négligeables et ils sont nécessaires pour le développement de l'Afrique qui a plus que jamais besoin de cette aide comme de celle du reste du monde développé. Ils sont également le gage d'une puissance française propre, déconnectée d'une Europe Puissance dont le devenir est plus qu'aléatoire. Mais pour être efficaces, ils doivent s'insérer dans une démarche stratégique globale de recherche d'influence, conjuguant de manière coordonnée les moyens diplomatiques, militaires, économiques et culturels, public comme privé, afin d'atteindre un but compris et admis par tous qui demeure la grandeur de la France.

⁷² François Gouttebrune, *La France et l'Afrique : le crépuscule d'une ambition stratégique ?*, revue Politique étrangère 4/2002, p.1047.

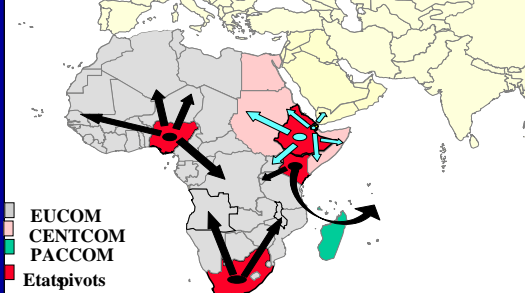

ETAT MAJOR
DES ARMEES

ETATS UNIS : LES ÉTATS-PIVOTS



3 AXES {

- LUTTE ANTI-TERRORISME
- SECURISATION SOURCES APPRO. PETROLE
- SECURISATION CONTINENT



EUCOM
CENTCOM
PACCOM
Etatpivots

Source : Etat-major des armées, Division Monde, conférence au CID le 28 novembre 2005

Annexe 2

fiche thématique publiée par la Maison Blanche le 24 juin 2002 sur « l'engagement des États-Unis en faveur de la croissance et de la prospérité en Afrique » :

L'amélioration de l'enseignement en Afrique. L'accroissement du degré d'instruction permet tant aux pays riches qu'aux pays pauvres de devenir plus productifs et d'enregistrer un taux de croissance plus élevé, ce qui a pour effet d'améliorer le niveau de vie de la population. Toutefois, l'état actuel de l'enseignement en Afrique empêche ce continent de s'orienter vers une plus grande prospérité.

En voici quelques exemples :

- le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et le taux d'alphabétisme en Afrique figurent parmi les plus faibles du monde ;

- 42 millions d'enfants en âge d'aller à l'école en Afrique australe ne sont pas scolarisés ;

- de nombreux enfants ne peuvent pas se permettre d'aller ou de rester à l'école primaire.

Les États-Unis souhaitent aider les enfants africains à jouir des avantages de l'alphabétisme et de l'enseignement primaire. À cette fin, le gouvernement doublera les crédits affectés à l'Initiative en faveur de l'enseignement pour les porter à 200 millions de dollars, de manière à donner une formation à 420 000 enseignants, à fournir 4,5 millions de livres neufs et à offrir 250 000 bourses à de jeunes Africaines.

La lutte contre le VIH/sida. La pandémie de VIH/sida alliée à une infrastructure médicale insuffisante continue d'entraver l'action des pays d'Afrique, des Caraïbes et d'autres parties du monde dans les domaines de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté.

En voici quelques exemples :

- le sida a déjà tué plus de 20 millions de personnes dans le monde, et on s'attend à ce qu'il en tue 40 millions de plus ;

- sur les 25 pays les plus touchés par le VIH/sida, 24 se trouvent en Afrique et 7 d'entre eux ont déjà une prévalence supérieure à 20 % ;

- rien qu'en 2001, le nombre de séropositifs en Afrique a augmenté de 3,4 millions.

Le 19 juin, le président Bush a annoncé à la **Maison Blanche** une nouvelle initiative qui vise à prévenir la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant et à moderniser l'infrastructure médicale en Afrique et dans les Caraïbes. Grâce à cette initiative :

- près de 1 million de femmes enceintes par an recevront un traitement ;

- la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant sera réduite de 40 % d'ici à 5 ans ou moins dans 12 pays africains et dans les Caraïbes.

Cette initiative est susceptible de prendre une plus grande ampleur dans ces pays ou d'être appliquée à d'autres pays à une date ultérieure.

Les États-Unis ont affecté 988 millions de dollars à l'aide à la lutte mondiale contre le VIH/sida pour l'année budgétaire 2002, soit une augmentation de 36 % par rapport à l'année budgétaire 2001. Pour l'année budgétaire 2003, le président Bush a proposé 1,1 milliard de dollars au titre de l'aide à la lutte mondiale contre le VIH/sida, qui comprend 640 millions de dollars destinés à l'USAID et 477 millions destinés au ministère de la santé et des services sociaux, soit une augmentation de 13 %. Le gouvernement Bush a déjà affecté 500 millions de dollars au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ce qui fait des États-Unis le pays qui contribue le plus à ce fonds.

Avec la nouvelle initiative, le montant des crédits consacrés à la prévention du VIH de la mère à l'enfant passe de moins de 20 millions de dollars pour l'année budgétaire 2001 à 500 millions de dollars. Cette nouvelle initiative traduit un engagement supplémentaire en dehors de l'aide actuelle des États-Unis au Fonds mondial de lutte contre le sida.

La réduction des obstacles à la croissance économique. La réduction des obstacles au commerce en Afrique permettra aux chefs d'entreprise et aux créateurs d'entreprise africains de créer des emplois et favorisera les investissements dont cette partie du monde a grand besoin. Toutefois, la plupart des pays africains continuent d'appliquer une politique protectionniste. Par exemple, le taux de douane moyen en Afrique subsaharienne est de 19 %, soit presque le double de celui de l'ensemble des pays en développement. Par ailleurs, 1 % de l'activité économique mondiale et 1,5 % du commerce international sont dus à l'Afrique subsaharienne, alors qu'elle compte près de 11 % de la population mondiale. Quant au PIB par habitant, il n'y était que de 504 dollars en 1999, soit un dixième de la moyenne mondiale (5 117 dollars).

Les États-Unis sont résolus à faire en sorte que l'Afrique devienne un partenaire dynamique sur la scène économique mondiale. La Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA) a déjà donné

de bons résultats : plus de 92 % des importations des États-Unis en provenance des pays bénéficiaires entrent dans le pays en franchise de douane. En dehors des carburants, les importations des États-Unis en provenance de ces pays ont augmenté de plus de 8 % en 2001, alors que l'ensemble des importations mondiales des États-Unis ont diminué de près de 7 %.

En outre, les États-Unis ont pris les mesures suivantes en vue de réduire davantage les obstacles au commerce et d'encourager la croissance en Afrique :

- la création en Afrique de trois missions commerciales régionales en vue d'y encourager le commerce, dont la première s'est ouverte le 19 juin 2002 au Botswana ;
- la modification de la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique en vue d'accroître les possibilités offertes aux pays africains ;
- la poursuite des négociations de Doha en collaboration avec les pays en développement.

Le rétablissement de la paix et de la sécurité. Les guerres régionales en Afrique causent la mort de centaines de personnes chaque semaine. Lorsque le gouvernement Bush est entré en fonctions, on comptait cinq grandes guerres dans les pays suivants : l'Angola, le Burundi, le Congo, la Sierra Leone et le Soudan.

Le président poursuit une stratégie visant à mettre un terme à ces guerres et à lutter contre le terrorisme en Afrique. Nous aiderons les pays et les organismes africains à se doter des moyens nécessaires pour faire face aux crises et nous collaborerons étroitement avec des dirigeants africains et nos alliés en Europe pour soutenir les initiatives de paix régionales.

La stratégie du gouvernement consiste :

- à demander au Congrès de voter cette année des crédits supplémentaires d'un montant de 55 millions de dollars en vue d'aider les pays africains qui sont à l'avant-garde dans la guerre contre le terrorisme ;
- à nommer un envoyé pour la paix au Soudan, l'ancien sénateur John Danforth, qui a contribué à la réalisation de progrès en ce qui concerne la conclusion d'un cessez-le-feu et l'acheminement de l'aide humanitaire à des zones reculées, telles que les monts Nuba ;
- à renforcer les capacités régionales de maintien de la paix pour rétablir la paix dans des pays tels que la Sierra Leone ;
- à financer la démobilisation de soldats en Angola en vue de consolider la paix ;
- à lancer un programme de récompenses d'un montant total de 5 millions de dollars afin de découvrir les auteurs de génocide et d'actes de terrorisme en Afrique centrale.

Source : <http://www.african-geopolitics.org/show.aspx?ArticleId=3465>

Annexe 3

RECAMP : Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix

1- Origines :

Depuis 1997, une réflexion a été lancée au sein des Nations Unies sous l'impulsion notamment du Secrétaire général, en concertation avec l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), sur les moyens de renforcer les capacités de l'Afrique en matière de maintien de la paix. Plusieurs initiatives ont vu le jour et se sont développées depuis lors.

Le concept RECAMP (pour REforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix) représente la contribution française à cette réflexion et ces efforts, et constitue le cadre de mise en œuvre d'actions concrètes destinées à aider les pays africains qui le souhaitent à se préparer à prendre part à des opérations de maintien de la paix. Il contribue également au développement et au renforcement du rôle des organisations sous-régionales africaines. Il a été présenté en 1998 au sommet Afrique-France du Louvre.

2- Principes

RECAMP est fondé sur les principes suivants :

- ▶ le **multilatéralisme** : il vise à établir des partenariats entre les pays africains et des pays non africains intéressés, principalement au niveau de la sous-région ; il est conduit en étroite coordination avec l'ONU et en accord avec l'Union africaine. Sa dimension européenne est de plus en plus marquée.
- ▶ la **prévention** : les actions entreprises dans le cadre de RECAMP s'inscrivent d'abord en amont des crises avant d'être définies comme un outil de gestion de celles-ci. Elles visent à l'établissement et au développement de relations de confiance entre autorités politiques et militaires au sein des Etats, entre les Etats et au niveau des sous-régions, ainsi qu'avec les organisations internationales. Elles consistent également à apporter une assistance au développement de forces armées démocratiques.
- ▶ l'**ouverture** : RECAMP est ouvert à tous les pays africains volontaires, francophones comme non francophones, ainsi qu'aux pays non africains qui souhaitent y apporter leur contribution.
- ▶ le **partenariat** : il est une offre de services à des Etats africains qui souhaitent y participer.
- ▶ l'**intégration sous-régionale** : les structures sous-régionales qui interviennent dans le champ de la sécurité collective sont mises en valeur et renforcées grâce au programme RECAMP.
- ▶ la **transparence** : les contributions sont portées à la connaissance de tous les pays. Les missions se limitent au maintien de la paix stricto sensu et aux missions à caractère humanitaire ;
- ▶ le **caractère non permanent des forces** : il s'agit de renforcer des capacités de maintien de la paix non permanentes mais mobilisables rapidement, dans les structures militaires existantes.
- ▶ l'**évolution du concept** : RECAMP s'adapte afin de répondre au plus près aux caractéristiques actuelles des opérations de paix et de l'environnement international (renforcement des organisations sous-régionales et de la politique de l'Union Européenne)

3- Les 3 volets du programme

- ▶ la **formation** : outre les militaires africains accueillis dans les écoles françaises qui proposent des modules de formation aux opérations de maintien de la paix, et l'action conduite dans le cadre des Ecoles nationales à vocation régionale (il en existe dans 8 pays africains), la France a mis en place une Ecole de formation au maintien de la paix à vocation interafricaine, actuellement localisée à Koulikouro au Mali. Ce centre est ouvert à des stagiaires africains francophones ou non francophones, et dispense un enseignement complémentaire à celui du centre Kofi Annan à Accra.
- ▶ l'**équipement** : la France prépositionne en Afrique des matériels nécessaires à l'équipement de bataillons motorisés africains intervenant dans le cadre d'opérations de maintien de la paix. Ces matériels ont déjà été utilisés lors d'exercices et lors d'opérations réelles (MINURCA en République centrafricaine, opération de l'ECOMOG en Guinée Bissao, MONUC en RDC, MICECI en Côte d'Ivoire).
- ▶ l'**entraînement** : des exercices d'envergure de conception, de planification et de conduite d'une opération de maintien de la paix sont organisés tous les deux ans dans un cadre multilatéral et sous-régional. Ils sont précédés notamment d'un séminaire politico-militaire associant les pays concernés avec la participation d'experts de l'ONU et de l'UA.

Source : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/afrique_1063/renforcement-capacites-africaines-maintien-paix-recamp_335/programme-du-recamp_8886.html

Annexe 4

Historique des relations UE / Afrique

Yaounde I Première association des États ACP et des États de la CEE (1963-69), élaborée dans la capitale camerounaise. Yaounde II (1969-75), signé dans cette même capitale, promettait une part importante de l'aide financée par le FED aux pays d'Afrique francophone récemment indépendants. Il s'agissait de soutenir les efforts de construction des infrastructures à la suite de la décolonisation. Sans conteste, les Accords de Yaoundé ont jeté les bases de la nouvelle génération d'Accords de Lomé.

Signé en 1975 et coïncidant avec le quatrième FED (3 BECU), la première Convention de Lomé avait pour objectif (après l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté) d'inclure certains pays du Commonwealth dans le programme de Coopération.

Ses principales caractéristiques sont :

Lomé I

- les préférences non réciproques pour les exportations des pays ACP vers la CEE;
- égalité entre les partenaires, respects pour les intérêts et l'interdépendance mutuels;
- Le droit de chaque état de déterminer ses propres politiques;
- sécurité des relations basées sur les réalisations du système de coopération.

Lomé II

Signée en 1979 et correspondant au cinquième FED (4'542 BECU), il n'y a pas eu de changements importants, excepté le système de SYSMIN (l'exploitation des industries des pays ACP en est fortement dépendant) .

Lomé III

Signé en 1984 et correspondant au sixième FED (7'440 BECU), il détourne son attention principale d'une promotion du développement industriel vers un développement basé sur l'autosuffisance et la sécurité alimentaire.

Lomé IV

La première convention qui couvre une période de dix ans bien que le protocole financier ait une durée de cinq ans. Le premier protocole financier (1990 à 1995) fournit 12 BECU, dont 10,8 du septième FED. Le second (1995 à 2000) s'éleva à 14'625 BECU par le huitième FED.

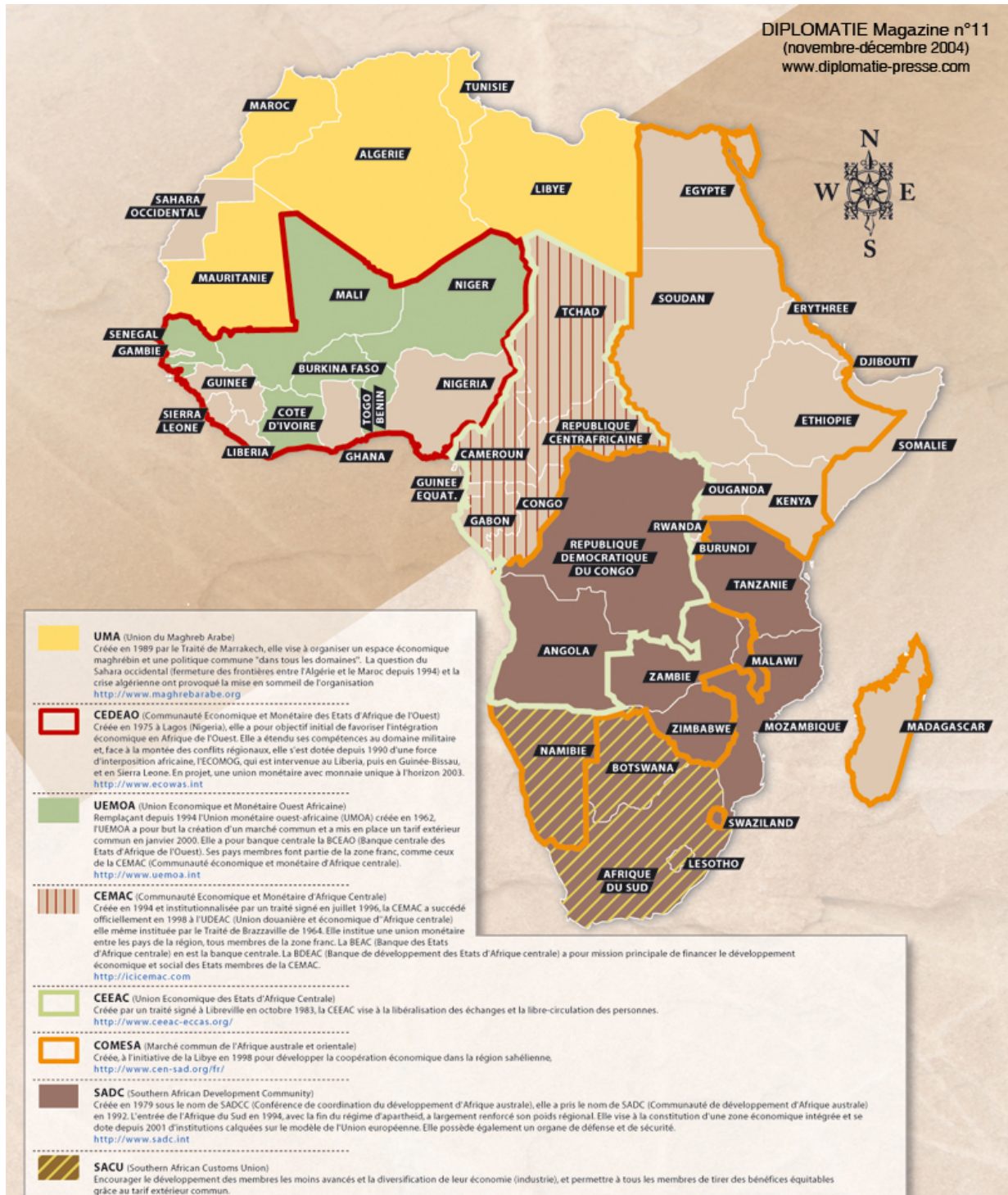
En milieu d'exercice, un examen de la convention était prévu pour 1995. Les points importants sont : la promotion des droits de l'homme, la démocratie, le renforcement de la position des femmes, la protection de l'environnement, la coopération décentralisée, diversification des économies ACP, la promotion du secteur privé et la coopération régionale croissante.

L'examen en milieu d'exercice a eu lieu en 1994-1995 avec pour cadre principal des modifications économiques et politiques des pays ACP (processus de démocratisation, ajustement culturel) et de l'Europe (élargissement, attention croissante tournée vers les partenaires de l'est et méditerranéen)
Les amendements principaux sont :

*Révision
Lomé IV*

- le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et systèmes légaux deviennent les éléments essentiels de la Convention. Le résultat n'est autre que le risque de suppression des allocations attribuées aux états ACP qui ne remplissent pas ces critères;
- pour la première fois, le FED n'augmente pas sa valeur réelle;
- une programmation échelonnée est introduite dans le but d'augmenter la flexibilité et améliorer les performances des pays ACP.
- Une attention particulière est accordée à la coopération décentralisée sous forme de partenariat actif comprenant des acteurs de la société civile

Carte des organisations régionales en Afrique



Annexe 6

QU'EST CE QUE LE NEPAD?

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) est une vision et un cadre stratégique pour la Renaissance de l'Afrique.

QUELLES SONT LES ORIGINES DU NEPAD? Le document du cadre stratégique du NEPAD résulte d'un mandat donné aux cinq Chefs d'Etat initiateurs (Afrique du Sud, Algérie, Egypte, Nigeria, Sénégal) par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) afin de promouvoir un cadre socio-économique intégré de développement pour l'Afrique. Le trente-septième sommet de l'OUA en juillet 2001 a officiellement adopté le document du cadre stratégique.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU NEPAD ?

- a) Eradiquer la pauvreté;
- b) Placer les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables;
- c) Mettre un terme à la marginalisation de l'Afrique dans le contexte de la mondialisation et promouvoir son intégration complète et profitable à l'économie mondiale;
- d) Accélérer le renforcement des capacités des femmes afin de promouvoir leur rôle dans le développement socio-économique.

QUELS SONT LES PRINCIPES DU NEPAD?

La Bonne gouvernance comme exigence pour la paix, la sécurité et un développement socio-économique et politique durable ;

Encourager la propriété et la gestion africaines ainsi qu'une large participation de tous les secteurs de la société ;

Baser le développement de l'Afrique sur ses ressources propres et la richesse de ses peuples ;

Le Partenariat entre (et à l'intérieur) des peuples d'Afrique;

L'accélération de l'intégration régionale et continentale ;

Rendre les pays africains et l'ensemble du continent compétitifs;

Forger un nouveau partenariat international qui modifie le rapport inéquitable entre l'Afrique et les pays industrialisés; et

Faire en sorte que toutes les relations de partenariat avec le NEPAD soient liées aux Objectifs de Développement du Millénaire et aux autres programmes de développement faisant l'objet d'ententes.

QUELLES SONT LES PRIORITES DU NEPAD?

a. Etablissement des Conditions favorables au développement durable en assurant :

La paix et la sécurité;

La démocratie et la bonne gouvernance politique, économique et d'entreprise ;

L'intégration et la coopération régionale ;

Le renforcement des capacités.

b. Réforme des politiques et augmentation des investissements dans les secteurs prioritaires suivants :

Agriculture;

Développement humain axé sur la santé, l'éducation, les sciences et technologies, le développement des compétences;

Construire et améliorer les infrastructures, y compris les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), l'Energie, les Transports, l'Eau, l'assainissement;

Promouvoir la diversité de la production et des exportations, plus particulièrement au niveau des agro-industries, du secteur industriel, des mines, des minerais de qualité supérieure, et du tourisme;

Accélérer le commerce intra-africain et améliorer l'accès aux marchés des pays développés;

L'environnement.

c. Mobilisation des ressources par -

L'augmentation de l'épargne et des investissements domestiques;
 L'amélioration de la gestion des revenus et dépenses publics;
 L'augmentation de la part de l'Afrique dans le commerce mondial;
 L'attraction des Investissements Directs Etrangers ; et
 L'augmentation des flux de capitaux à travers une réduction plus conséquente de la dette et une augmentation des flux de l'APD (Aide publique au développement).

QUELS SONT LES ATTENTES IMMEDIATES CONCERNANT LE NEPAD ?

L'Afrique devient plus efficace dans la prévention des conflits et l'instauration d'une paix durable sur le continent ;

L'Afrique adopte et met en application les principes de la démocratie et de la bonne gouvernance politique, économique et d'entreprise ; et la protection des droits de l'Homme est plus renforcée dans chaque pays africain ;

L'Afrique développe et met en application des programmes efficaces d'éradication de la pauvreté et accélère le rythme des réalisations des objectifs africains de développements prioritaires, tel que le développement humain;

L'Afrique a réussi à augmenter les niveaux de l'épargne domestique, aussi bien que ceux de l'investissement domestique et étranger ;

Une augmentation des niveaux de l'APD est réalisée, son utilisation efficace est exploitée au maximum ;

L'Afrique a atteint ses objectifs de capacités dans le cadre du développement des politiques, de la coordination et des négociations dans l'arène internationale afin d'assurer sa participation active à l'économie globale plus particulièrement en ce qui concerne les questions de commerce et d'accès aux marchés;

L'intégration régionale est plus accélérée et des niveaux plus élevés de croissance économique soutenue sont réalisés en Afrique.

De véritables relations de partenariat fondées sur le respect mutuel et un droit de regard en matière d'aide au développement sont établies entre l'Afrique et les pays développés.

QUELS SONT LES SECTEURS D'ACTIVITE PRIORITAIRES ?

L'entrée en vigueur du Mécanisme Africain d'Evaluation des Pairs (MAEP)

Faciliter et soutenir l'exécution des programmes régionaux d'infrastructure de court terme, comprenant les Transports, l'Energie, les TCI, l'Eau et l'Assainissement.

Faciliter l'exécution du programme de développement agricole et de la sécurité alimentaire dans toutes les sous-régions

Faciliter l'adoption d'une position africaine coordonnée sur l'accès aux marchés, la réduction de la dette et les réformes de l'APD.

Surveiller et intervenir, en cas de nécessité, afin que les Objectifs de Développement du Millénaire dans les domaines de la santé et de l'éducation soient respectés.

A QUOI RESSEMBLE LA STRUCTURE CHARGEE DE METTRE EN OEUVRE LE NEPAD

Le NEPAD est un programme de l'Union Africaine conçu pour respecter ses objectifs de développement. La plus haute autorité en charge du processus de mise en place du NEPAD est le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, précédemment appelée Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

Comité des chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la Mise en Oeuvre du NEPAD (HSIC) comprend trois états par région de l'UA tel que défini par le Sommet de l'OUA en juillet 2001 et ratifié par le Sommet de l'Union Africaine en juillet 2002. Le HSIC rend compte au Sommet de l'Union Africaine sur une base annuelle.

Le Comité pilote du NEPAD (CP) comprend les Représentants Personnels des Chefs d'Etat et de Gouvernement du NEPAD. Ce comité surveille les projets et les programmes de développement.

Le Secrétariat du NEPAD coordonne l'exécution des projets et des programmes approuvés par le HSIC.

Source : <http://nepad.org/2005/fr/inbrief.php>

Annexe 7

Principaux conflits en Afrique
entre 1974 et 2003

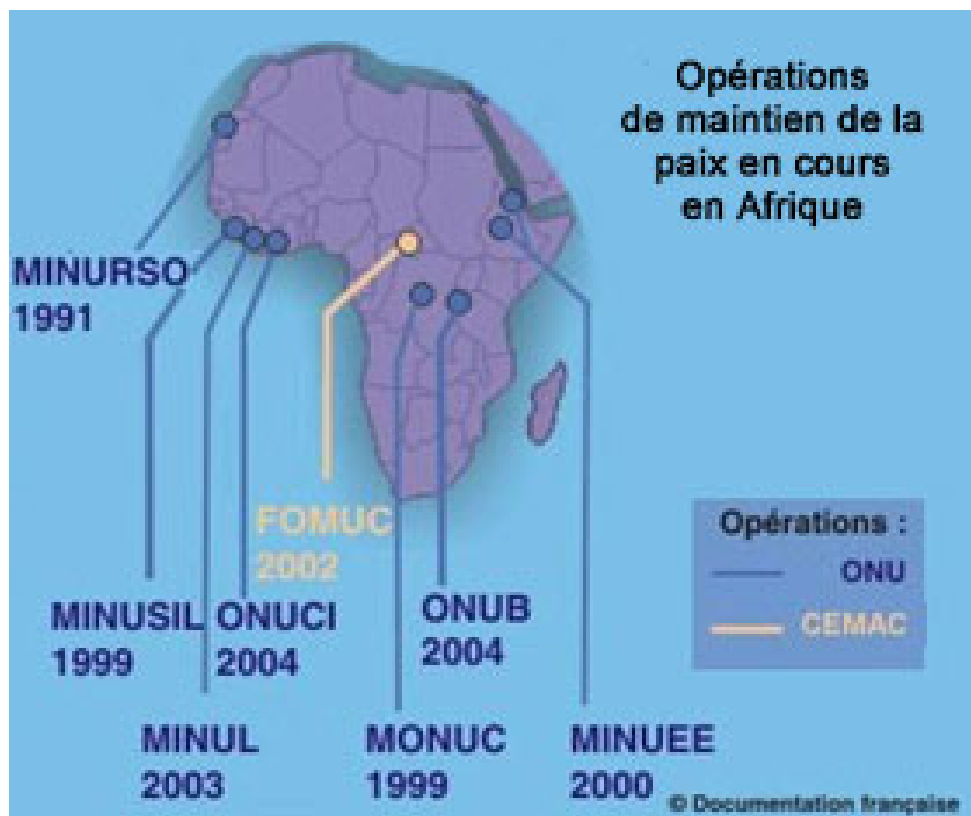
L'Afrique : un continent dévasté par les conflits



© *Questions internationales*, numéro 5, La Documentation française, Paris, janvier-février 2004.
<http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/revues/qi/sommaires/5/sommaire5.shtml>

Annexe 8

Les opérations internationales de maintien de la paix en Afrique



- MINUEE : Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, depuis juillet 2000.
- ONUB : Opération des Nations unies au Burundi, depuis juin 2004 qui intègre les forces de la Mission africaine au Burundi (MIAB) sous l'égide de l'Union africaine.
- MONUC : Mission des Nations unies en RDC, depuis novembre 1999. La MONUC a pris, en 2003, la relève de l'opération Artémis de l'UE à Bunia (Ituri).
- FOMUC : Force multinationale en Centrafrique, dirigée par la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), depuis 2002
- ONUCI : Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire, depuis avril 2004. Elle a intégré la MICECI (Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire) ainsi que les soldats français de l'Opération Licorne. Mandat en collaboration avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- MINUL : Mission des Nations unies au Liberia, depuis septembre 2003. Mandat en collaboration avec la CEDEAO.
- MINUSIL : Mission des Nations unies en Sierra Leone, depuis octobre 1999. En liaison avec la force de maintien de la paix de la CEDEAO, l'ECOMOG, en 1999 et 2000.
- MINURSO : Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental, depuis avril 1991.

Source : La Documentation française www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/maintien-paix/carte-omp.shtml

Annexe 9

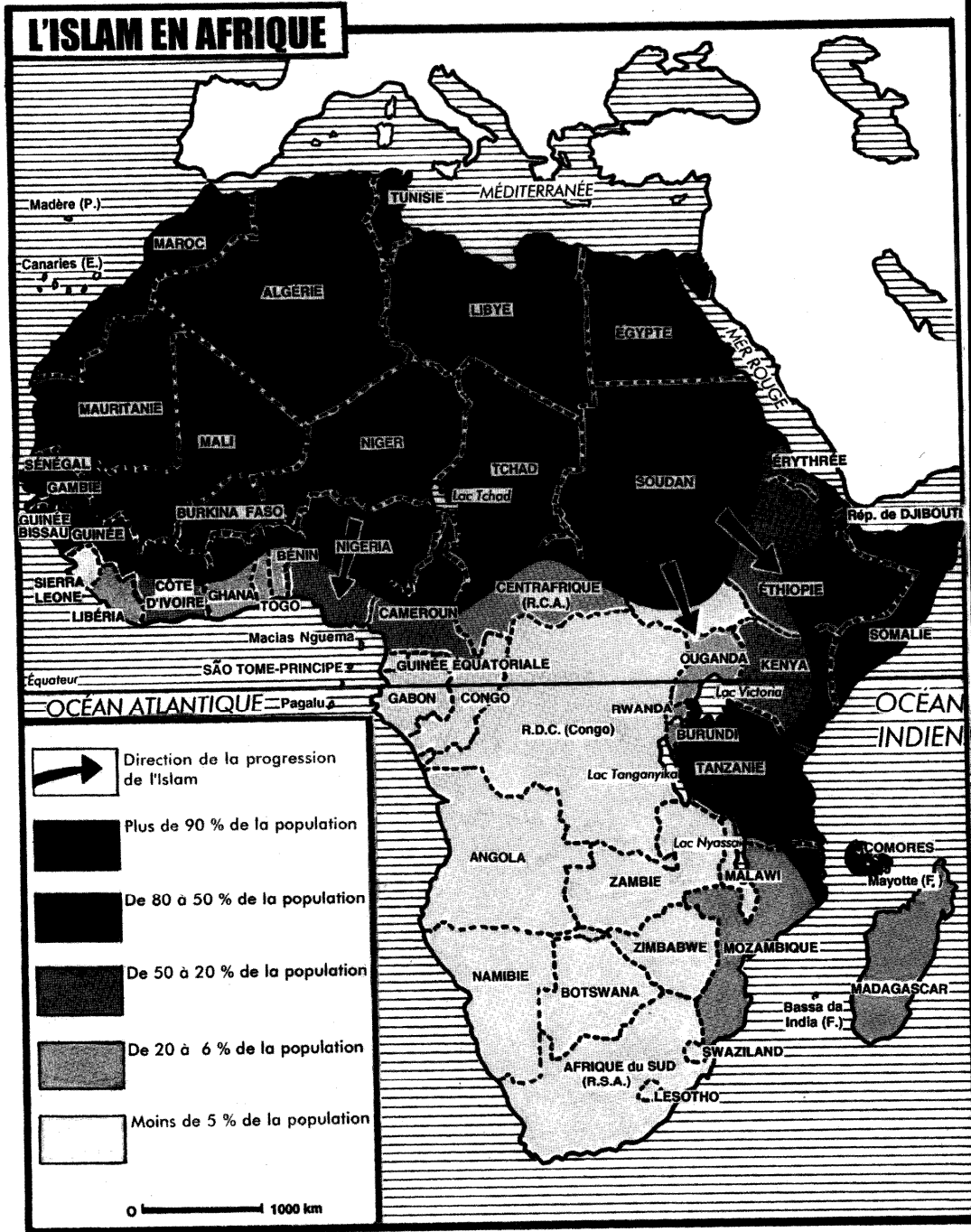
Dynamique de l'urbanisation de l'Afrique au sud du Sahara : données statistiques

	1960	1980	1990
Bénin	10,3	27,5	37,5
Cameroun	17,6	29,4	41,4
Côte-d'Ivoire	13,7	28,2	48,7
Guinée	14,4	24,7	26,7
Sénégal	29,8	38,4	42,7
Burkina-Faso	10	18,6	23,6
Centrafrique	20,8	38	41,8
Mali	5,6	10,8	22,7
Mauritanie	10	32,2	41,8
Niger	5,3	12,2	15,9
Tchad	5,6	19	25,5
Congo	34,9	55,5	71,3
Gabon	20	37	58,5
Zaïre	21	26	34
Bunindi	3,7	4,6	5,2
Rwanda	2,1	4,5	5,2
Total pays francophones	1443	25,1	31,8
Gambie	14,4	27	32,2
Ghana	23	30,1	31,4
Liberia	10,6	17,8	21,9
Sierra Leone	11,7	23,7	29,8
Nigeria	14,7	42,3	48,6
Total pays anglophones	15,6	39,4	45,1
Cap-Vert	20	23,3	34,4
Guinée-Bissau	9,6	19	26
Angola	18,6	22,6	24,7
Guinée Équator.	17,4	26,7	28,5
SaoTomé	14	20	41,7
Total autres	17,4	22,6	25,4
Total Afrique Atlantique	15,1	31,3	37,5

NB. Le niveau d'urbanisation est exprimé en pourcentage de la population urbaine dans la population totale (24,7 = 24.7 %).

Source Travaux WALTPS et prolongement aux 27 pays par B. Kalasa

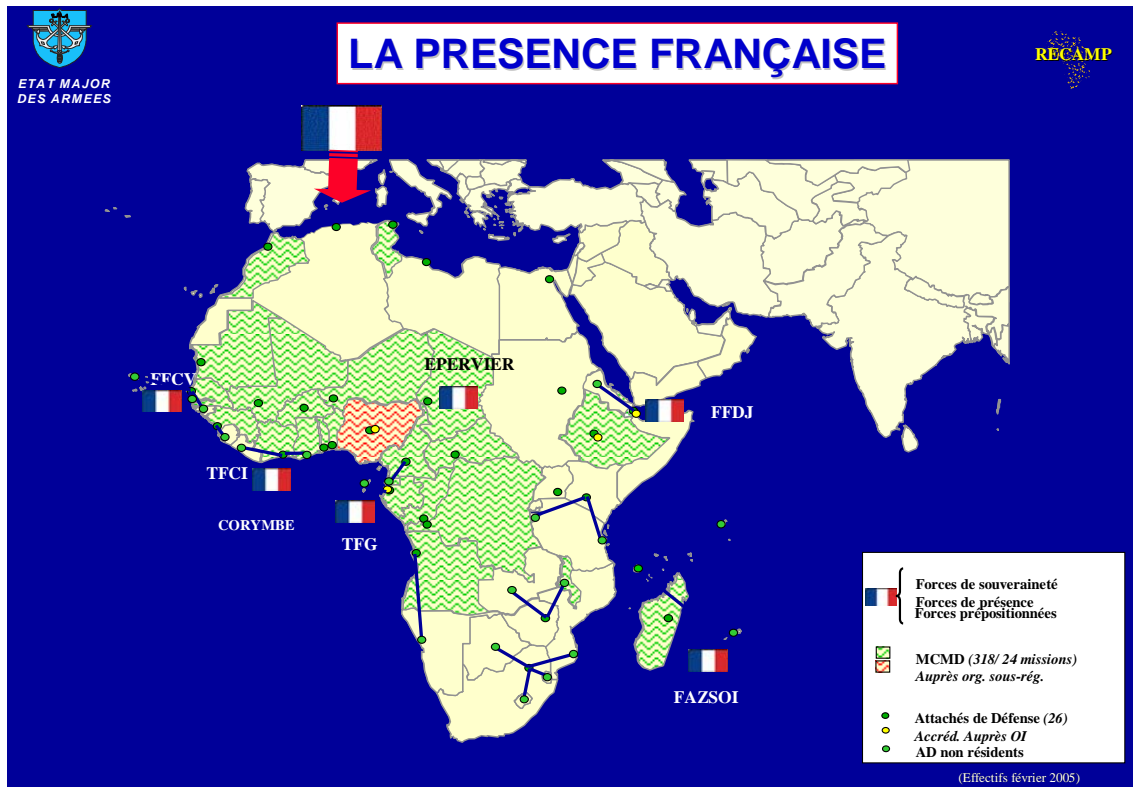
L'Islam en Afrique



Source : Afrique Réelle N°36, 2002

Annexe 11

Forces françaises en Afrique



Source : Etat-major des Armées, division monde, conférence au cid du 28 novembre 2005

Annexe 12

La Francophonie

La Francophonie (500 millions de personnes) renvoie à une réalité linguistique et culturelle (1880 le géographe français Onésime Reclus (1837-1916) invente le terme « francophonie » pour définir l'ensemble des personnes et des pays utilisant le français à des titres divers), tout particulièrement importante en Afrique, dans la mesure où le français y est bien souvent langue officielle. On oppose parfois au Commonwealth britannique, solidement constitué, une francophonie inexistante.

La francophonie s'est d'abord constituée comme cadre de préservation d'un héritage culturel porté par la langue française. L'Organisation internationale de la Francophonie (51 Etats membres) fonctionne sur le modèle des Nations-Unies : une assemblée générale de pays membres, un secrétaire général (Abdou Diouf, ancien président du Sénégal) et des sommets réguliers (tous les deux ans).

Les missions de la Francophonie ont évolué en 1995 avec l'élaboration d'une charte : la charte de Cotonou dont les objectifs sont définis dans son article 1 :

« La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération et du développement, a pour objectifs d'aider à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies.

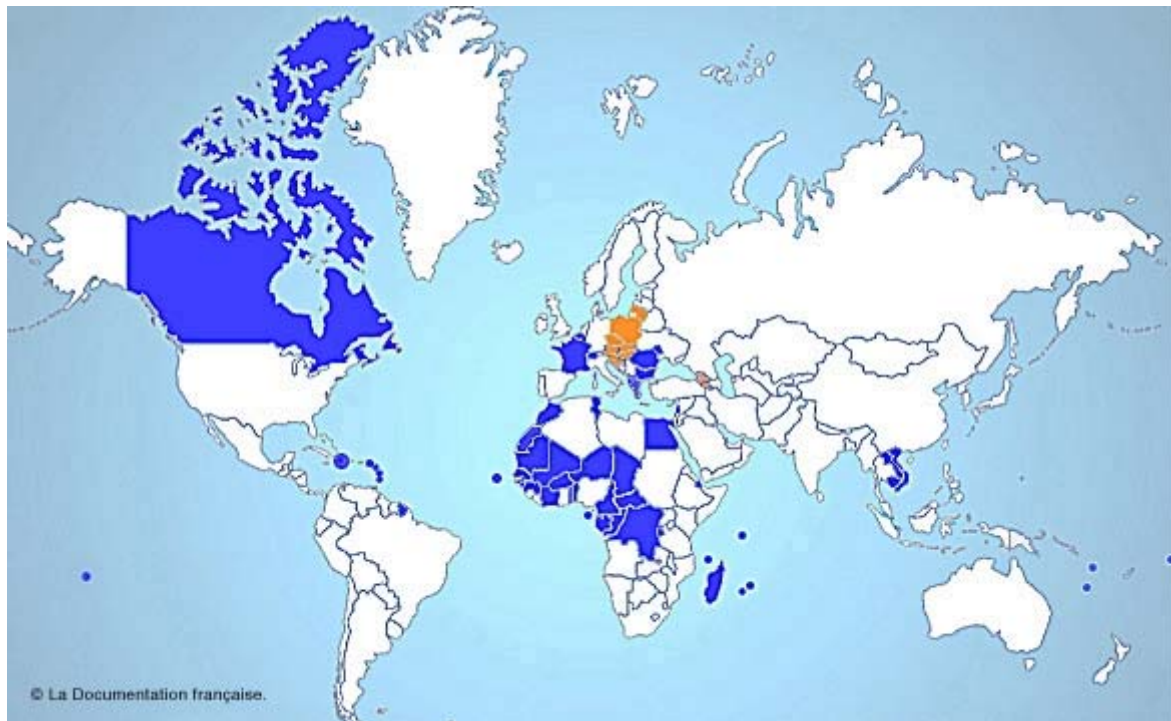
La Francophonie respecte la souveraineté des États, leurs langues et leurs cultures. Elle observe la plus stricte neutralité dans les questions de politique intérieure.

Les institutions de la présente Charte concourent, pour ce qui les concerne, à la réalisation de ces objectifs et au respect de ces principes.

L'Agence de coopération culturelle et technique, créée par la Convention de Niamey du 20 mars 1970, est l'Agence de la Francophonie. »

(source : <https://www.eleves.ens.fr:8443/pollens/seminaire/seances/afrique/index.htm> -)

Carte de l'Organisation Internationale de la Francophonie



■ Etats et gouvernements membres de l'OIF ■ Etats observateurs

Source : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/francophonie>

Annexe 13**La Direction générale de la Coopération Internationale et du Développement (DgCID)****Missions de la DgCID**

- propose aux autorités la politique française de coopération internationale, et en suit la mise en oeuvre ;
- pilote deux programmes d'actions* :
 - un programme d'aide au développement,
 - un programme d'action culturelle et scientifique extérieure.

* Au sens de la Loi Organique relative aux lois de finances

Budget : 2,2 milliards d'euros en 2005, dont 4/5e concourent à l'aide publique au développement (soit plus de 20 % de l'aide publique française au développement)

Dispositif

- 154 services de coopération et d'action culturelle d'ambassades
- 436 établissements culturels (dont 283 alliances françaises conventionnées)
- 27 Instituts français de recherche en sciences sociales
- 3848 agents expatriés dans le réseau de coopération et d'action culturelle

Actions | Chiffres-clés**Aide au développement**

- **1954*** experts de l'assistance technique, dont **396 jeunes volontaires internationaux**, placés auprès d'organismes étrangers pour mener des actions de coopération ou exercer une fonction de conseil.
- **499 projets de développement** en cours de réalisation, financés par le fonds de solidarité prioritaire.
- **279*** actions portées par des organisations de solidarité internationale soutenues par la DgCID.
- **323*** actions menées par des collectivités territoriales soutenues par la DgCID.

Culture/Français

- **1 million de livres** expédiés chaque année à l'étranger.
- **13 000 manifestations culturelles** organisées chaque année.
- **500 000 élèves** recevant des cours de français.
- **500 000 inscrits** dans les médiathèques.

Audiovisuel

- **159 millions de foyers** ayant un accès (24h/24h) par câble ou satellite à la télévision francophone **TV5**
- **40 millions d'auditeurs** de Radio France internationale (**RFI**).

Université

- Plus de **20 000 bourses** d'étude et de stage pour des étudiants et jeunes professionnels étrangers
- **181 filières francophones** dans des établissements étrangers d'enseignement supérieur, accueillant environ (16000 étudiants)
- **62 espaces EduFrance**, actifs dans 40 pays, assurant la promotion de l'enseignement supérieur français

Recherche

- **55 programmes d'actions** intégrées de recherche (**PAI**) avec 55 pays, pour encourager la jeune recherche, représentant quelque 10000 missions annuelles
- **150 missions archéologiques** dans le monde.

Des partenariats

La DgCID travaille en étroite collaboration, en France, avec :

- les autres ministères
- les collectivités territoriales
- les ONG
- les établissements d'enseignement et de recherche
- les hôpitaux
- les médias
- les établissements à caractère culturel
- de nombreux opérateurs, parmi lesquels l'AFD, l'AFAA, l'ADPF, l'AEFE, l'Alliance française de Paris, FCI, UNIFRANCE, EDUFRANCE, ÉGIDE.

*Chiffres 2004

Source : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/DGCID-Strategie-2005-2.pdf>

Direction de la coopération militaire et de défense (DCMD)**Introduction**

La coopération militaire et de défense est une composante aujourd'hui incontournable de l'action diplomatique de la France. Son intégration au sein du Ministère des Affaires étrangères, au cœur de la Direction générale des affaires politiques et de sécurité, traduit un souci de cohérence dans la conduite de l'ensemble des actions de coopérations bilatérale mais aussi multilatérale, et lui permet de participer activement à l'élaboration de la politique de la France.

Composée de diplomates et de militaires, elle travaille en étroite concertation avec le ministre de la Défense. Elle propose une coopération structurelle, complémentaire d'une coopération opérationnelle menée par l'Etat-major des armées, les différentes armes et la gendarmerie.

En Afrique, la Direction de la coopération militaire et de défense (DCMD) se concentre sur des projets définis en partenariat, privilégiant autant que possible une approche régionale ou sous-régionale, au travers d'écoles et de centres de formation, dans le domaine du maintien de la paix, du renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité intérieure. Cette coopération s'ouvre aux pays anglophones et lusophones.

Un effort significatif est fait en direction des pays d'Europe centrale et orientale candidats l'entrée dans l'Union européenne, des pays de la rive sud de la Méditerranée, du Proche-Orient et du Moyen-Orient. Enfin, une coopération ciblée est menée en direction de certains grands partenaires d'Asie et d'Amérique latine.

Une politique : le partenariat

La DCMD a pour ambition de développer des projets définis en concertation avec chaque pays bénéficiaire sur la base d'un partenariat, afin d'atteindre un objectif fixé d'un commun accord, qu'il s'agisse de la création d'une école ou de la mise en place d'un plan de formation pluriannuel, comme l'organisation d'une coopération entre deux armes. Cette idée de partenariat est essentielle : dans un esprit de responsabilité, l'objectif est bien de passer d'une coopération de substitution une relation d'égalité avec le partenaire. Ce partenariat est aussi européen, et a vocation l'être davantage dans les années venir, pour développer des coopérations novatrices où le partage des responsabilités et des moyens peut être le gage d'une efficacité accrue.

Objectifs

La coopération militaire et de défense vise aujourd'hui prioritairement à garantir la stabilité des pays partenaires, condition essentielle leur développement. Elle s'efforce entre autres :

- ▶ de favoriser la préservation de l'Etat de droit, des libertés individuelles et des droits de l'homme ;
- ▶ d'optimiser les structures, l'outil de défense et de sécurité ;
- ▶ de privilégier la réflexion et l'action en commun pour optimiser l'emploi des structures de défense.

Source/ http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/defense-securite_9035/cooperation-militaire-defense_9037/direction-cooperation-militaire-defense_9227/index.html

BIBLIOGRAPHIE

- BAYARD Jean-François, *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Fayard 1989.
- BRUNEL S. - *L'Afrique* - Bréal – 2003
- CALAS B. - "*Les densités : introduction à la géographie de l'Afrique orientale*" - *Espace, populations, sociétés*, 1999
- COHEN Samy (de) *L'influence de l'opinion publique sur les décisions de politique extérieure en France : une « contrainte permissive »*, Université de Paris I-Panthéon/Sorbonne, 1999.
- DIAW Malick M. , *Les Français sont-ils devenus fous ?* , Le Soleil, Dakar, 22 avril 2002.
- DORIN Bernard, *Appelez-moi Excellence. Un ambassadeur parle*, Stanké international, juin 2001.
- DUBRESSON Alain et RAISON Jean Pierre' *L'Afrique subsaharienne*, Armand Colin 2002.
- DUMONT René, *L'Afrique noire est mal partie*, Seuil, Paris, 1962.
- DUMOULIN André, *La France militaire et l'Afrique*, éditions Complexes, Bruxelles 1997.
- DOMINICI Louis et Francis, *France Afrique : Echecs et renouveau*, Paris, l'Harmattan, 2005
- FOCCART Jacques, *Tous les soirs avec de Gaulle*, Fayard-Jeune Afrique, Paris, 1997 (tome 1).
- FOCCART Jacques / GAILLARD Philippe, *Foccart parle*, Fayard-Jeune Afrique, Paris, 1995 et sq (plusieurs tomes).
- FREROT Anne-Marie (de), *L'Afrique en questions*, éditions Ellipses, Paris 2004.
- FREROT Anne-marie (de), *Les grandes villes d'Afrique*, Ellipses, 1999.
- FOUCHER M. - *Fronts et frontières, un tour du monde géopolitique* - Fayard, 1988, réédition 1994
- GAUGUE A., *Géopolitique des musées en Afrique tropicale*, université Paris III, thèse de doctorat en géographie, Paris 1995.
- GUERINIERE J.de la, *Les Fous d'Afrique, histoire d'une passion française*, Le Seuil, 2001.
- GUILLOU Michel, *Francophonie - puissance*, Ellipses, Paris, 2005.
- GOUREVITCH J.P, *L'Afrique, le fric, la France : l'aide, la dette, l'immigration, l'avenir : vérités et mensonges*, le Pré au clerc, Paris 1997.
- HAGUENAU-MOIZARD (Catherine) & MONTALIEU (Thierry), *l'évolution du partenariat UE-ACP de Lomé à Cotonou : de l'exception à la normalisation*, Septembre 2004.
- HARBULOT Christian (de), *La France a-t-elle une stratégie de puissance économique*, Paris, Lavauzelle, 2004
- KABOU Axelle, *Et si l'Afrique refusait le développement*, Harmattan, Paris, 1991.
- LUGAN Bernard, *François Mitterand, l'armée française et le Rwanda*, éditions du Rocher, 2005.
- MEAD EARLE Edward, *Les maîtres de la stratégie*, tome 1, Paris, Flammarion, 1986
- MEDARD C. - "*Les Kalenjin du Kenya : entre ethnicité et territoires*" - *BAGF*, n° 2 , 2002
- NGOUPANDE Jean-Paul, *L'Afrique sans la France*, Albin-Michel, Paris, 2002.
- NYE J.S, *The paradox of american power*, OUP, 1996
- POURTIER R. - *Afriques noires* - Collection Carré géographie, Hachette – 2001.
- SAINT-PAUL Marc Aicardi de, *La politique africaine des Etats-Unis : mécanismes et conduite*, Economica et Nouveaux Horizons, Paris, 1987.
- SMITH Stephen, *Négrologie. Pourquoi l'Afrique meurt*, Calmann- Lévy, 2003.
- Paul VERLUISE, *Quelle France dans le monde au XXI e siècle ?*, Diploweb.com, 2001
- VIBOUX , *Les stratégies de puissance américaine*, Ellipses, Paris 2002
- ZERBO J. Ki, *Histoire de l'Afrique noire*, Hatier 1994.

Articles de périodiques, dans l'ordre alphabétique des noms de famille d'auteurs.

- BAYARD J. F., *Réflexions sur la politique africaine de la France*, *Politique Africaine*, n°58, juin 1995.
- BELTEZE J.P, *La logique financière*, *Revue Agir*, printemps 2003

- CHAIGNEAU Pascal, « *La France, ex-puissance africaine ?* », Géopolitique africaine, Paris, juillet 2001.
- DU BOIS DE GAUDUSSON J, MEDARD J-F. (dir.) - "*La crise permanente de l'Etat et la recherche difficile de nouveaux modes de régulation*" in L'Etat en Afrique : entre le global et le local, numéro spécial de la revue Afrique contemporaine, n°199 - octobre-décembre 2001
- DU BOIS DE GAUDUSSON J, GAUD M. (dir.), "*Les solutions constitutionnelles des conflits politiques*", in L'Afrique face aux conflits, numéro spécial de la revue Afrique contemporaine, n°180 - octobre-décembre 1996
- GALLOY Martine-Renée et GRUENAIIS Marc-Eric, Manière de voir, no 51, « *Afriques en renaissance* », juin 2000.
- MABILLE F. *L'influence des ONG*, Revue Agir, printemps 2003, p125-132
- MAISONNEUVE Eric de la, *Stratégies directe et indirecte, les voies de la puissance*, Revue Agir, printemps 2003.
- NYE Joseph S. jr, *Redefining the national interest*, Foreign Affairs, volume 78, N° 4 , juillet - août 1999
- RAGARU Nadège et CONESA Pierre, *Les stratégies d'influence en affaires étrangères: notion insaisissable ou absence de volonté*, Revue internationale et stratégique n°52.
- WOOD Neil *La dynamique de la puissance britannique pendant l'age victorien*, infoguerre.com, novembre 2005.
- YAN DE WALLE Etienne, *La démographie de l'Afrique au Sud du Sahara*, revue *Etudes*, octobre 1993.
- Collectif - "*Les conflits en Afrique*" - revue Questions internationales, la Documentation Française, janvier-février 2004
- « *France-Afrique : le bilan mitigé de la gauche* », Marchés tropicaux, Paris, 14 décembre 2001.
- *La population mondiale en perspectives*, dossier de la revue Problèmes politiques et sociaux, n° 743.
- *Le statut international des organisations non-gouvernementales*, les acteurs dans les relations internationales, Paris, Economica, 1986.

Articles de presse, dans l'ordre chronologique.

- Claude WAUTHIER, « La coopération française entre ravalement et réforme », Le Monde diplomatique, mars 1998.
- « La politique française au Rwanda en questions », Le Monde diplomatique, septembre 1998.
- Anne-Cécile ROBERT, « La mémoire Nord-Sud en danger », Le Monde diplomatique, juillet 1999
- « Les interventions militaires sous l'oeil du Parlement », Le Figaro, 9 mars 2000.
- « La France lâche l'Afrique », revue Jeune Afrique/l'intelligent n°2098, 27 mars au 02 avril 2001.
- Denis Tillinac, Libération, 14 août 2001.
- « Les dérives de l'humanitaire », Le Point, Paris, 7 mai 2002.
- « Blair l'Africain plaide les vertus d'un nouveau partenariat », Le Figaro, 9 février 2002.
- « Malaise dans la coopération entre la France et l'Afrique », Le Monde diplomatique, juin 2002.
- Stephen Smith, « La Guinée, le Cameroun et l'Angola, les trois voix d'un continent africain soudainement très courtisé », le Monde, 8 mars 2003.

- DE SAINT-EXUPERY, « Paris prend ses distances avec le continent ». , le figaro, 12 mars 2005
- « Paris veut « européaniser » sa présence en Afrique » Le Monde, 28 septembre 2005
- GIRARDIN Brigitte, « Pour une autre politique de développement », le Figaro 21 octobre 2005
- « La question de l'immigration au centre du 23e sommet Afrique-France à Bamako ». Le Monde, 02 décembre 2005
- « Jacques Chirac veut favoriser l'entrée en France des Africains hautement qualifiés » , Le Monde, 03 décembre 2005
- « Afrique : la désillusion démocratique » Le Monde, 20 décembre 2005
- « La Chine pousse ses pions en Afrique » Le Monde, 12 janvier 2006
- MEVEL J.J, « La Chine tisse sa toile sur le continent noir », le Figaro 12 janvier 2006

Documents officiels, rapports...

- « *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020* », rapport du Club du Sahel, 1998.
- Assemblée Paritaire ACP-UE, *document de travail sur la lutte contre la pauvreté dans les ACP et dans l'Union européenne*, Rapporteur général : Carlos Roblès Piquer, 4 mars 1999.
- « *La coopération européenne en Afrique ; un tournant historique* », Site de L'observatoire de l'OCDE, Octobre 1999, page 47.
- « *Plan Oméga pour l'Afrique* », Dakar, mars 2001.
- « *The Millenium partnership for the African recovery Programme – MAP*», Pretoria, mars 2001.
- MACSHANE Dr Denis, *FCO, The Return of Foreign Policy, Speech by the Foreign Office Minister*, Chatham House, London, 13 February 2002
- Benamrane (Djilali), « *NEPAD/NOPADA : Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : nouvelles politique ou Nouvelle plaisanterie pour divertir l'Afrique ?* », cinquième réunion du Comité intergouvernemental d'experts du Centre de Développement sous régional de l'Afrique de l'Ouest de la Commission Economique des nations Unies pour l'Afrique (CEA) ; Niamey (Niger) 20-22 juin 2002, version septembre 2003.
- Secrétariat général de l'OIF, rapport du secrétaire général de la Francophonie. *De Beyrouth à Ouagadougou 2002-2004*, Paris, Organisation internationale de la Francophonie, 2004, 219p.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : LA FRANCE FACE AUX RUPTURES GEOPOLITIQUES EN AFRIQUE, PERTE D'INFLUENCE ?.....	7
1. <i>La France fait face à de nouveaux acteurs.....</i>	7
11. Etats-Unis : nouvel acteur africain	7
12. Chine	13
13. L'Union européenne, acteur émergent en Afrique	16
2. <i>La relève générationnelle, tant en France qu'en Afrique, a changé les mentalités des élites qui ne voient plus vraiment l'intérêt d'une relation particulière issue de la colonisation</i>	20
21. Changement des mentalités africaines.....	20
22. Changement des mentalités en France.....	22
3. <i>La régionalisation</i>	25
31. les freins au mouvement	26
32. les impulsions au mouvement.....	26
33. Structures régionales.....	27
4. <i>L'ensemble et l'ampleur des crises africaines tend à démonter l'incapacité de la France à les résoudre seule ?.....</i>	31
41. Conflits protéiformes, permanents et étendus.....	32
42. Explosion démographique programmée, urbanisation et Sida,.....	35
43. Islamisation et islamisme : risques majeurs que la France ne peut appréhender seule	39
DEUXIEME PARTIE LA FRANCE DOIT S'ADAPTER A CES CHANGEMENTS POUR RESTER UN ACTEUR MONDIAL	42
1. <i>La recherche d'une politique globale de puissance par l'influence.....</i>	42
11. Existe t-il une politique de puissance ?.....	42
12. Un manque de vision globale	45
13. Une politique d'accroissement de puissance devient nécessaire aujourd'hui	49
2. <i>Les moyens d'une nouvelle influence</i>	54
21. La recherche systématique de légitimités supérieures	54
22. L'orientation des structures existantes vers plus d'efficacité et de cohérence.....	58
23. Retrouver crédibilité et confiance.....	65
CONCLUSION.....	69